

**Arrêté préfectoral
portant institution des bureaux de vote
pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026
dans les communes de Charente-Maritime**

Le préfet de Charente-Maritime
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le Code électoral, notamment les articles L. 17 et R. 40 ;

VU la circulaire ministérielle n° INTA1830120J modifiée du 21 novembre 2018 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU la circulaire ministérielle n° INTA2000661J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral modifié DCC/BRGE du 30 août 2024 portant institution des bureaux de vote pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 dans les communes de Charente-Maritime ;

CONSIDÉRANT les indications fournies par les maires ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, les bureaux de vote des communes de Charente-Maritime sont institués conformément au tableau présent en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Dans les communes comportant plusieurs bureaux de vote, les militaires, les Français établis hors de France, les mariniers lorsque les intéressés n'ont aucune attache permettant de déterminer leur bureau d'inscription devront être inscrits sur la liste électorale du 1er bureau de vote.

ARTICLE 3 : Spécificités pour la commune de La Rochelle

Pour la commune de La Rochelle, les mariniers, lorsque les intéressés n'ont aucune attache permettant de déterminer leur bureau d'inscription devront être inscrits sur la liste électorale du bureau de vote du bureau centralisateur (**bureau 58 - HOTEL DE VILLE**).

Sont inscrits, sur leur demande, dans le bureau de vote dérogatoire, nommé « **Bureau de rattachement dérogatoire** » (codification **0999**) :

- les personnes détenues qui ont choisi de voter par correspondance dans la commune chef-lieu de leur établissement pénitentiaire (articles L. 12-1 et R. 40-1) ;
- les Français établis hors de France inscrits dans la commune parce qu'elle est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence (d'au moins 6 mois), celle où

est né, est inscrit ou a été inscrit un de leurs ascendants ou celle où est inscrit ou a été inscrit un de leurs parents jusqu'au 4^e degré (article L. 12) ;

- les militaires de carrière inscrits dans la commune parce qu'elle est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence (d'au moins 6 mois), celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4^e degré (article L. 13) ;
- les Français établis hors de France ou les conjoints de militaire de carrière, inscrits au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune, sur présentation d'un justificatif de mariage (article L. 14).

Les électeurs inscrits au sein de ce bureau de vote voteront pour les scrutins dans lesquels la République forme une circonscription unique, à savoir les élections des représentants au Parlement européen ainsi que pour les opérations référendaires.

Le bureau de vote ne sera pas ouvert pour les autres scrutins.

ARTICLE 4 : Spécificités pour les élections législatives pour la commune de Royan

La commune de Royan étant positionnée sur deux circonscriptions législatives distinctes, les bureaux de vote sont répartis entre les deux fractions communales ainsi qu'il suit :

- Bureaux de vote 1 à 8 : 5^{ème} circonscription de la Charente-Maritime ;
- Bureaux de vote 9 à 22 : 4^{ème} circonscription de la Charente-Maritime.

Le bureau centralisateur de la commune (5^{ème} bureau - mairie) est chargé de récolter les résultats de l'ensemble des bureaux de vote des deux circonscriptions législatives, en veillant à rédiger deux procès-verbaux centralisateurs distincts.

ARTICLE 5 : Spécificités pour les élections législatives pour la commune de La Devise

La commune de La Devise étant positionnée sur deux circonscriptions législatives distinctes, les bureaux de vote sont répartis entre les deux fractions communales ainsi qu'il suit :

- Bureau de vote 1 : 2^{ème} circonscription de la Charente-Maritime ;
- Bureaux de vote 2 et 3 : 3^{ème} circonscription de la Charente-Maritime.

Le bureau centralisateur de la commune (1^{er} bureau de vote) est chargé de récolter les résultats de l'ensemble des bureaux de vote des deux circonscriptions législatives, en veillant à rédiger un procès-verbal centralisateur distinct pour la 3^{ème} circonscription.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime, la sous-préfète de Rochefort, le sous-préfet de Saintes, la sous-préfète de Saint-Jean-d'Angély, la sous-préfète de Jonzac et les maires des communes du département de la Charente-Maritime, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans chaque bureau de vote.

La Rochelle, le - 1 AOUT 2025

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Emmanuel CAYRON

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
1	4	07	002	AGUDELLE	0001	Mairie	Toute la commune
2	2	23	003	AIGREFEUILLE-D'AUNIS	0001	Salle des fêtes « Joseph Avit » 2 rue des écoles (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par la commune de FORGES et l’axe des voies ci-après : CD 939, chemin Rochelais, avenue du Grand Chemin, rue de l’Aunis, place de la République, rue de la Taillée, rue du Bois Gaillard, chemin rural conduisant à l’entrée du marais communal.
2	2	23	003	AIGREFEUILLE-D'AUNIS	0002	Salle des fêtes « Joseph Avit » 2 rue des écoles	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de LA JARRIE, CROIX-CHAPEAU, LE THOU, et l’axe des voies ci-après : CD 939, chemin Rochelais, avenue du Grand Chemin, rue de l’Aunis, rue de la Rivière, rue de la Fragnée, CD 204 LP.
2	2	23	003	AIGREFEUILLE-D'AUNIS	0003	Salle des fêtes « Joseph Avit » 2 rue des écoles	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de ST-CHRISTOPHE, LA JARRIE et l’axe des voies ci-après : CD 204 LP, rue de la Fragnée, rue de la Rivière, rue de l’Aunis, place de la République, rue de St-Christophe, CD 112.
2	2	23	003	AIGREFEUILLE-D'AUNIS	0004	Salle des fêtes « Joseph Avit » 2 rue des écoles	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de FORGES, VIRSON, ST-CHRISTOPHE et l’axe des voies ci-après : CD 112, rue de St-Christophe, place de la République, rue de la Taillée, rue du Bois Gaillard, chemin rural conduisant à l’entrée du marais communal.
2	2	03	004	ÎLE-D'AIX	0001	Salle Pierre Fleury 4 rue Gourgaud	Toute la commune
1	4	07	005	ALLAS-BOCAGE	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	006	ALLAS-CHAMPAGNE	0001	Salle municipale place de la République	Toute la commune
2	2	06	007	AN AIS	0001	Mairie	Toute la commune
3	2	09	008	ANDILLY	0001	Salle des Fêtes d'Andilly Place de l’Église (Bureau centralisateur)	Portion du territoire comprenant : Alon, Beauséjour, la Chaume, le clos Adam, les Ecluses, la Gilloise, la Haute Brie, la Laiterie, le Pavillon, la Pénissière, la Présidente, la Tavernière, impasse des Courlis, impasse des Lilas, impasse des Lys, impasse de l’Ouest, Impasse Saint-Honoré, Passage de la Fauvette, passage des Fleurs, passage des Mottes, petite rue du Bel Ebat, Place de l’Église, quéreu Saint Eloi, route de la Ferrandière, route de la Haute Brie, route de La Rochelle, route de Réhon (côté impair), rue Basse, rue de Bel Air (côté impair), rue du bel Ebat, rue de la Brie, rue du Château Musset, rue du Cimetière, rue de la Cité, rue des Coquelicots, rue des Ecoles, rue des Flamants Roses, rue de la Gare, rue des Grand’s Maisons (côté impair), rue du Grand Moulin (du numéro 2 au numéro 6), rue des Groies (côté pair), rue des Hirondelles, rue des Jardins, rue de la Libération, rue du Logis, rue des Mauves, rue des mésanges, rue des Mouettes, rue Nègre, rue de la Paix (côté impair et du numéro 2 au numéro 30), rue de la Passerelle (côté impair), rue des Pêcheries, rue des Pinsons, rue du Port, rue de la Résistance, rue Saint-Gilles, rue de la Tour, rue de la Tuilerie et Square des Rossignols
3	2	09	008	ANDILLY	0002	Salle des Fêtes d'Andilly Place de l’Église	Portion du territoire comprenant : L’Anneray, “Bel Air”, la Bonde, la Fragnée, la Loge, Malzay, le Moulin, Moulin Guilbaud, le Petit Pouzeau, le Petit Réhon, les Quatre Quartiers, Réhon, Torset, Chemin du Moulin Joyeux, impasse Belle vue, impasse du Fournil, Impasse du Levant, impasse du Meunier, impasse de la Minoterie, impasse de l’Or Blanc, impasse du Puits Gaulois, impasse des Roses, passage de la Forge, passage du Quéreu, Place du Canton, Route de Réhon (côté pair), rue des Augets, rue de Bel Air (côté pair), rue du Château d’Eau, rue du Chemin Vert, rue du 19 mars 1962, rue du Four, rue du Grand Moulin (côté pair à partir du numéro 8 et côté impair), rue des Grand’s Maisons (côté pair), rue des Groies (côté impair), rue Haute, rue des Moulins, rue des Noues, rue de la Paix (côté pair du numéro 32 au numéro 66), rue de la Passerelle (côté pair), rue des Quatre Quartiers, rue des Raïses, rue Saint-Jacques, rue Saint-Nicolas, rue des Sports, rue des Versaines.
3	2	09	009	ANGLIERS	0001	Mairie	Toute la commune
3	2	03	010	ANGOULINS	0001	Salle de l’Europe Avenue de Verdun (Bureau centralisateur)	mairie, allée des Pâquerettes, avenue des Treuils, avenue du Commandant Lisiack, avenue du Général de Gaulle (impairs du 1 au 15 et pairs du 0 au 32), avenue Edmond Grasset (impairs du 1 au 21 pairs du 2 au 24), chemin des Veaux Verts, impasse Gambetta, Impasse Lisiack, lotissement des Veaux Verts, place de la République, place des Beaux Rêves, place des Golènes, place des Veaux Verts, rue André Dulin, rue Bel Air, rue Carnot, rue de la Marine, rue de la Mer, rue de la Paix, rue de Verdun, rue des Capucines, rue des Cinq Quartiers, rue des Combattants d'AFN, rue des Coquillages, rue des Coquilles, rue des Fleurs, rue des Jonquilles, rue des Rosiers, rue des Salines, rue du Château Gaillard, rue Félix Faure, rue Gambetta, rue Gate Bourse, rue Personnat (pairs de 0 à 18 et impairs du 1 au 25), rue St-Gilles et rue Thiers, La Chaume.

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
3	2	03	010	ANGOULINS	0002	Salle de l'Europe Avenue de Verdun	allée Adèle, allée Camille Claudel, allée de la Menoise, avenue de Chatelaillon, avenue du Général de Gaulle, chemin de la Sapinière, chemin des Champs, chemin des Genets, chemin rural du Moulin de la Pierre, impasse de la Motte Grenet, impasse du Rond Point, impasse St-Jean des Sables, L'Isle, L'Isleau, La Maladrerie, Le Bas Rillon, Les Anglois, Les Cadelis Est, route de la Maladrerie, rue Auguste Renoir, rue de la Motte Grenet, rue des Champs, rue des Fleurs Prolongée, rue Personnat (du 27 aux suivants et du 20 aux suivants), rue du Moulin de la Pierre, rue Paul Cézanne, rue Paul Gauguin, Le Moulin de la Pierre rue Toulouse Lautrec et impasse des Pertuis
3	2	03	010	ANGOULINS	0003	Salle Polyvalente Louis Ferrant Chemin des Marais	allée Isabelle, allée Jacqueline, allée Jeanne, avenue des Fourneaux, avenue Edmond Grasset (impairs du 23 aux suivants et pairs du 26 aux suivants), chemin des Russons, impasse Alain Colas, impasse Régine Cavagnoud, Le Pas des Eaux, Le Puits Doux, Les Hautes Versennes, mail BP Pigeonnier, Marais de la Cabane Brûlée, rue Colette Besson, rue de la Chapelle, rue de la Velaine, rue des Albizzias, rue des Charmes, rue des Frères Mossé, rue des Goëlands, rue des Lilas, rue des Tamaris, rue du Père Brothier, rue Eric Tabarly, rue Pasteur, rue Pierre Sépard, rue des Carrelets, impasse Jacques Yves Cousteau, square Colette Besson et impasse des Tamaris.
3	2	03	010	ANGOULINS	0004	Salle Polyvalente Louis Ferrant Chemin des Marais	allée de l'Océan, allée de la Montée Nord, allée de la Montée Sud, allée de la Tourelle, allée des Saulniers, allée du Four, chemin de la Platère, chemin des Marais, chemin de Toucharé, impasse des Coudrans, La Colonelle, Le Chay, PN 165, Port du Loiron, route de la Douane, route du Pont de la Pierre, route du Port, rue de l'Atlantique, rue des Albatros, rue des Cormorans, rue des Frégates, rue des Frères Jumeaux, rue des Mouettes, rue des Pois Bons, rue du Chay, rue Emile Allais, rue Henri Desgranges, rue Jean Bouin, rue Marcel Cerdan et rue Norbert Casteret.
5	3	18	011	ANNEPONT	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	012	ANNEZAY	0001	Salle des Fêtes Le Bourg	Toute la commune
5	3	11	013	ANTEZANT-LA-CHAPELLE	0001	Mairie	Toute la commune
4	4	21	015	ARCES	0001	Salle des Fêtes	Toute la commune
1	4	07	016	ARCHIAC	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	017	ARCHINGEAY	0001	Mairie	Toute la commune
2	2	23	018	ARDILLIÈRES	0001	Mairie	Toute la commune
3	1	05	019	ARS-EN-RÉ	0001	Salle des Fêtes 11 rue du Havre (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par la mer, la commune de ST-CLEMENT DES BALEINES et l'axe des voies ci-après : rue Thiers, rue Gambetta, rue des Ormeaux et hameau du Martray.
3	1	05	019	ARS-EN-RÉ	0002	Salle des Fêtes 11 rue du Havre	portion du territoire de la commune délimitée par la mer, les communes de SAINT-CLEMENT DES BALEINES, LA COUARDE SUR MER et l'axe des voies ci-après : rue des Ormeaux, rue Gambetta, rue Thiers.
1	4	07	020	ARTHENAC	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	26	021	ARVERT	0001	Salle des Fêtes 16 bis rue des tilleuls (Bureau centralisateur)	avenue de l'Etrade numérotation impaire du n°1 au n°89, rue des Chasseurs numérotation impaire, rue de Treuillebois numération impaire, passe de l'Euse, limite de commune Les Mathes, passe à Louis, rue du Bourg numérotation paire à partir du n°36, rue des Tilleuls numérotation paire
2	5	26	021	ARVERT	0002	Salle des Fêtes 16 bis rue des tilleuls	rue des Tilleuls numérotation impaire, rue du Bourg numérotation impaire à partir du n°39, passe à Louis, limite commune d'Etaules (rue de Villeneuve, rue des Ecureuils, rue du Maine Planty), limite avec le marais ostréicole, route de Coux, voie parallèle à la D14, rue de la Beaune numérotation paire, avenue de la Presqu'île numérotation paire
2	5	26	021	ARVERT	0003	Salle des Fêtes 16 bis rue des tilleuls	rue du Haut Fouilloux numérotation impaire, chemin de la Seudre numérotation paire à partir du n°16, rue de l'Eguillate numérotation impaire, D14, rue du Petit Pont, rue du Canal, limite commune La Tremblade, limite commune Les Mathes passe de l'Euse, rue de Treuillebois numérotation paire, rue des Chasseurs numérotation paire, avenue de l'Etrade numérotation paire à partir du n°84
2	5	26	021	ARVERT	0004	Salle des Fêtes 16 bis rue des tilleuls	Rue de la Beaune numérotation impaire, avenue de la Presqu'île numérotation impaire du n°1 au n°51, avenue de l'Etrade numérotation paire du n°2 au n°82, rue du Haut Fouilloux numérotation paire, chemin de la Seudre numérotation impaire, rue de l'Eguillate numérotation paire, voie parallèle à la D14
5	3	11	022	ASNIÈRES-LA-GIRAUD	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	02	023	AUJAC	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	024	AULNAY	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	02	025	AUMAGNE	0001	Mairie	Toute la commune

BUREAUX DE VOTE 2026

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
5	3	02	026	AUTHON-ÉBÉON	0001	AUTHON Mairie 10 place de l'Église (Bureau centralisateur)	territoire de l'ancienne commune d'AUTHON
5	3	02	026	AUTHON-ÉBÉON	0002	EBEON Mairie 10 route de Jarnac	territoire de l'ancienne commune d'EBEON
1	4	12	027	AVY	0001	Mairie	Toute la commune
3	2	01	028	AYTRÉ	0001	Mairie - salle Gaston Balande Place des charmilles (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par la commune d'ANGOULINS et les voies ci-après : avenue du Général de Gaulle (côté impair), impasse des Cités, avenue Edmond Grasset, rue Salvador Allendé, rue de la Gare (côté impair) et rocade périphérique 937.
3	2	01	028	AYTRÉ	0002	Parc Jean Macé 12 rue de la gare	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de PERIGNY, LA JARRIE, ANGOULINS, avenue Edmond Grasset, rue de la Gare (côté pair), voie SNCF incluant les ZAC de Belle Aire Nord et Sud.
3	2	01	028	AYTRÉ	0003	Parc Jean Macé 12 rue de la gare	portion du territoire de la commune délimitée par la commune de PERIGNY, la voie SNCF, rue des Treilles, chemin de la Moulinette, rue des Cottés de Mailles.
3	2	01	028	AYTRÉ	0004	Maison Georges Brassens Rue du 8 mai 1945	portion du territoire de la commune délimitée par la voie SNCF, le chemin de la Moulinette, la rue de la Treille, l'avenue Roger Salengro et la commune de LA ROCHELLE.
3	2	01	028	AYTRÉ	0005	La Courbe Rue du 8 mai 1945	portion du territoire de la commune délimitée par la commune de LA ROCHELLE, l'avenue Roger Salengro, le boulevard Charcot, l'avenue du Commandant Lysiack.
3	2	01	028	AYTRÉ	0006	Salle du gardien Rue des pâquerettes	portion du territoire de l'avenue du Commandant Lysiack, le boulevard Charcot, la rue Clémenceau, la rue des Pluviers, la rue des Claires.
3	2	01	028	AYTRÉ	0007	Salle du gardien Rue des pâquerettes	portion du territoire délimitée par la commune d'ANGOULINS, l'avenue du Général de Gaulle, le chemin du Pontrau, la route de la Plage, l'avenue Georges Clémenceau, le chemin de la Gigas.
5	3	11	029	BAGNIZEAU	0001	Salle de réunion (à côté de la Mairie)	Toute la commune
4	5	19	030	BALANZAC	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	031	BALLANS	0001	Salle des Fêtes 12 rue du Cèdre	Toute la commune
2	2	23	032	BALLON	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	27	033	LA BARDE	0001	Mairie	Toute la commune
4	4	21	034	BARZAN	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	035	BAZAUGES	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	10	036	BEAUGEAY	0001	Annexe de la mairie 1 rue des ridollières	Toute la commune
5	3	11	037	BEAUVAIS-SUR-MATHA	0001	Salle des Fêtes 5 place de la Mairie	Toute la commune
1	4	27	038	BEDENAC	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	12	039	BELLUIRE	0001	Mairie	Toute la commune
3	2	09	041	BENON	0001	Salle des Fêtes rue Château-Musset	Toute la commune
5	3	02	042	BERCLOUX	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	043	BERNAY-SAINT-MARTIN	0001	Mairie	Toute la commune
4	4	24	044	BERNEUIL	0001	Mairie (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par l'axe de la RN 137 et les communes de PREGUILLAC, TESSON, VILLARS EN PONS, ST-LEGER.
4	4	24	044	BERNEUIL	0002	Ecole des Breuils	Reste de la commune de Berneuil.
4	5	19	045	BEURLAY	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	046	BIGNAY	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	12	047	BIRON	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	048	BLANZAC-LÈS-MATHA	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	049	BLANZAY-SUR-BOUTONNE	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	12	050	BOIS	0001	Salle des Fêtes 6 place de la mairie	Toute la commune

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
3	1	05	051	LE BOIS-PLAGE-EN-RÉ	0001	Salle Polyvalente « 1 » (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée à l'ouest par la commune de LA COUARDE, au nord ST MARTIN DE RE et l'axe des voies ci-après : à l'est : chemin des Plumais, chemin du Moulin Bernard, rue de la Loubrie (en partie), rue de la Bénatière, place Gambetta, rue de la Bonable, rue du Pas des Boeufs et au Sud : rue de Sainte-Marie, place de l'Eglise, rue Antoine de St-Exupéry (ex. rue des Ecoles), rue de la Grange, route de la Couarde.
3	1	05	051	LE BOIS-PLAGE-EN-RÉ	0002	Salle Polyvalente « 2 »	portion du territoire de la commune délimitée au Sud par le littoral, à l'ouest par la commune de la Couarde sur Mer, et l'axe des voies ci-après : au nord : route de la Couarde, rue de la Grange, rue Antoine de St-Exupéry (ex. rue des Ecoles), place de l'Eglise, rue de Sainte-Marie, à l'est : avenue du Pas des Boeufs.
3	1	05	051	LE BOIS-PLAGE-EN-RÉ	0003	Salle Polyvalente « 3 »	portion du territoire de la commune délimitée par l'axe des voies ci-après : à l'est : chemin des Plumais, chemin du Moulin Bernard, rue de la Loubrie (en partie), rue de la Bénatière, place Gambetta, rue Bonable, rue du Pas des Boeufs, avenue du Pas des Boeufs, au Sud : le littoral, à l'est : communes de STE-MARIE DE RE et LA FLOTTE et au nord : commune de ST-MARTIN DE RE.
1	4	12	052	BOISREDON	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	053	BORDS	0001	Salle Polyvalente 1 rue Saint-Vivien (Bureau centralisateur)	De la limite de la Charente avec la commune de LA VALLÉE à la RD 124
5	3	18	053	BORDS	0002	Salle Polyvalente 1 rue Saint-Vivien	De la RD 124 à la limite avec la commune de CHAMPDOLENT
1	4	27	054	BORESSE-ET-MARTRON	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	27	055	BOSCAMNANT	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	12	056	BOUGNEAU	0001	Mairie	Toute la commune
2	2	06	057	BOUHET	0001	Salle de Fêtes 19 rue du pont des arceaux	Toute la commune
2	5	10	058	BOURCEFRANC-LE-CHAPUS	0001	Salle des fêtes Le Sémaphore (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par la rue de la Sainceaudière jusqu'au lieu-dit de Nodes, la rue des Jacinthes côté impair en limite avec la commune de MARENNES. Le lieu-dit Puits Doux et les voies ci-après : route de Peussefief, en limite de la rue du Dr Heyraud, l'avenue de la République, la rue Léon Oriou et la rue de Chatain.
2	5	10	058	BOURCEFRANC-LE-CHAPUS	0002	Salle des fêtes Le Sémaphore	portion du territoire de la commune délimitée par la rue de l'Hôtel de Ville, la rue Paul Bourgeon, l'avenue de la République, la rue du Dr Heyraud, la rue des Acacias jusqu'à l'intersection de la rue de Peussefief et la rue des Erables. Le lieu-dit La Chainade en limite avec la commune de MARENNES, la rue du Puits Doux, le CD 728 jusqu'à la limite de la route touristique et la route de Marécareuil.
2	5	10	058	BOURCEFRANC-LE-CHAPUS	0003	Salle des fêtes Le Sémaphore	portion de la commune délimitée par le littoral nommée Pointe du Chapus, au nord par la route de Daire, au sud par la route touristique et les voies ci-après : rue des Amandiers, rue Kennedy, avenue Jean Jaurès jusqu'au rond point de la Salle des Fêtes, rue de la Pâquerette, rue des Marais, compris la rue de Chatain et la rue Léon Oriou.
3	2	06	059	BOURGNEUF	0001	Nouvelle école 18A rue de la Chartrie	Toute la commune
4	4	21	060	BOUTENAC-TOUVENT	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	27	061	BRAN	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	062	BRESDON	0001	Mairie	Toute la commune
2	2	23	063	BREUIL-LA-RÉORTE	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	26	064	BREUILLET	0001	Salle multisports Allée des sports (Bureau centralisateur)	Secteur Centre-Nord Portion Centre-Nord du territoire de la commune délimitée par les voies ci-après : - Incluses dans le bureau : rue du centre (D140), route de Candé, route des Grands Prades (D242), route de l'Église. La place de la Poste est incluse dans le périmètre de ce bureau - Exclues du bureau : route de Mornac (D140), route du Magarin (D14), route du Billeau (D242).
2	5	26	064	BREUILLET	0002	Salle multisports Allée des sports	Secteur Nord et Ouest Portion Nord et Ouest du territoire communal délimitée par les communes de Mornac-Sur-Seudre, Chaillevette, Saint Augustin, par la Seudre et les voies ci-après : - Incluses dans le bureau : route de Saint-Augustin (D242), rue Daniel Michenot, route du Magarin (D14) - Exclues du bureau : route du Billeau (D242), route des Grands Prades (D242).

CODE ARRONDISSEMENT	CODE CIRCONSCRIPTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
2	5	26	064	BREUILLET	0003	Salle multisports Allée des sports	Secteur Centre-Sud Portion Centre-Sud du territoire communal délimitée par la commune de Saint-Augustin et les voies ci-après : - Incluse dans le bureau : route du Billeau (D242) - Exclues du bureau : route de Saint-Augustin (D242), rue Daniel Michenot, route du Candé, rue du Centre (D140), route de Royan (D140).
2	5	26	064	BREUILLET	0004	Salle multisports Allée des sports	Secteur Sud et Sud-Est Portion Sud et Sud-Est du territoire communal délimitée par les communes de Saint-Augustin, Saint Palais Sur-Mer, Vaux Sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, par le ruisseau du Château Vert en aval de la route de Royan et les voies ci-après : - Incluse dans le bureau : route de Royan (D140) - Exclues du bureau : rue du Centre (D140), route de l’Église, route de Mornac (D140), route du Magarin (D14).
2	2	25	065	BREUIL-MAGNÉ	0001	Mairie 1 rue de l’Église (Bureau centralisateur)	impasse de la Blanchonnerie, impasse des Talmeliers, impasse des Tamiselles, impasse des Tisserands, place des Caneteries, place du 19 mars, route de Beauregard, route de Bonne Fontaine, route de la Croix, route de la Perche, route des Ouillères, route du Bois du Four, route des Sablières et du Péré, rue de l’Abreuvoir, rue de l’Eglise, rue de la Blanchonnerie, rue des Forgerons, rue des Vieux Fours, rue du Grand Logis, rue du Petit Logis, rue de la Source et rue du Stade.
2	2	25	065	BREUIL-MAGNÉ	0002	Maison des associations 20 rue des Forgerons	lieu-dit Bien Assis, chemin de Gauput, Fond Sanguin, impasse du Brochin, la Canardièrè sous Liron, lieu-dit Le Liron, Maisonneuve, route de Bois Rambaud, route de Chartres, route de Ciré, route de la Casse, route de la Gare, route de la Grimonière, route de Liron, route de Loire, route du Cadoret, rue de l’Ancien Relais, rue de la Javire, rue de Pré Robion, rue des Yvonnettes, rue du 8 mai 1945 et Saint-Mur.
1	4	07	066	BRIE-SOUS-ARCHIAC	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	067	BRIE-SOUS-MATHA	0001	Mairie	Toute la commune
4	4	21	068	BRIE-SOUS-MORTAGNE	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	24	069	BRIVES-SUR-CHARENTE	0001	Salle annexe de la mairie 1B av de l’Europe	Toute la commune
5	3	02	070	BRIZAMBOURG	0001	Salle des Fêtes	Toute la commune
5	3	11	071	LA BROUSSE	0001	Mairie	Toute la commune
4	3	02	072	BURIE	0001	Salle des Fêtes	Toute la commune
4	3	02	073	BUSSAC-SUR-CHARENTE	0001	Salle Municipale	Toute la commune
1	4	27	074	BUSSAC-FORÊT	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	25	075	CABARIOT	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	076	CELLES	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	27	077	CERCOUX	0001	Salle des Fêtes	Toute la commune
1	4	12	078	CHADENAC	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	26	079	CHAILLEVETTE	0001	Salle des fêtes (Bureau centralisateur)	rue du Château d’Eau côté pair, rue de la Brousse côté pair, rue de la Mairie côté pair, rue de Chatressac côté impair, place de Chatressac côté impair, rue des Marais Salants côté impair, rue du Maine Auriou, petite rue du Maine Auriou, allée des Dames, rue du Bois des Claunes, rue du Cellery, rue de Beauregard, chemin du Maine Labrette, rue de Chassagne, chemin des Douaniers, rue de Chambion, rue de l’Au Sur, impasse de Chatressac, passage de la Vinaigrerie, quereux de Chatressac, rue du Porche, passage des Gabelous, impasse des Sauniers, rue des Claires, route des Petites Roches, rue des Aigrettes, route du Maine Auriou, allée du Clos de Chambion, impasse de Chassage, Logis de Chassage, rue de la Creuserie, rue du Domaine des Lys, Les Roches et la rue du Clos de Chassagne. Les départementales 140 et 145 délimitent les deux bureaux.
2	5	26	079	CHAILLEVETTE	0002	Salle des fêtes	rue du Château d’Eau côté impair, rue de la Brousse côté impair, rue de la Mairie côté impair, rue de Chatressac côté pair, place de Chatressac côté pair, rue des Marais Salants côté pair, la Cabane de Chalézac, sentier du Bonnifau, impasse des Aurioux, rue de Paterre, allée de Paterre, allée de Bellevue, rue des Vallades, rue du Jard, sentier de Chanteloube, rue des Aurioux, chemin du Clos de Bitaud, rue du Jadeau, impasse du Jadeau, chemin des Bois, impasse de la Petite Borderie, sentier de la Barbecane, rue de la Sablière, impasse de la Sablière, impasse des Brandes, rue des Brandes, rue des Aspics, rue de la Poterie, rue de l’Etang, rue du Marvoux, route du Velours, rue des Mouillères, rue des Trois Moulins, rue des Fontaines, quereux des Fontaines, rue du Bourg, place de l’Eglise, rue du Port, taillée des Marais Neufs, rue du Chemin Vert, route des Huîtres, chemin de Paterre, chemin du Maine Guillomboeuf, impasse de la Poterie, impasse du Port, Les Grands Champs, Les Petits Champs, passage du Moulin, place de Verdun, quai de Chatressac, quereux de l'Eglise et rue de la Porte du Bassin.

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
2	2	23	080	CHAMBON	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	27	081	CHAMOUILAC	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	082	CHAMPAGNAC	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	10	083	CHAMPAGNE	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	12	084	CHAMPAGNOLLES	0001	Salle des Fêtes	Toute la commune
5	3	18	085	CHAMPDOLENT	0001	Salle de réunion 26 rue des Ecluses	Toute la commune
4	3	02	086	CHANIER	0001	Salle des Fêtes (Bureau centralisateur)	portion sud-ouest du territoire de la commune délimitée par l'axe des voies : du chemin des Alouettes, le chemin des Vanneaux, la route des Jonquilles (partie de la voie comprise entre le chemin des Vanneaux et la rue des Vignes), la rue des Vignes, le chemin Prud'homme (partie de la voie comprise entre la rue des Vignes et le chemin de Cognac), le Chemin de Cognac (partie de la voie comprise entre le chemin Prud'homme et la route des Vignerons), la route des Vignerons (partie de la voie comprise entre le chemin de Cognac et jusqu'à l'avenue du 8 mai 1945), l'avenue du 8 mai 1945, la rue Aliénor d'Aquitaine, la Charente et la commune de SAINTES.
4	3	02	086	CHANIER	0002	Salle des Fêtes	portion sud-est du territoire de la commune délimitée par l'axe des voies : de la rue des Prises, le chemin des Prises, le chemin de la Grange, le chemin Malmort, le chemin Desrues, le chemin de la Chaudière, la commune de DOMPIERRE-SUR-CHARENTE, la Charente , la rue Aliénor d'Aquitaine, l'avenue du 8 mai 1945, la route des Vignerons (partie de la voie comprise entre l'avenue du 8 mai 1945 et le Chemin de Cognac), le Chemin de Cognac (partie de la voie comprise entre la route des Vignerons et le chemin Prud'homme), le chemin Prud'homme (partie de la voie comprise entre le chemin de Cognac et la rue des Vignes), la rue des Vignes, la route des Jonquilles (partie de la voie comprise entre la rue des Vignes et la rue des Prises).
4	3	02	086	CHANIER	0003	Salle des Sports du Maine Allain	portion nord-ouest du territoire de la commune délimitée par les communes de SAINTES, FONTCOUVERTE, LA CHAPELLE DES POTS, ST-CESAIRE, ST-SAUVANT, DOMPIERRE-SUR-CHARENTE et par l'axe des voies : le chemin de la Chaudière, le chemin Desrues, le chemin Malmort, le chemin de la Grange, le chemin des Prises, la rue des Prises, la route des Jonquilles (partie de la voie comprise entre la rue des Prises et la route des Cèdres), la route des Cèdres, le chemin Champ des vignes, la route de la Chapelle des Pots, (partie de la voie comprise entre le chemin Champ des vignes et le chemin de la Trapelle).
4	3	02	086	CHANIER	0004	Salle des Sports du Maine Allain	portion nord-ouest du territoire de la commune délimitée par la commune de SAINTES et par l'axe des voies : de la route de la Chapelle des Pots (partie de la voie comprise entre la route des Passereaux et le chemin Champ des vignes), le chemin Champ des vignes, la route des Cèdres, la route des Jonquilles (partie de la voie comprise entre la route des Cèdres et le chemin des Vanneaux), le chemin des Vanneaux, le chemin des Alouettes et le chemin de la Lisière.
5	3	18	087	CHANTEMERLE-SUR-LA-SOIE	0001	Salle des fêtes 6 rue des Ecoles	Toute la commune
4	3	02	089	LA CHAPELLE-DES-POTS	0001	Salle Raymond Viollier 17 route de Chaniers	Toute la commune
3	2	09	091	CHARRON	0001	Salle des fêtes Rue du 19 mars 1962 (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par : - au sud : les communes d'ESNANDES et VILLEDoux - à l'ouest : la mer - au nord : la rue du Pavé, la rue du Bas de la Roche, La rue de Versailles - à l'est : la rue du 19 mars 1962 et la rue des Écoles.
3	2	09	091	CHARRON	0002	Salle des fêtes Rue du 19 mars 1962	portion du territoire de la commune délimitée par : - au nord : la Sèvre Niortaise - au sud : la rue des Maurines, rue des Moulins et ses rues adjacentes, la Ferme du Château, le Cravans - à l'ouest : la commune de MARANS.
1	4	27	092	CHARTUZAC	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	04	093	LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	0001	Mairie 4 boulevard Victor Hugo (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par la commune du GRAND-VILLAGE PLACE, le littoral et l'axe des voies ci-après : rue des Ecoles, rue Pierre Loti, rue Gambetta, rue Maréchal Foch, Porte d'Ors, D 275, rue d'Oulme, CR 38, impasse de la Perrière, rue de la Libération, rue Mendès-France, rue du Viaduc, CR 22.

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
2	5	04	093	LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	0002	Espace associatif les Bains Douches Boulevard des Ecoles	portion du territoire de la commune délimitée par le littoral, le chenal de l'Etier Neuf et l'axe des voies ci-après : partie du CR n° 6 longeant le cimetière, avenue d’Antioche, rue de Bel Air, rue de l’Ancienne Distillerie, avenue de la Beaucoursière, avenue Mendès France, rue de la Libération, impasse de la Perrière, CR 38, rue d’Oulme, D 275, Porte d’Ors, rue Maréchal Foch, rue Gambetta, rue Pierre Loti, rue des Ecoles.
2	5	04	093	LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	0003	Foyer Madeleine Héry Rue Pierre Wiehn	portion du territoire de la commune délimitée par le littoral, le chenal de l'Etier Neuf, les communes de DOLUS et GRAND VILLAGE PLAGE et l'axe des voies ci-après : CR 22, rue du Viaduc, avenue de la Beaucoursière, rue de l’Ancienne Distillerie, rue de Bel Air, avenue d’Antioche, partie du CR 6 longeant le cimetière, chenal de l’Etier Neuf.
3	2	03	094	CHÂTELAILLON-PLAGE	0001	Mairie - Salle du conseil municipal 20 boulevard de la libération (Bureau centralisateur)	Portion du territoire de la commune délimitée par la voie ferrée et les axes des voies ci-après : allée Montmeillant, rue de président Herriot, rue de Parthenay, rue sans nom, le boulevard de la Mer, rue du Docteur Barraud, et la rue Emile Zola.
3	2	03	094	CHÂTELAILLON-PLAGE	0002	Local entraide et solidarité 7 allée Simone Veil	Portion du territoire de la commune délimitée par la voie ferrée et les axes des voies ci-après : avenue du Maréchal Foch (du 39 au 9999), le boulevard Georges Clémenceau (du 54 au 9999 compris), l’impasse Clémenceau (non comprise), square de la roselière, rue de la cabane des Pères, rue Georges Michaud (non comprise), boulevard de Lattre de Tassigny, le port de plaisance, la promenade du littoral, rue de Parthenay (non comprise), rue du Président Herriot (non comprise) et allée Montmeillant (du 0 au 24 et du 1 au 27 non compris).
3	2	03	094	CHÂTELAILLON-PLAGE	0003	Maison de quartier de l’hippodrome 9 rue des Sulkys	Portion du territoire de la commune délimitée par commune de Saint Vivien, la RN 137, l’avenue de Strasbourg (non comprise), l’avenue de l’hippodrome, et les axes des voies ci-après : rue de Lonchamps, rue de Chantilly, rue de Saint Cloud, rue Bir Hakeim Foch (du 48 au 9998 et du 53 au 9999), l’allée des Tennis, la voie ferrée, le boulevard Clémenceau (du 54 au 9999 non compris), et l’impasse Clémenceau.
3	2	03	094	CHÂTELAILLON-PLAGE	0004	Maison de quartier du stade 9 allée du stade	Portion du territoire de la commune délimitée par l’avenue de Strasbourg, et les axes des voies ci-après : rue et impasse du Chêne Vert, rue et impasse de l’Ermitage, rue des Sports, rue Bir Hakeim Foch (du 0 au 46 et 1 au 51), rue Flandres Dunkerque, rue Pasteur, la voie ferrée, le boulevard Arisitde Briand (non compris), rue de la Cabane Croisée (non comprise) et la commune de Salles sur Mer.
3	2	03	094	CHÂTELAILLON-PLAGE	0005	Espace Beauséjour 51 boulevard de la République	Portion du territoire de la commune délimitée par la commune d'Angoulins, de Salles sur Mer, rue de la Cabane Croisée, le boulevard Aristide Briand, avenue de Strasbourg (non comprise), rue Emile Zola, rue du Docteur Barraud, boulevard de la Mer (du 01 au 49).
3	2	03	094	CHÂTELAILLON-PLAGE	0006	Maison de quartier des Bouchôleurs 19 avenue de l’Abbé Guichard	Portion du territoire de la commune délimitée par Commune d’Yves, l’allée des Bouchots, le chemin des Douaniers et la promenade du Littoral jusqu’au port de plaisance de Châtelailon-Plage, rue du Chemin Vert, rue Georges Michaud et avenue des Bouchôleurs (du 60 au 9999).
1	4	27	095	CHATENET	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	096	CHAUNAC	0001	Salle des associations 4 route des Halles	Toute la commune
4	5	22	097	LE CHAY	0001	Mairie	Toute la commune
4	4	21	098	CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	27	099	CHEPNIERS	0001	Mairie	Toute la commune
4	3	02	100	CHÉRAC	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	101	CHERBONNIÈRES	0001	Mairie	Toute la commune
4	3	24	102	CHERMIGNAC	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	27	104	CHEVANCEAUX	0001	Salle des Fêtes Place de la mairie	Toute la commune
5	3	11	105	CHIVES	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	106	CIERZAC	0001	Mairie	Toute la commune
2	2	23	107	CIRÉ-D'AUNIS	0001	Salle des Fêtes 8 rue des écoles	Toute la commune
1	4	07	108	CLAM	0001	Mairie	Toute la commune
3	2	06	109	CLAVETTE	0001	Garderie de l’école Pierre Perret	Toute la commune
1	4	27	110	CLÉRAC	0001	Salle des Associations place de la Gaieté	Toute la commune
1	4	07	111	CLION	0001	Mairie	Toute la commune
4	5	24	112	LA CLISSE	0001	Salle des Fêtes	Toute la commune
1	4	27	113	LA CLOTTE	0001	Mairie	Toute la commune

BUREAUX DE VOTE 2026

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
5	3	11	114	COIVERT	0001	Salle des mariages 39 rue de la mairie	Toute la commune
4	4	24	115	COLOMBIERS	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	116	CONSAC	0001	Salle de réunion - Conseil municipal (à côté de la Mairie)	Toute la commune
5	3	11	117	CONTRÉ	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	27	118	CORIGNAC	0001	Salle des Fêtes Salle Serge Coue – place Claude Poget	Toute la commune
4	5	22	119	CORME-ÉCLUSE	0001	Salle des Associations	Toute la commune
4	5	24	120	CORME-ROYAL	0001	Mairie	Toute la commune
3	1	05	121	LA COUARDE-SUR-MER	0001	Salle des Fêtes	Toute la commune
1	4	24	122	COULONGES	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	124	COURANT	0001	Salle associative 3 rue de la Mairie	Toute la commune
5	3	11	125	COURCELLES	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	126	COURCERAC	0001	Mairie	Toute la commune
3	2	09	127	COURÇON	0001	Salle socio-culturelle rue du stade	Toute la commune
4	3	24	128	COURCOURY	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	12	129	COURPIGNAC	0001	Salle de réunion (face à la Mairie)	Toute la commune
1	4	27	130	COUX	0001	Mairie	Toute la commune
4	4	21	131	COZES	0001	Gymnase municipal Boulevard du repos (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par la D 114, la route de Saintes, la rue de l'Hôtel de Ville, la Grande Rue, la route de Talmont, la D 244 et les communes d'ARCES, SEMUSSAC et GREZAC.
4	4	21	131	COZES	0002	Gymnase municipal Boulevard du repos	portion du territoire de la commune délimitée par la D 114, la route de Saintes, la rue de l'Hôtel de Ville, la Grande Rue, la route de Talmont, la D 244 et les communes d'ARCES, EPARGNES, ST-ANDRE DE LIDON et GREZAC.
3	2	09	132	CRAMCHABAN	0001	Salle des fêtes 7bis grand rue	Toute la commune
4	4	21	133	CRAVANS	0001	Salle des Fêtes 6 rue du jardin public	Toute la commune
4	5	19	134	CRAZANNES	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	135	CRESSÉ	0001	Mairie	Toute la commune
3	2	06	136	CROIX-CHAPEAU	0001	Salle Aunis – Maison des Associations	Toute la commune
5	3	18	137	LA CROIX-COMTESSE	0001	Salle des Fêtes 16 rue des Chaumes	Toute la commune
5	3	11	138	DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	139	DŒUIL-SUR-LE-MIGNON	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	04	140	DOLUS-D'OLÉRON	0001	Salle des Fêtes (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par : - au sud : l'intersection de la RD 126 et de la Route de Saint-Pierre (rond-point de la zone d'activité commerciale) - la Route de Saint-Pierre côté est incluse en direction de Saint-Pierre d'Oléron (côté des numéros impairs) - la RD 126 côté ouest inclus dite Route de Boyardville au Bourg et Rue de la Paix dans le village des Allards - au nord : la commune de Saint-Pierre d'Oléron - les lieux dits Le Bourg, la Guinalière, Les Grissotières, La Morinière, Les Allards côté ouest.
2	5	04	140	DOLUS-D'OLÉRON	0002	Salle des Fêtes	portion du territoire de la commune délimitée par : - la RD 240 côté Nord inclus dite Route du Large à Vertbois - la RD 126 côté Ouest inclus dite Route du Viaduc à Délidon - la Route de Saint-Pierre côté ouest inclus en direction de Saint-Pierre d'Oléron (côté des numéros pairs) - au nord : la commune de Saint-Pierre d'Oléron - les lieux-dits Vertbois Nord, Avail, L'Ecuissière, Matha, Le Treuil, Tartifume, Le Maine, La Grattonnière, La Tirelire, La Rousselière, Le Montet, La Jarrie, La Rémigeasse, Beaurepaire, Les Peux, La Cossarde, Bussac, La Perroche.

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
2	5	04	140	DOLUS-D'OLÉRON	0003	Foyer Louis Colin	portion du territoire de la commune délimitée par : - au sud : la commune de LE GRAND-VILLAGE PLAGE - la RD 240 côté sud inclus dite Route du Large à Vertbois - la RD 126 côté Est inclus dite Route du Viaduc à Délidon, Route de Boyardville au Bourg, Rue de la Paix dans le Village des Allards - au nord : la commune de SAINT-PIERRE D'OLERON - les lieux dits Vertbois Sud, Le Riveau, Le Deu, Petit Deau, Grand Deau, La Parie, Les Bardières, Méré, La Berguerie, La Noue, La Cailletière, La Poltière, Les Allards côté est.
4	3	02	141	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	0001	Mairie	Toute la commune
3	1	01	142	DOMPIERRE-SUR-MER	0001	Foyer Communal Ferdinand Rieux (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de PERIGNY, ST-ROGATIEN, BOURGNEUF et l'axe des voies ci-après : CD 108 E, CD 111, VC 10, chemin en direction des Brandes, RN 11, avenue Général de Gaulle (côté impair), rue du 8 Mai, rue Lieutenant Botton (le long de la place de Verdun), ruelle derrière la Mairie, avenue de la Gare (côté pair), chemin blanc longeant "les Cavaliers" de l'avenue de la Gare au CD 107, rue François de Laroy (côté impair), rue de la Gabardelière (côté pair).
3	1	01	142	DOMPIERRE-SUR-MER	0002	Foyer Communal Ferdinand Rieux	portion du territoire de la commune délimitée par la commune de STE-SOULLE et l'axe des voies ci-après : RN 11, avenue de la Libération, rue du Lieutenant Botton (le long de la place de Verdun), ruelle derrière la Mairie, avenue de la Gare (côté impair), chemin blanc longeant "les Cavaliers" de l'avenue de la Gare au CD 107, rue François de Laroy (côté pair), rue de la Gabardelière (côté impair).
3	1	01	142	DOMPIERRE-SUR-MER	0003	Foyer Communal Ferdinand Rieux	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de STE-SOULLE, ST-XANDRE et l'axe des voies ci-après : avenue de la Libération (côté impair), rue du 8 Mai, avenue du Général de Gaulle, rue Adjudant Galland (côté pair), RN 11.
3	1	01	142	DOMPIERRE-SUR-MER	0004	Foyer Communal Ferdinand Rieux	portion du territoire de la commune délimitée par la commune de PUILBOREAU et l'axe des voies ci-après : RN 11, avenue Général de Gaulle, Rue Adjudant Galland (côté impair), RN 11, chemin rural allant de la RN 11 à Chichillon.
3	1	01	142	DOMPIERRE-SUR-MER	0005	Salle des Tilleuls à CHAGNOLET	agglomération de CHAGNOLET.
4	3	02	143	LE DOUHET	0001	Salle municipale Paul Cartier Route des chênes verts	Toute la commune
1	4	12	145	ÉCHEBRUNE	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	25	146	ÉCHILLAIS	0001	Salle des fêtes (Bureau centralisateur)	rue de la Landonnière, rue du Verger, rue des Grèves, route de Monthérault, la Bristière, rue du Grand Fief, allée de la Gardette, rue du Tonkin, allée des Vreniers, rue de la Tourasse, rue du Chemin Vert, rue des Brandes, rue des Chaumes, rue du Fief du Moine, rue des Groies, rue du Petit Terrier, rue des Clos, rue Traversière, chemin de la Fontaine et allée de Saintonge.
2	5	25	146	ÉCHILLAIS	0002	Salle des fêtes	rue de la Renaissance, rue du Transbordeur, rue du Bac, rue de Martrou, rue de Bellevue, rue du Pont Levant, allée de la Charente, route de Soubise, allée de l'Aunis, allée des Mouettes, rue des Goëlands, rue des Jardins, rue de la Pouline, impasse de la Renaissance, rue des Coquetiers, impasse du Rocher, rue de Bel Air, rue de la Noraudière, rue de Montifault, rue des Pichaudières, rue de la Métairie Gallo-Romaine, le Pinier, Pimale, rue des Fours à Chaux, impasse de la Borderie, rue du Bois Bernard, les Brossards, Base Aérienne 721, allée des Brossards, rue du Bois Bourdille, chemin des Granges, rue de l'Houmée, Champ du Loup et le Bois Bernard.
2	5	25	146	ÉCHILLAIS	0003	Salle des fêtes	rue du Champ de l'Alouette, le Pillay, les Chaumes, rue du Champ Simon, chemin de la Garenne, rue des Ouches, rue du Pigeonnier, rue du Gros Chêne, rue de l'Eglise, rue de la Renardière, rue des Jonchées, rue de Frelin, place du Ponant, rue de l'Espérance, allée du Petit Carrier, rue du Bois Lupin, allée de la Choisière, allée des Trémières, allée des Jonquilles, rue de la Châgnée, chemin du Frelin, rue des Galaudries, allée des Ajoncs, impasse des Fougères, chemin du Maraichat, allée de la Fruitière, rue de la Pinsonnerie, rue des Ardillauds, rue du Château, rue de l'Ormeau, impasse de l'Ormeau, impasse des Frênes, place de Verdun et chemin du Prieuré.
2	5	25	146	ÉCHILLAIS	0004	Salle des fêtes	rue du Bois Rond, rue du Portail Rouge, rue de la Limoise, l'Aubrée, la Limoise, la Pierrière, les Rivières, Liré, les Carrières Noires, rue Ville d'Envert, rue du Champ Truchot, rue des Charrons, rue des Taillandiers, allée du Cerisier, allée des Castors, allée de la Petite Ferme, chemin de la Carrière, impasse du Champ Truchot, rue du Bois Figuier, impasse de la Robinerie, rue des Pacages, route des Chevaux, chemin de la Grande Palisse, rue des Grives, rue de l'Hermitage, rue du Marais du Sud, impasse des Ecoles, impasse des Fontaines et rue des Erannelles.
4	3	02	147	ÉCOYEUX	0001	Mairie	Toute la commune
4	3	19	148	ÉCURAT	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	149	LES ÉDUTS	0001	Mairie	Toute la commune

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
5	3	11	150	LES ÉGLISES-D'ARGENTEUIL	0001	Salle Municipale	Toute la commune
2	5	22	151	L' ÉGUILLE	0001	Mairie	Toute la commune
4	4	21	152	ÉPARGNES	0001	Salle des Fêtes Place de la mairie	Toute la commune
3	1	08	153	ESNANDES	0001	Salle Jean Audineau (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par le littoral, les communes de MARSILLY et de CHARRON, la rue de Charron (côté pair inclus) et l’avenue de la République (côté pair inclus).
3	1	08	153	ESNANDES	0002	Salle Jean Audineau	portion du territoire de la commune délimitée par le littoral, les communes de MARSILLY, VILLEDoux et CHARRON, la rue de Charron (côté impair inclus) et l’avenue de la République (côté impair inclus).
4	5	19	154	LES ESSARDS	0001	Salle des Fêtes rue des Écoles	Toute la commune
2	5	26	155	ÉTAULES	0001	Salle Polyvalente 35 chemin de sable (Bureau centralisateur)	Avenue Darcy, queueux des Courlis, rue Fief de la bataille, place Charles de Gaulle, impasse des vignes, allée William Jonka, allée des vivandières, rue Charles Hervé côté pair jusqu’au n°52 - côté impair jusqu’au n°45, rue Soeur Jacquard, ruelle des Gabelous, rue de la Granderie côté pair du n°2 au n°8, rue des Sauniers, rue de Maugrezat, rue du Maine Bouyer, rue du Maine Planty, allée de la saline, rue du Senter, rue des coteaux du Seudre, chemin de l’Abaupin, rue du Maine Simon, chemin rural du Maine Simon (entrée par rue du Maine Simon), rue du Trézat, rue des Albaudes, rue de la gare, impasse des rosiers, place du champ de foire, allée du vieux puits, avenue Sorignet, rue Berthomé St André, rue du clône Richard, quereux des mouettes, rue de Saintonge, rue des écoles, rue de la Poste, place de Verdun
2	5	26	155	ÉTAULES	0002	Salle Polyvalente 35 chemin de sable	Rue de Chassagne, allée de la peupleraie, allée des acacias, rue de la lainerie, chemin rural du Maine Simon, allée des tourterelles, rue du Maine Bord, allée du belvédère, rue de Beauregard, rue du logis, quereux du Maine Birot, rue Emile Lestrille, allée des singles, allée du Bois de Savane, rue de la Mate à la Canete, allée des primevères, allée des chênes, rue de la picauderie, quereux des vanniers, quereux du vieux puits, quereux des écaillères, lotissement du petit bois, rue Charles Hervé coté pair à partir du n°58 - côté impair à partir du n°47, rue de la Granderie côté pair à partir du 20 - tout le côté impair, chemin de sable, rue de la Croix côté pair jusqu’au n°12 - tout le côté impair, rue des coudras, chemin du champ de tir, la Mote au bas, Brèze
2	5	26	155	ÉTAULES	0003	Salle Polyvalente 35 chemin de sable	Route de l’Isle, rue du Golfe de Barbareu, rue du bas d’anville, chemin vert, chemin de la Tignole, chemin du Terpis, rue des Brelot, allée de la ferme, rue des bijoux, allée des rainettes, rue de la croix, rue du clos de la porte, allée de creuse, rue des brandes, rue de la pirouette, rue des plantes du moulin, rue du Maine Auret, rue des Niels, chemin de Lafon, chemin des Bourgelles, rue du Haut des bois, rue de Paradis, rue du Maine Videau, chemin du Maine Videau
1	4	27	156	EXPIREMONT	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	157	FENIOUX	0001	Mairie	Toute la commune
3	2	09	158	FERRIÈRES	0001	Salle des fêtes 91 d rue de la joillerie	Toute la commune
1	4	12	159	FLÉAC-SUR-SEUGNE	0001	Salle des mariages	Toute la commune
4	4	21	160	FLOIRAC	0001	Mairie	Toute la commune
3	1	05	161	LA FLOTTE	0001	Mairie 25 cours Félix Faure (Bureau centralisateur)	Délimité au nord par le littoral, rue du Front de Mer, promenade Truchy, rue Jean Moulin, côté impair avenue des Vieux Moulins, côté impair avenue du 8 mai, côté pair rue de la Fontaine, côté pair raize de Lauzière, de l’intersection de la Raize de la Lauzière au n°39 rue André Favreau, de l’intersection de la rue Charles Biret au n°17 de la Rue Jean Henry Lainé, à l’ouest à partir du 16 avenue de la Plage au Quai de Senac et le Square Merindot.
3	1	05	161	LA FLOTTE	0002	Salle de la base nautique Rue Jean Moulin	Délimité au nord par le littoral promenade de la Côte, à l’ouest par la commune de ST-MARTIN et au sud par la commune de LA NOUE, à l’ouest par la route de La Noue côté pair, le Mail de Philippsburg côté pair, l’avenue des Vieux Moulins côté pair, rue Jean Moulin
3	1	05	161	LA FLOTTE	0003	Salle de la base nautique Rue Jean Moulin	Délimité au nord par le littoral du n°22 avenue de la Plage jusqu’à l’est de la commune de RIVEDoux, au sud de la commune de STE MARIE, à l’ouest par la route de La Noue côté impair, le Mail de Philippsburg côté impair, l’avenue du 8 mai côté pair, Raize de Lauzière côté impair, à l’est et à partir du 41 et 14B rue André Favreau, à l’est du n°19 côté pair et impair de la rue Jean Henry Lainé
5	3	11	162	FONTAINE-CHALENDRAY	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	163	FONTAINES-D'OZILLAC	0001	Mairie	Toute la commune

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
4	3	02	164	Fontcouverte	0001	Salle des fêtes 9 route de la Sauzaie (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de Saintes, Bussac, Le Douhet et l’axe des voies ci-après : RN 150, CD 234 de Bussac à Pons.
4	3	02	164	Fontcouverte	0002	Salle des fêtes 9 route de la Sauzaie	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de Chaniers, La Chapelle des Pots, Venerand, Le Douhet et l’axe des voies ci-après : RN 150, CD 234 de Bussac à Pons.
5	3	11	165	Fontenet	0001	Mairie	Toute la commune
2	2	23	166	Forges	0001	Mairie (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par les communes d'Aigrefeuille, Le Thou et l’axe des voies ci-après : rue de Puydrouard, rue André Charron, rue du Quartier Levreau.
2	2	23	166	Forges	0002	Salle Polyvalente 17 bis rue Eugène Charron	portion du territoire de la commune délimitée par les communes d'Aigrefeuille, Virson, Chambon et l’axe des voies ci-après : rue du Quartier Levreau, rue André Charron, rue de Puydrouard.
1	4	27	167	Le Fouilloux	0001	Mairie	Toute la commune
2	2	03	168	Fouras	0001	Salle Polyvalente Roger Rondeaux Rue du Trop Tôt Venu (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par le littoral et l’axe des voies suivantes : boulevard des Deux Ports, rue Jean Bart, rue Aristide Briand.
2	2	03	168	Fouras	0002	Salle Polyvalente Roger Rondeaux Rue du Trop Tôt Venu	portion du territoire de la commune délimitée par la commune de St-Laurent de la Pree (D 214), le littoral et l’axe des voies au Sud des voies suivantes : rue Jean Bart, rue Aristide Briand, allée Gauvain, rue de la Tourette, rue du Verger, chemin de la Vache, lieu-dit l’Aubonnière.
2	2	03	168	Fouras	0003	Salle Polyvalente Roger Rondeaux Rue du Trop Tôt Venu	portion du territoire de la commune délimitée par la commune de St-Laurent de la Pree (D 937) et l’axe des voies suivantes : lieu-dit La Sauzaie, route des Valines, rue Jean Bouin, avenue du Stade, avenue du Treuil Bussac, allée Gauvain, chemin de la Vache, rue de l’Aubonnière.
2	2	03	168	Fouras	0004	Salle Polyvalente Roger Rondeaux Rue du Trop Tôt Venu	portion du territoire de la commune délimitée par le littoral, la commune de St-Laurent de la Pree (D937) et l’axe des voies des points cardinaux suivants : à l’est du boulevard des Deux Ports, au nord de la rue Victor Hugo, de la rue Amiral Juin, de l’avenue du Treuil Bussac, à l’ouest de l’avenue du Stade, de la rue Jean Bouin, de la route des Valines, du lieu-dit La Sauzaie.
4	5	19	171	Geay	0001	Mairie	Toute la commune
4	4	21	172	Gémozac	0001	Salle des fêtes (Bureau centralisateur)	côté impair D6 de Saintes à Mortagne, village chez Chobelet, cité Les Peupliers, villages « Le Rocher » « Louzignac et ses rues » « Le Château de la Salle » « Route de Saintes » « La Barre » « La Petite Métairie ».
4	4	21	172	Gémozac	0002	Salle des fêtes	côté pair D6 de Saintes à Mortagne (village chez Chobelet et cité Les Peupliers, non compris).
1	4	27	173	La Genétouze	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	25	174	Genouillé	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	175	Germignac	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	176	Gibourne	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	177	Le Gicq	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	12	178	Givrezac	0001	Mairie	Toute la commune
4	3	24	179	Les Gonds	0001	Salle municipale Colonel Favard 10 rue du stade (Bureau centralisateur)	Limites : chemin rural dit de Préguillac – rue de Pabal – Etier de Paban – La Charente – chemins d’exploitations : n°2, n°1 et n°5 – VC 5 – rue de la Prairie (n°impairs) – rue du stade (n°pairs) – rue du Chêne (n°pairs)
4	3	24	179	Les Gonds	0002	Salle municipale Colonel Favard 10 rue du stade	Limites avec les communes de Thénac et Préguillac et RD 137 - rue du Chêne (n°impairs) – rue du stade (n°impairs) – rue de la prairie (n°pairs) – VC 5 – Chemins d’exploitation n°5 et 1 – rivière la Seugne – Etier de Courpignac – Limite avec la commune de Berneuil – CD 234 – RD 138
5	3	11	180	Gourvillet	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	181	Grandjean	0001	Mairie	Toute la commune
3	2	09	182	La Grève-sur-Mignon	0001	Mairie	Toute la commune
4	4	21	183	Grézac	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	10	184	La Gripperie-Saint-Symphorien	0001	Salle des Fêtes place de l’école	Toute la commune
2	5	10	185	Le Gua	0001	Foyer rural (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée au nord par la D733 route de Royan, D1 route du Cimetière, rue Pierre Loti, D1 rue Saint-Laurent.

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
2	5	10	185	LE GUA	0002	Foyer rural	portion du territoire de la commune délimitée au sud par la D733 route de Royan, D1 route du Cimetière, rue Pierre Loti, D1 rue Saint-Laurent.
3	2	09	186	LE GUÉ-D'ALLERÉ	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	187	QUITINIÈRES	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	188	HAIMPS	0001	Mairie	Toute la commune
3	1	08	190	L' HOUMEAU	0001	Salle Polyvalente Rue des Sports (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de NIEUL SUR MER au nord, LAGORD à l'est, la rue de La Rochelle au sud, la rue de la République et le CD 106 à l'ouest.
3	1	08	190	L' HOUMEAU	0002	Salle Polyvalente Rue des Sports	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de NIEUL SUR MER au nord, LA ROCHELLE au sud, le littoral à l'ouest, la rue de la République et le CD 106 à l'est.
3	1	08	190	L' HOUMEAU	0003	Salle Polyvalente Rue des Sports	portion du territoire de la commune délimitée par la commune de LA ROCHELLE au sud, la rue de la République à l'ouest, la rue de La Rochelle et le CD 104 E2 au nord.
4	4	24	191	LA JARD	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	192	JARNAC-CHAMPAGNE	0001	Maison des Associations	Toute la commune
3	2	06	193	LA JARNE	0001	Centre d'Animation Socio-Culturel (Bureau centralisateur)	Rue des Quatre Chevaliers (côté pair), rue de l'Eglise (Eglise et poste n° 12), rue de l'Otus (côté impair), route de La Jarrie (côté impair jusqu'à la voie communale n° 3).
3	2	06	193	LA JARNE	0002	Centre d'Animation Socio-Culturel	Rue des Quatre Chevaliers (futurs numéros impairs - projet de lotissement -), rue de l'Eglise (place de la Liberté), rue de l'Otus (côté pair), route de La Jarrie (côté pair).
3	2	06	194	LA JARRIE	0001	Salle des Fêtes (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de ST-CHRISTOPHE, AIGREFEUILLE, CROIX-CHAPEAU, et l'axe des voies ci-après : rue de Croix-Chapeau, rue de Clavette, chemin de la Bataille, rue de la Providence, rue du Chemin Vert, rue des Bleuets, rue du Château d'Eau, et la RD 204 E.
3	2	06	194	LA JARRIE	0002	Salle des fêtes	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de CLAVETTE, LA JARNE, SALLES SUR MER, CROIX CHAPEAU et l'axe des voies ci-après : rue de Croix-Chapeau, rue des Canons, rue de Chatellaillon, route de Chassagné, Grande rue de Chassagné, Grand'rue de Grolleau.
3	2	06	194	LA JARRIE	0003	Salle des fêtes	portion du territoire de la commune délimitée par la commune de CLAVETTE et l'axe des voies ci-après : rue de Clavette, rue du Château d'Eau, rue des Bleuets, rue du Chemin Vert, rue de la Providence, chemin de la Bataille, rue de Croix-Chapeau, rue des Canons, rue de Chatellaillon, route de Chassagné.
5	3	18	195	LA JARRIE-AUDOUIN	0001	Mairie	Toute la commune
4	4	21	196	JAZENNES	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	197	JONZAC	0001	Mairie - salle des Mariages 3 rue du Château (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de CHAMPAGNAC, OZILLAC, la Seugne et l'axe des voies ci-après : route de Barbezieux, CD 2, CR, C, VC 7, CD 699, CR, CD 28 E, VC, boulevard René Gautret, avenue Victor Hugo, avenue Gambetta.
1	4	07	197	JONZAC	0002	Ecole de la ruche 7 rue du château	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de ST-GERMAIN DE LUSIGNAN, ST-MARTIAL DE VITATERNE, REAUX, CHAMPAGNAC et l'axe des voies ci-après CD 699, rue du 19 mars 1962, avenue de Lattre de Tassigny, avenue Général de Gaulle, avenue Gambetta, place du Champ de Foire, avenue Victor Hugo, boulevard René Gautret, VC 4, CD 28 E, CR, CR, CD 699, VC 7, VC 6, CR, route de Barbezieux.
1	4	07	197	JONZAC	0003	Cloître des Carmes 7 rue du château	portion du territoire de la commune délimitée par la commune de ST-SIMON DE BORDES, la Seugne et l'axe des voies ci-après : avenue Gambetta, avenue Général de Gaulle, avenue de Lattre de Tassigny, rue du 19 Mars 1962, CD 699.
5	3	02	198	JUICQ	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	27	199	JUSSAS	0001	Mairie	Toute la commune
3	1	08	200	LAGORD	0001	Salle des fêtes de la Mairie 1 rue de la Métairie (Bureau centralisateur)	Portion du territoire de la commune délimitée : - au Nord par la route de Nieul sur Mer, - à l'Ouest par l'avenue du Fief des Jarries (non incluse), - au Sud par la rue de la Messe (non incluse), la rue du Puy Mou (non incluse), la rue du Treuil des Filles (non incluse), la rue du Fief Nouveau (non incluse), la rue Alfred Nobel (non incluse), - à l'Est par l'avenue du 8 mai 1945 (non incluse).

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
3	1	08	200	LAGORD	0002	Salle municipale de Lignon 28 rue des maraîchers	Portion du territoire de la commune délimitée : - au Nord par la partie nord de la RD 105, la partie nord du Chemin du Fief de Jérusalem, la rue des Lilas, - à l'Ouest par l'avenue du 8 Mai 1945 et la RD 105, - au Sud par la rocade RN 237, la rue Georges Triaud, la rue de la Descenderie, le Chemin du Fief de Marans, - à l'Est par le Chemin du Fief de Marans, le Chemin de Puilboreau, la rue des Roses.
3	1	08	200	LAGORD	0003	Salle polyvalente Avenue du fief des Jarries	Portion du territoire de la commune délimitée : - au Nord par la rue du Parc, - à l'Ouest par le Chemin de la Pinelière, la rue des Godettes, le Chemin du Fief de Cotteret, - au Sud par le Chemin du Bonnodeau (non inclus), la rue du Verger (non incluse), la rue George Sand, la rue Emma Calvé, la rue Simone de Beauvoir, la rue Joséphine Baker, - à l'Est par l'avenue de Lagord du N°219 au N°999 (pair/impair).
3	1	08	200	LAGORD	0004	Salle polyvalente Avenue du fief des Jarries	Portion du territoire de la commune délimitée : - au Nord par la rue de la Messe, la rue du Puy Mou, la rue du Treuil des Filles, la rue du Fief Nouveau, la rue Alfred Nobel, - à l'Ouest par l'avenue de Lagord (non incluse), - au Sud par la rocade RN 237, - à l'Est par l'avenue du 8 mai 1945 (non incluse).
3	1	08	200	LAGORD	0005	Salle polyvalente Avenue du fief des Jarries	Portion du territoire de la commune délimitée : - au Nord par la partie nord du Chemin du Bonnodeau, la partie nord de la rue du Verger, la rue des Mûriers, la rue des Amandiers, la rue des Noyers, la rue des Figuiers, - à l'Ouest par le Chemin du Bonnodeau, le Chemin du Rouge-Gorge, - au Sud par la rocade RN 237, - à l'Est par l'avenue de Lagord du N°1 au N°218 (pair/impair).
3	1	08	200	LAGORD	0006	Salle municipale Gaston Gaillard 9 rue Gaston Gaillard	Portion du territoire de la commune délimitée : - au Nord par la rocade RN 237, - à l'Ouest par l'avenue de Varsovie, l'avenue du Recteur Moisy, la rue de la Frégate, - au Sud par l'avenue des Corsaires, - à l'Est par l'avenue de Lagord-Vendôme (non incluse).
3	1	08	200	LAGORD	0007	Salle municipale Gaston Gaillard 9 rue Gaston Gaillard	Portion du territoire de la commune délimitée : - au Nord par la rocade RN 237, - à l'Ouest par l'avenue de Lagord-Vendôme, - au Sud par la rue des Gonthières, - à l'Est par la rue Wilkens.
3	2	09	201	LA LAIGNE	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	202	LANDES	0001	Salle de la soie 11 rue de la République	Toute la commune
2	2	23	203	LANDRAIS	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	204	LÉOVILLE	0001	Mairie	Toute la commune
2	2	25	205	LOIRE-LES-MARAIS	0001	Salle polyvalente 2 route des Flamands	Toute la commune
5	3	11	206	LOIRÉ-SUR-NIE	0001	Mairie	Toute la commune
3	1	05	207	LOIX	0001	Mairie	Toute la commune
3	2	09	208	LONGÈVES	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	209	LONZAC	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	12	210	LORIGNAC	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	211	LOULAY	0001	Salle des Halles Place du Général de Gaulle	Toute la commune
5	3	11	212	LOUZIGNAC	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	213	LOZAY	0001	Mairie	Toute la commune
4	5	24	214	LUCHAT	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	215	LUSSAC	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	25	216	LUSSANT	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	217	MACQUEVILLE	0001	Mairie	Toute la commune

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
3	2	09	218	MARANS	0001	Salle Polyvalente rue de Bordeaux (Bureau centralisateur)	secteur nord-est de la commune délimité à l’ouest et au nord par la limite communale, à l’ouest par le RD 137 à partir de la dérivation nord de la Sèvre et jusqu’à la limite communale, au sud par le Both Courant à partir de la rue du Port des Dames et jusqu’à l’intersection avec la voie de chemin de fer, puis par la voie de chemin de fer jusqu’à la limite communale. En centre-ville : par une ligne partant de l’intersection de la RD 137 avec la dérivation nord de la Sèvre qui suit le fleuve jusqu’à l’intersection de la rue Neuve sur le quai Clemenceau, qui suit la rue Neuve jusqu’à l’intersection avec la rue Gambetta, qui suit la rue Gambetta jusqu’à la rue Bonneau, puis la rue Dinot, traverse la place Ernest Cognacq, puis la rue de la Guillerie jusqu’à la rue du Port des Dames et rejoint le Both Courant.
3	2	09	218	MARANS	0002	Salle Polyvalente rue de Bordeaux	secteur sud-est de la commune délimité au nord par la limite sud du secteur du bureau de vote n° 1, à l’est et au sud par la limite communale, à l’ouest par la RD 137 à partir de l’intersection avec la RD 114, et jusqu’à la limite communale. En centre-ville : par une ligne partant de l’intersection de la RD 137 avec la RD 114 qui suit la rue des Moulins, puis la rue de la Corderie, puis la rue de Bordeaux vers la rue Vircourt, et suit la rue Vircourt jusqu’à la place Ernest Cognacq pour rejoindre la limite sud du secteur du bureau n° 1.
3	2	09	218	MARANS	0003	Salle Polyvalente rue de Bordeaux	secteur sud-ouest de la commune délimité au sud et à l’ouest par la limite communale, à l’est par limite ouest du secteur du bureau de vote n° 2, au nord par une ligne partant de la place Ernest Cognacq et passant par la rue de Vircourt, puis la rue de Bordeaux, puis la rue du Grand Both vers l’avenue Paul Couzinet, puis l’avenue Madame Charles Charriaux jusqu’à la Sèvre au niveau de l’embouchure du canal de Marans à La Rochelle, puis suit le canal maritime jusqu’à la limite communale.
3	2	09	218	MARANS	0004	Salle Polyvalente rue de Bordeaux	secteur nord-ouest de la commune délimité au nord et à l’ouest par la limite communale, à l’est par la limite du secteur du bureau de vote n° 1, au sud par la limite du secteur du bureau de vote n° 3.
2	5	10	219	MARENNES-HIERS BROUAGE	0001	Centre d’Animation et de Loisirs – salle 1 rue Jean Moulin (Bureau centralisateur)	Portion du territoire de la commune délimitée par la commune de Hiers-Brouage et Saint-Just- Luzac et l’axe des voies ci-après : avenue du Maréchal Leclerc, rue Maréchal Foch, avenue des Frères Jabouille, rue Jean et Louise Hay.
2	5	10	219	MARENNES-HIERS BROUAGE	0002	Dojo Rue des droits de l’homme	Portion du territoire de la commune délimitée par le littoral, la commune de Saint-Just- Luzac et l’axe des voies ci-après : avenue Maréchal Leclerc, rue François Fresneau, rue Victor Hugo, rue Jacques Palacin, rue des Martyrs.
2	5	10	219	MARENNES-HIERS BROUAGE	0003	Collège avenue de Beaulieu	Portion du territoire de la commune de Bourcefranc-le-Chapus et la CD 728 route de Bourcefranc et l’axe des voles ci-après : rue Maréchal Foch, avenue des Frères Jabouille, rue Georges Clémenceau, avenue de Lattre de Tassigny, route de Bourcefranc.
2	5	10	219	MARENNES-HIERS BROUAGE	0004	Centre d’Animation et de Loisirs – salle 3 Rue Jean Moulin	Portion du territoire de la commune délimitée par le littoral, les communes de Hiers- Brouage, Bourcefranc-Le-Chapus et l’axe ci-après : rue Jean et Louise Hay, route de Bourcefranc, avenue André Dulin.
2	5	10	219	MARENNES-HIERS BROUAGE	0005	Centre d’Animation et de Loisirs – salle 2 Rue Jean Moulin	Portion du territoire de la commune délimitée par le littoral et l’axe des voies ci-après : rue François Fresneau, rue Victor Hugo, Canal de Badauge, avenue André Dulin, avenue de Lattre de Tassigny, rue Georges Clémenceau.
2	5	10	219	MARENNES-HIERS BROUAGE	0006	Salle des fêtes de Hiers	Territoire de la commune sauf le bourg de Brouage.
2	5	10	219	MARENNES-HIERS BROUAGE	0007	Salle du jeu de paume – Brouage	Le bourg de Brouage (l'intérieur des remparts).
1	4	12	220	MARIGNAC	0001	Mairie	Toute la commune
2	2	23	221	MARSAIS	0001	Mairie	Toute la commune
3	1	08	222	MARSILLY	0001	Mairie 5bis rue des Ecoles (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune comprenant : allée de Belle Île, allée de l’île d’Aix, allée de l’île d’Yeu, allée de l’île Madame, allée de Noirmoutier, allée des Bougainvilliers, avenue de l’île d’Oléron, impasse de l’île de Groix, impasse du Cordouan, impasse du Manège, la Casse, les Jards, les Moindreux, les Mouées, les Ploquins, les Salles, rue agrippa d’Aubigné, rue de Coulonge, rue de la Conche, rue de l’Aubreçay, rue de l’île de Hoedic, rue de l’île de Houat, rue de l’île de la Désirade, rue de l’île de Ré, rue de l’île de Sein, rue de l’Ile d’Ouessant, rue des Cluzeaux, rue des Écoles, rue des Entreprises, rue des Îles Chausey, rue des Îles de Glenan, rue des Lauriers, rue des Mouettes, rue des Oiseaux, rue du Chemin bas, rue du fief des bécasses, rue du Fort Boyard, rue du Moulin Rouge, rue du Temple, rue Georges Simenon, rue Jean Bart, rue du Verger, rue de la Vigne.

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
3	1	08	222	MARSILLY	0002	Salle Georges Simenon Place de l'Abbé Coll	portion du territoire de la commune comprenant : allée de l'Est, allée de l'Ouest, allée du Nord, allée du Sud, coup de vague, impasse des Acacias, impasse des passeroses, la Pelle, la Richardière, le Golf de la Prée, le Moulin Neuf, place de l'Abbé Coll, rue de coup de vague, rue de Gâte Bourse, rue de la Cave, rue de la Pelle, rue de la Raclette, rue de l'Ancienne poste, rue de l'Église, rue de l'horizon, rue de l'Océan, rue des 4 vents, rue des Bleuets, rue des Boucholeurs, rue des Boutons d'Or, rue des Coquelicots, rue des Goélands, rue des Marguerites, rue des Pertuis, rue des Saints Pères, rue des selliers, rue des Varennes, rue du four, rue du Moulin d'Amour, rue du Port, rue Patrice Walton, square Cupidon.
3	1	08	222	MARSILLY	0003	École Anita Conti Rue des Écoles	portion du territoire de la commune comprenant : impasse des Fleurs, impasse des Fougères, impasse des genêts, petite rue du Palais, rue de La Rochelle, rue de Nantilly, rue de Villedoux, rue des Gravières, rue des Jards, rue des Marronniers, rue du Chemin Vert, rue du Levant, rue du Palais, rue du Plein midi, rue du Ponant, rue du Puits, rue du Roitelet, rue Gaston Aujard, square du Clos Vert, rue Roland Dorgeles, rue Raymond Radiguet, rue Alain Fournier, rue Charles Peguy, allée Maurice Genevoix, impasse Louis Pergaud, rue des Beauvoirs, rue des Petits Sergents, rue du Château d'Eau, rue des Tamaris.
5	3	11	223	MASSAC	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	224	MATHA	0001	Complexe associatif (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de BLANZAC LES MATHA, BAGNIZEAU, LES TOUCHES DE PERIGNY, HAIMPS et l'axe de la RD 939
5	3	11	224	MATHA	0002	Complexe associatif	le reste de la commune.
2	5	26	225	LES MATHES	0001	Mairie 10 rue de la sablière (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par les communes d'ARVERT, ETAULES, ST-AUGUSTIN, par le littoral et l'axe des voies ci-après : avenue de l'Océan, avenue des Mathes, avenue de la Résinerie, avenue de la Palmyre, rue du Clapet, rue Léon Nicolle et la D 141.
2	5	26	225	LES MATHES	0002	Mairie 10 rue de la sablière	portion du territoire de la commune délimitée par le littoral, la commune de LA TREMBLADE et l'axe des voies ci-après : avenue de l'Océan, avenue des Mathes, avenue de la Résinerie, avenue de La Palmyre, rue du Clapet, rue Léon Nicolle et la D 141.
5	3	18	226	MAZERAY	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	12	227	MAZEROLLES	0001	Mairie	Toute la commune
4	5	22	228	MÉDIS	0001	Mairie (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de SAUJON, LE CHAY, SEMUSSAC, ROYAN et l'axe des voies ci-après : RN 150, route de Saujon et route de Royan. Sont exclues, la rue des Sports, rue des Ecureuils, rue des Palmiers, rue du Champ des Bodins, rue du Giolard, rue de la Girauderie, rue des Pastries, impasse des 4 vents, route des Brandes, impasse des Brandes, rue Joseph de Lelée, rue Marco Polo, route des Gourbeaux, route de Belleguet, impasse de Musson, rue de Musson, rue des Rois de Musson, rue de la Grange à Madame, impasse du Priou, route de Semusac, route de la Cabane Rouge, rue de la Champagne Basse, impasse du Petit Toussaugé, impasse du Clos Fleuri, rue du Grand Toussaugé, rue Serpentine et route de Saint Georges de Didonne.
4	5	22	228	MÉDIS	0002	Salle des Fêtes 1 Place Charles de Gaulle	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de ROYAN, ST-SULPICE, SAUJON et l'axe des voies ci-après : RN 150, route de Saujon et route de Royan. Sont exclues l'impasse de Langlade, rue de la Puissade, route de Poussau, rue Cavalière, rue des Alouettes, route Chez Dias, rue du Commandant Person, impasse Dias, route du Pouyaud et rue des Pensées.
4	5	22	228	MÉDIS	0003	Salle des Fêtes 2 Place Charles de Gaulle	portion du territoire de la commune délimitée par la rue des Sports, rue des Ecureuils, rue des Palmiers, rue du Champ des Bodins, rue du Giolard, rue de la Girauderie, rue des Pastries, impasse des 4 vents, route des Brandes, impasse des Brandes, rue Joseph de Lelée, rue Marco Polo, route des Gourbeaux, route de Belleguet, impasse de Musson, rue de Musson, rue des Rois de Musson, rue de la Grange à Madame, l'impasse du Priou, l'impasse de Langlade, rue de la Puissade, route de Poussau, rue Cavalière, rue des Alouettes, route de Semussac, route de la Cabane rouge, rue Champagne Basse, impasse du Petit Toussaugé, impasse du Clos Fleuri, rue du Grand Toussaugé, rue Serpentine, route Chez Dias, rue du Commandant Person, impasse Dias, route du Pouyaud, rue des Pensées, Chemin Vert, Rue des Palombes et route de Saint Georges de Didonne.
1	4	27	229	MÉRIGNAC	0001	Mairie	Toute la commune
2	4	21	230	MESCHERS-SUR-GIRONDE	0001	Salle des Fêtes 81 rue Paul Massy (Bureau centralisateur)	portion du territoire délimitée par la route de Royan (n° pairs et impairs inclus), boulevard du Marais (exclu), rue Albert Lupiet (à partir du n° 99 et à partir du n° 88), route de Semussac (exclue), rue Paul Massy (exclue), rue du 11 novembre (n° pairs et impairs inclus), rue des Grottes (exclue).

CODE ARRONDISSEMENT	CODE CIRCONSCRIPTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
2	4	21	230	MESCHERS-SUR-GIRONDE	0002	Salle des Fêtes 81 rue Paul Massy	portion du territoire délimitée par la route de Royan (exclue), boulevard du Marais (n° pairs et impairs inclus), rue Albert Lupiet (du n° 1 au n° 97 et du n° 2 au n° 86), route de Semussac (n° pairs et impairs inclus).
2	4	21	230	MESCHERS-SUR-GIRONDE	0003	Mairie 38 rue Paul Massy	portion du territoire délimitée par le boulevard du Marais (exclu), route de Semussac (exclue), rue Paul Massy (n° pairs et impairs inclus), rue du 11 novembre (n° pairs et impairs exclus), rue des Grottes (n° pairs et impairs inclus).
1	4	27	231	MESSAC	0001	Mairie	Toute la commune
4	4	21	232	MEURSAC	0001	Salle multiactivités 14 rue des Écoles	Toute la commune
1	4	07	233	MEUX	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	234	MIGRÉ	0001	Salle des Fêtes cours de la Mairie	Toute la commune
4	3	02	235	MIGRON	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	12	236	MIRAMBEAU	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	10	237	MOËZE	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	239	MONS	0001	Salle des Fêtes	Toute la commune
1	4	27	240	MONTENDRE	0001	SECTION 1 Centre culturel François Mitterrand (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par le département de la Gironde, les communes de SOUMERAS, CORIGNAC, JUSSAS et l'axe du chemin départemental n° 730 (ROYAN, MONTPON SUR L'ISLE).
1	4	27	240	MONTENDRE	0002	SECTION 1 Centre culturel François Mitterrand	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de SOUMERAS, COUX, l'ancienne commune de CHARDES, l'ancienne commune de VALLET, la commune de JUSSAS et l'axe du chemin départemental n° 730 (ROYAN, MONTPON SUR L'ISLE).
1	4	27	240	MONTENDRE	0003	SECTION 2 : CHARDES Salle associative de Chardes	territoire de l'ancienne commune de CHARDES.
1	4	27	240	MONTENDRE	0004	SECTION 3 : VALLET Mairie de Vallet	territoire de l'ancienne commune de VALLET
1	4	27	241	MONTGUYON	0001	Mairie (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de NEUVICQ, ST-MARTIN D'ARY, CLERAC et l'axe de la RD 910 Bis
1	4	27	241	MONTGUYON	0002	Mairie	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de LE FOUILLOUX, ST-PIERRE DU PALAIS et l'axe de la RD 910 bis.
4	4	24	242	MONTILS	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	27	243	MONTLIEU-LA-GARDE	0001	Salle des Fêtes 26 bis avenue du Général Leclerc (Bureau centralisateur)	territoire de la commune sauf le hameau « la Garde ».
1	4	27	243	MONTLIEU-LA-GARDE	0002	Salle de motricité – Ecole des grains de sable 99 avenue de la République	hameau de « la Garde ».
4	4	21	244	MONTPELLIER-DE-MÉDILLAN	0001	Mairie	Toute la commune
3	2	06	245	MONTROY	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	25	246	MORAGNE	0001	Salle des Fêtes	Toute la commune
2	5	26	247	MORNAC-SUR-SEUDRE	0001	Mairie	Toute la commune
4	4	21	248	MORTAGNE-SUR-GIRONDE	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	249	MORTIERS	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	12	250	MOSNAC	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	252	LE MUNG	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	25	253	MURON	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	254	NACHAMPS	0001	Mairie	Toute la commune
4	5	19	255	NANCRAS	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	02	256	NANTILLÉ	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	257	NÉRÉ	0001	Salle des Fêtes 12 avenue du Poitou	Toute la commune
1	4	07	258	NEUILLAC	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	259	NEULLES	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	27	260	NEUVICQ	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	261	NEUVICQ-LE-CHÂTEAU	0001	Mairie	Toute la commune
4	3	19	262	NIEUL-LÈS-SAINTES	0001	Mairie	Toute la commune

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
1	4	07	263	NIEUL-LE-VIROUIL	0001	Mairie	Toute la commune
3	1	08	264	NIEUL-SUR-MER	0001	Espace Michel Crépeau Rue de Lauzières (Bureau centralisateur)	Chemin des Grands Champs, Ferme Les Grands Champs, Impasse D'aunis, Impasse Des Bleuets, Impasse des Cougnères, Impasse Des Franchises, Impasse Des Violettes, Impasse du Butome, La Prée Aux Boeufs, Lieu dit Abbaye De Sermaize, Rue Alain Colas, Rue Alain Gerbault, Rue de la Pérouse, Rue De L'Aubrecay, Rue Des Acacias, Rue Des Cougnères, Rue Des Fleurs, Rue Des Grands Champs, Rue Des Primevères, Rue Des Tourettes, Rue Du Clair Matin, Rue Du Peu Du Roy, Rue Dumont D'urville, Rue Francois Jauffret, Rue Jean Charcot, Rue Leopold Bouchet, Rue Loïc Caradec, Rue Philippe Cousteau, Square Jean Borotra, Square Pierre Darmon
3	1	08	264	NIEUL-SUR-MER	0002	Espace Michel Crépeau Rue de Lauzières	Avenue Du Parc, Impasse De L'église, Impasse de l'Iris Maritime, Impasse De Saintonge, Impasse des Frênes, Rue de L'Aubrecay, Le Moulin Neuf, Le Treuil Baton, Lotissement Le Val Hureau, Résidence du Val Hureau, Route De Marsilly, Rue De Beauregard, Rue De Bel Air, Rue De La Charre, rue de La Closerie, Rue de la Salicorne, Rue de l'Avocette, Rue De L'emblave, Rue De L'Océan, Rue de Suffren, Rue Des Lilas, Rue Des Mesanges, Rue Des Renfermis, Rue Du Bosquet, Rue Du Château, Rue du Gô, Rue Du Grand Clos, Rue Du Pas Du Loup, Rue St Blaise, Rue Vasco de Gama, Venelle de la Job, Venelle St Blaise
3	1	08	264	NIEUL-SUR-MER	0003	Espace Michel Crépeau Rue de Lauzières	Avenue De La Rochelle, Chemin Du Champ Pinson, Impasse De La Grive, Impasse de la Marouette, Impasse de l'Aubépine, Impasse Des Pônes, Impasse Du Moulin Ragot, Passage Des Sureaux, Rue d'Aquitaine, Rue de la Guifette noire, Rue des Bernaches, Rue Des Mille Fleurs, Rue Des Sureaux, Rue des Tadornes, Rue Des Tonnelles, Rue Du Champ Pinson, Rue du Château, Rue Du Faisan Doré, Rue Du Jabloir, Rue Du Raisiné, Rue Du Treuil Boulard, Rue Olympe de Gougues, Village Des Mille Fleurs
3	1	08	264	NIEUL-SUR-MER	0004	Espace Michel Crépeau Rue de Lauzières	Impasse Du Merle, Passage de la Treille, Passage Des Mottes, Rue De La Vesprée, Rue De Lauzières, Rue De Maillezais, Rue De Nalbret, Rue Des Mottes, Rue Du Docteur Bavay, Rue Du Docteur De Bechevel, Rue du Fantôme du Chapelier, Rue Du Marais, Rue Du Poitou, Rue Du Pressoir, Rue Léonce Vieljeux
3	1	08	264	NIEUL-SUR-MER	0005	Espace Michel Crépeau Rue de Lauzières	Chemin Royal, Impasse de la Patelle, Impasse De l'herminette, Impasse des Tonneliers, Impasse Des Vignerons, Le Petit Grimaud, Rue Clément Marot, Rue De Grimaud, Rue de la Gralette, Rue De La Jacquerie, Rue de l'Estran, Rue Des Aigrettes, Rue Des Côteaux, Rue Des Hauts De Nieul, Rue Du 19 mars 1962, Rue Du Four à Chaux, Rue Du Merlot, Rue du Suroît, Rue Eric Tabarly, Rue Florence Arthaud, Rue Louis Jolliet, Rue Robert Garnier, Rue Victor Duruy, Square Du Docteur Calmette
3	1	08	264	NIEUL-SUR-MER	0006	Espace Michel Crépeau Rue de Lauzières	Chemin De l'Ouaille, Impasse Des Amériques, Impasse Louis de Montcalm, Rue Bizet, Rue Charles Gounod, Rue Christophe Colomb, Rue De La Croix Du Sud, Rue De La Nouvelle France, Rue de la Soulle, Rue De l'Ouaille, Rue Des Alizés, Rue Jacques Cartier, Rue Jean Bouin, Rue Léo Lagrange, Rue Pasteur, Rue Samuel Champlain, Square De l'Acadie, Square De Saintonge, Square De Terre Neuve, Square Des Isles, Square du Ponant, Square Pierre De Coubertin, Square Pierre Du Gua, Square Samuel Champlain
3	1	08	264	NIEUL-SUR-MER	0007	Espace Michel Crépeau Rue de Lauzières	Chemin De Mortefoin, Cour Des Alouettes, Cour Des Grolles, Cour Des Trois Hérons, Impasse De La Chapelle, Impasse de l'Obione, Impasse Du Canada, Impasse du Chenal, Passage de l'Ostréiculture, Rue Berlioz, Rue De La Chapelle, Rue Des Moureilles, Rue Des Salines, Rue Des Tamaris, Rue Du Canada, Rue Du Chiron Bonnet, Rue Du Coquier, Rue Du Fief Des Salines, Rue Du Petit Plomb, Rue Du Port, Rue du Vieux pont, Rue Gaston Balande, Rue Ravel
2	5	10	265	NIEULLE-SUR-SEUDRE	0001	Salle des fêtes 1 rue des myosotis (Bureau centralisateur)	portion du territoire du Petit Nieulle
2	5	10	265	NIEULLE-SUR-SEUDRE	0002	Salle des fêtes 1 rue des myosotis	portion du territoire du Grand Nieulle.
5	3	18	266	LES NOUILLERS	0001	Salle des Fêtes	Toute la commune
3	2	09	267	NUAILLÉ-D'AUNIS	0001	Salle des Fêtes 17 bis Grand Rue	Toute la commune
5	3	11	268	RIVES-DE-BOUTONNE	0001	Mairie – Nuaillé-sur-Boutonne Salle de réunion 12 b route d'Aulnay (Bureau centralisateur)	Territoire de l'ancienne commune de Nuaillé-sur-Boutonne
5	3	11	268	RIVES-DE-BOUTONNE	0002	Mairie – Saint-Georges-de-Longuepierre Salle des fêtes 15 rue de Dampierre	Territoire de l'ancienne commune de Saint-Georges-de-Longuepierre
1	4	27	269	ORIGNOLLES	0001	Ancien Presbytère	Toute la commune

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
1	4	07	270	OZILLAC	0001	Salle des fêtes rue de Saintonge - place du Dr Nivet	Toute la commune
5	3	11	271	PAILLÉ	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	24	273	PÉRIGNAC	0001	Mairie	Toute la commune
3	1	01	274	PÉRIGNY	0001	Mairie Parvis de la laïcité (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par les communes d'AYTRE, ST-ROGATIEN et DOMPIERRE SUR MER, et l’axe des voies ci-après : rue de la Vaurie, rue du Château, route d’Aytré, rue du Stade.
3	1	01	274	PÉRIGNY	0002	Ancien Gymnase de Rompsay 9 rue des Ecoles	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de LA ROCHELLE et DOMPIERRE SUR MER et l’axe des voies ci-après : avenue du Cimetière Prolongée, rue des Ecoles, rue de Chagnolet, avenue Paul Langevin, avenue Joliot Curie.
3	1	01	274	PÉRIGNY	0003	Centre municipal d’animation Place des droits de l’Homme	portion du territoire de la commune délimitée par les communes d'AYTRE et LA ROCHELLE et les axes des voies ci-après : rue de la moulinette, grand rue, avenue louis lumière, avenue joliot curie
3	1	01	274	PÉRIGNY	0004	Ancien Gymnase de Rompsay 9 rue des Ecoles	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de DOMPIERRE SUR MER et PUILBOREAU et l’axe des voies ci-après : rue des Ecoles, rue de Chagnolet.
3	1	01	274	PÉRIGNY	0005	Mairie Parvis de la laïcité	l’axe des voies ci-après : rue de la Vaurie, rue du Château, route d’Aytré, rue du Péré, Grand Rue, rue de la Moulinette.
3	1	01	274	PÉRIGNY	0006	Centre municipal d’animation Place des droits de l’Homme	portion du territoire de la commune délimitée par la Commune de DOMPIERRE SUR MER l’axe des voies ci-après : rue du Stade, rue du Péré, place de la Chaume, rue des Aigrettes.
3	1	01	274	PÉRIGNY	0007	Centre municipal d’animation Place des droits de l’Homme	l’axe des voies ci-après : rue du Péré, avenue Louis Lumière, avenue Paul Langevin, rue des Aigrettes, place de la Chaume.
4	3	24	275	PESSINES	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	27	276	LE PIN	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	277	ESSOUVERT	0001	Mairie de Saint-Denis du Pin (Bureau centralisateur)	portion du territoire correspondant au territoire de l’ancienne commune de Saint-Denis du Pin
5	3	18	277	ESSOUVERT	0002	Mairie de La Benate	portion du territoire correspondant au territoire de l’ancienne commune de La Benate
4	5	24	278	PISANY	0001	Salle Municipale Impasse de la Poste	Toute la commune
1	4	12	279	PLASSAC	0001	Salle des Fêtes « Marcel Seguin »	Toute la commune
4	5	19	280	PLASSAY	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	27	281	POLIGNAC	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	27	282	POMMIERS-MOULONS	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	12	283	PONS	0001	Salle Polyvalente Place de l’Europe (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par l’axe des voies ci-après : déviation RN 137, accès Bistrial Colibri, rue des Jacobins, rue Pasteur, rue de Verdun, avenue Charles de Gaulle, rue de Cognac, rue du Petit Rabat, cimetière St-Martin, route de Colombier, ZI de Touvent.
1	4	12	283	PONS	0002	Salle Polyvalente Place de l’Europe	portion du territoire de la commune délimitée par l’axe des voies ci-après : déviation RN 137, rue de la Sente, rue B. Gautier, place St-Vivien, cours Jean Jaurès, déviation route Royan-Cognac, rue de Jonzac, rue Denfert Rochereau, rue Charles de Gaulle, rue de Verdun, rue Pasteur, rue des Jacobins, accès Bistrial Colibri.
1	4	12	283	PONS	0003	Salle Polyvalente Place de l’Europe	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de BOUGNEAU, AVY, ST-LEGER, JAZENNES et l’axe des voies ci-après : RN 732, route de Royan, déviation RN 137, ZI Touvent, route de Colombier, cimetière St-Martin, rue du Petit Rabat, rue de Cognac, rue Denfert Rochereau, rue de Jonzac, déviation route Royan-Cognac, voie ferrée.
1	4	12	283	PONS	0004	Salle Polyvalente Place de l’Europe	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de MAZEROLLES, AVY, FLEAC SUR SEUGNE et l’axe des voies suivantes : RN 732, route de Royan, déviation RN 137, rue de la Sente, rue B. Gautier, cours Jean Jaurès, voie ferrée.

CODE ARRONDISSEMENT	CODE CIRCONSCRIPTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
4	5	19	284	PONT-L'ABBÉ-D'ARNOULT	0001	Foyer rural (Bureau centralisateur)	rue des Allards, rue André Daunas, rue du 19 mars 1962, chemin de la Baronnerie, rue Bienassis, rue Bouhet, chemin du Petit Brassaud, rue des Cadorettes, avenue René Caillé, route de Champagne, impasse du Château, rue de Charnay, rue du Corps de Garde, rue Jules Favre, rue de la Foire, chemin de Gâtechou, rue des Géraniums, rue du Docteur Gilbert, chemin des Guilloteaux, impasse des Lauriers, rue des Lilas, rue de la Lirette, impasse de la Madelaine, avenue du Maréchal Leclerc, ruelle Maurice Lepie, rue de la Moinerie, chemin de Paluud, chemin de Pipelé, rue des Places, rue Port Paradis, route de la Pouchaume, rue St-Michel, chemin de la Séguinière, rue du Sénéchal, rue du Vieux Pont, le Pradeau, Perthuizon, le Moulin du Rocher, domiciles extérieurs, Chantemerle, rue Emmanuel d'Alzon, lotissements le Clos de la Madeleine, le Clos de la Garenne et rue Eugène Gallais.
4	5	19	284	PONT-L'ABBÉ-D'ARNOULT	0002	Foyer rural	impasse de l'Atelier Relais, chemin de Bessec, avenue Bernard Chambenoit, chemin des Champs, Chemin Vert, rue de la Cité, rue Valère Corbinaud, route de la Coutelière, rue de la Coutelière, rue Maurice Daunas, place du Général de Gaulle, rue du Grand Fief, chemin du Jard, rue de Liauze, impasse de Liauze, avenue Liotard, avenue André Malraux, impasse du Moulin du Fort, rue Claire Pertus, rue de la Piazière, chemin des Prévautés, rue de la Reine, rue des Remparts, route de St-Jean d'Angély, rue du Temple, chemin de l'Usine, rue de Verdun, voie Romaine, l'Epinard, rue Claude Mithonneau, rue du Clône du Loup, rue de la Grande Gitte, rue du Valais et rue de la Saintonge, rue des Frênes, rue André Baudrit, le Clos du Roi, les Coteaux de la Grande Gitte, l'Orée du Bois, rue Nicolas Appert, Rue Nicolas Conté, Rue Louis Guillaume Perreaux et rue Roland Moreno.
4	5	19	285	PORT-D'ENVAUX	0001	Mairie	Toute la commune
3	1	05	286	LES PORTES-EN-RÉ	0001	Salle municipale et des mariages	Toute la commune
1	4	27	287	POUILLAC	0001	Ecole de Pouillac lieu-dit l'Ombrière	Toute la commune
5	3	11	288	POURSAY-GARNAUD	0001	Mairie	Toute la commune
4	3	24	289	PRÉGUILLAC	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	290	PRIGNAC	0001	Mairie	Toute la commune
3	1	01	291	PUILBOREAU	0001	Mairie (salle du Conseil) 29 rue de la république (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de ST-XANDRE, NIEUL SUR MER, LAGORD et l'axe des voies ci-après : rue des Lilas, rue des Roses, route Venant du Bois d'Huré, rue de Guyenne, rue de Provence, rue de La Rochelle, rue de la République, rue de Villeneuve, rue du Renclos, CD n° 9.
3	1	01	291	PUILBOREAU	0002	Mairie (salle des Mariages) 29 rue de la république	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de LAGORD, LA ROCHELLE et l'axe des voies ci-après : rue du Fief de la Mare, CD n° 9, rue de Provence, rue de Guyenne.
3	1	01	291	PUILBOREAU	0003	Salle polyvalente 17 rue Saint-Vincent	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de LA ROCHELLE, PERIGNY, DOMPIERRE SUR MER et l'axe des voies ci-après : rue de la Cossarderie, rue de Grammont, chemin des Basses Brandes, rue du Treuil Gras, avenue de l'Europe, RN 237, rue du Fief de la Mare.
3	1	01	291	PUILBOREAU	0004	Salle polyvalente 17 rue Saint-Vincent	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de DOMPIERRE SUR MER, ST-XANDRE et l'axe des voies ci-après : rue de la Maison Brûlée, rue des Bleuets, rue Beauséjour, rue de Baillac, CD 263, rue du Treuil Gras, chemin des Basses Brandes, rue de Grammont, rue de la Cossarderie.
3	1	01	291	PUILBOREAU	0005	Salle polyvalente 17 rue Saint-Vincent	portion du territoire de la commune délimitée par la commune de ST-XANDRE et l'axe des voies ci-après : CD n° 9, rue du Renclos, rue Villeneuve, rue Alsace Lorraine, rue de la Maison Brûlée.
3	1	01	291	PUILBOREAU	0006	Salle polyvalente 17 rue Saint-Vincent	portion du territoire de la commune délimitée par l'axe des voies ci-après : CD n° 9, rue de La Rochelle, rue de la République, rue Alsace Lorraine, rue des Bleuets, rue Beauséjour, rue de Baillac, CD 263, avenue de l'Europe, RN 237.
5	3	18	292	PUY-DU-LAC	0001	salle des Fêtes lieu-dit « La Jarrie »	Toute la commune
2	2	23	293	PUYRAVAULT	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	294	PUYROLLAND	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	295	RÉAUX SUR TRÈFLE	0001	Mairie	Toute la commune
4	4	24	296	RÉTAUD	0001	Salle des Fêtes	Toute la commune
3	1	05	297	RIVEDOUX-PLAGE	0001	Maison des activités associatives Salle rez-de-chaussée 98 rue du Comte d'Hastrel (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune située à l'ouest, délimitée par les communes de LA FLOTTE, STE-MARIE, le littoral et l'axe des voies ci-après : avenue de Ste-Marie, rue du Comte d'Astrel, rue E. Henriot, rue Jules Ferry, rue des Fantaisies et la rue Défend.

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
3	1	05	297	RIVEDOUX-PLAGE	0002	Maison des activités associatives Salle rez-de-chaussée 98 rue du Comte d’Hastrel	portion du territoire de la commune située à l’est, délimitée par la commune de STE-MARIE-DE-RÉ, le littoral et l’axe des voies ci-après : rue E. Henriot, rue du Comte d'Astrel, rue Ste-Marie, rue des Fantaisies et la rue Défend.
4	4	24	298	RIOUX	0001	Mairie	Toute la commune
2	2	13	299	ROCHEFORT	0001	Hôtel de Ville (bureau centralisateur)	Portion du territoire de la ville de Rochefort délimitée par l'axe des voies ci-après : rue Victor Hugo, son prolongement jusqu'au fleuve Charente, le fleuve Charente, avenue Charles de Gaulle jusqu’à la rue du Docteur Peltier, rue du Docteur Peltier jusqu’à la rue Victor Hugo.
2	2	13	299	ROCHEFORT	0002	Gymnase Denfert Rochereau Rue Noire	Portion du territoire de la ville de Rochefort délimitée par le 1er bureau et l'axe des voies ci-après : (point de départ : jonction de la rue du Docteur Peltier et de l'avenue Sadi Carnot), avenue Sadi Carnot , rue Denfert Rochereau, avenue Camille Pelletan, avenue William Ponty jusqu'au chenal d'accès au bassin n°3 du port de commerce, le fleuve Charente.
2	2	13	299	ROCHEFORT	0003	Salle Polyvalente Libération Allée du Marais	Portion du territoire de la ville de Rochefort délimitée par le fleuve Charente et l'axe des voies ci-après : chenal d'accès au bassin n°3 du port du commerce jusqu'à l'avenue William Ponty, avenue William Ponty, avenue Marcel Dassault jusqu'à la rue des Broussailles, rue des Broussailles, gare S.N.C.F (non comprise), la voie ferrée Nantes-Bordeaux jusqu'au canal des Sœurs, le canal des Sœurs jusqu'à l'A837, l'A837 jusqu'à la RD 5, l'axe de la RD5 et les limites des communes de BREUIL-MAGNÉ, de LOIRE-LES-MARAIS et de TONNAY-CHARENTE.
2	2	13	299	ROCHEFORT	0004	Gymnase Grimaux 11 rue Raymonde Maous	Rond point Bégon, avenue Camille Pelletan, rue Pasteur, rue du Breuil, avenue Rhin et Danube, rue Gustave Charpentier, rue Rigault de Genouilly, rue Jean Moulin, rue Barbotin, boulevard du Vercors, le canal des Sœurs jusqu'à la voie ferrée Nantes-Bordeaux, la voie ferrée Nantes-Bordeaux, gare S.N.C.F comprise, rue des Broussailles, avenue Marcel Dassault jusqu'au rond point Bégon.
2	2	13	299	ROCHEFORT	0005	Gymnase Grimaux 11 rue Raymonde Maous	Portion du territoire de la ville de Rochefort délimitée par l'axe des voies ci-après : (point de départ : angle de la rue Charles Goujon et du boulevard du Vercors), boulevard du Vercors, rue Barbotin, rue Jean Moulin jusqu’à la rue Rigault de Genouilly, rue Rigault de Genouilly, rue Gustave Charpentier, Avenue Rhin et Danube jusqu'à la voie ferrée Nantes-Bordeaux, la voie ferrée Nantes-Bordeaux jusqu'à la rue de la Casse aux Prêtres, la rue de la Casse aux prêtres et l'avenue du 8 mai 1945, rue Jean Hippolyte, rue Jean Monnet, rue Jean Moulin jusqu'à la rue Charles Goujon, rue Charles Goujon.
2	2	13	299	ROCHEFORT	0006	Gymnase Denfert Rochereau Rue Noire	Portion du territoire de la ville de Rochefort délimitée par l'axe des voies ci-après : (point de départ : angle de la rue Voltaire et de l'avenue Diéras), rue Voltaire, rue Denfert Rochereau, avenue Gambetta, rue Baril, rue de la Belle Judith (des deux côtés), cité de la Belle Judith, Lotissement de la Belle Judith, rue André Guillon, rue de la Mauratière (des deux côtés) jusqu'à la rue des Pétrels, et l'axe des voies : rue des Pétrels, avenue du Bois d'Amourette, avenue d'Aunis, avenue du Docteur Diéras.
2	2	13	299	ROCHEFORT	0007	Gymnase Denfert Rochereau Rue Noire	Portion du territoire de la ville de Rochefort délimitée par l'axe des voies ci-après : (point de départ : angle de la rue Pasteur et de la rue Denfert Rochereau), rue Denfert Rochereau, rue Voltaire, avenue du Docteur Diéras, rue Lapérouse, rue du Breuil, rue Pasteur.
2	2	13	299	ROCHEFORT	0008	Groupe Scolaire Saint-Exupéry Rue Saint-Exupéry	Portion du territoire de la ville de Rochefort délimitée par le 7 ème bureau, l'axe des voies ci après : (point de départ : angle de la rue Lapérouse et de l'avenue du Docteur Diéras), avenue du Docteur Diéras, avenue d'Aunis, rue Saint-Exupéry, rue Duplessis de Grededan, la voie ferrée Nantes-Bordeaux et l'axe de la rue du Breuil.
2	2	13	299	ROCHEFORT	0009	Groupe Scolaire Saint-Exupéry Rue Saint-Exupéry	Portion du territoire de la ville de Rochefort délimitée les communes de VERGEROUX, de BREUIL-MAGNÉ et par l'axe des voies suivantes : route du Breuil, avenue du 8 mai 1945, rue de la casse aux prêtres, voie ferrée Bordeaux-Nantes, rue Duplessis de Grededan, rue Saint-Exupéry, avenue d'Aunis, route départementale 733.
2	2	13	299	ROCHEFORT	0010	Groupe scolaire de la Galissonnière Rue Madame Paule Maraux	Portion du territoire de la ville de Rochefort délimitée par le fleuve Charente et l'axe des voies ci-après : rue des Pêcheurs d'Islande, rue du Docteur Bonnet, boulevard Ferdinand Buisson jusqu'à la rue J.B. Lully (non comprise), la ligne imaginaire tracée de la rue J.B. Lully à la rue Francis Poulenc, la rue Francis Poulenc (des deux côtés), puis l'axe des voies ci-après : rue Georges Hébert, rue de la Philauderie, rue des frères Jamain, boulevard Buisson, boulevard Edouard Pouzet jusqu'au Rond-Point Bignon, Rond-Point Bignon et l'axe du boulevard du Mille Pattes jusqu'au Viaduc de la Charente.
2	2	13	299	ROCHEFORT	0011	Groupe scolaire de la Galissonnière Rue Madame Paule Maraux	Portion du territoire de la ville de Rochefort délimitée par la commune de VERGEROUX, les 9ème, 8ème et 6ème bureaux, l'axe des rues du Docteur Bonnet, rue des Pêcheurs d'Islande, le fleuve Charente.

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
2	2	13	299	ROCHEFORT	0012	Groupe scolaire Anatole France Rue Anatole France	Portion du territoire de la ville de Rochefort délimitée par l'axe des voies ci-après : (point de départ : angle du boulevard Ferdinand Buisson et de la rue Gaston Baril), rue Gaston Baril, avenue Gambetta, rue Ernest Renan, rue du 14 juillet, rue des frères Jamain, rue de la Philauderie, rue Georges Hébert jusqu'à la rue Francis Poulenc (non comprise), la ligne imaginaire tracée de la rue Francis Poulenc à la rue J.B. Lully, la rue J.B. Lully (comprise) et l'axe du boulevard Ferdinand Buisson.
2	2	13	299	ROCHEFORT	0013	Groupe scolaire Anatole France Rue Anatole France	Portion du territoire de la ville de Rochefort délimitée par l'axe des voies ci-après : (point de départ :angle du boulevard Pouzet et du boulevard Ferdinand Buisson), boulevard Ferdinand Buisson, rue des frères Jamain, rue du 14 juillet, rue Lefèvre, boulevard Edouard Pouzet.
2	2	13	299	ROCHEFORT	0014	Gymnase du Polygone Rond-point du Polygone Boulevard Edouard Pouzet	Portion du territoire de la ville de Rochefort délimitée par le 10 ^{ème} bureau et l'axe du boulevard Edouard Pouzet, le rond-point du Polygone, l'axe de l'avenue de Torrelavega jusqu'au boulevard du Mille Pattes.
2	2	13	299	ROCHEFORT	0015	Gymnase du Polygone Rond-point du Polygone Boulevard Edouard Pouzet	Portion du territoire de la ville de Rochefort délimitée par le 14 ^{ème} bureau et l'axe des voies ci-après : (point de départ : angle de la rue Lefèvre et du boulevard Pouzet), rue Lefèvre, ligne imaginaire reliant l'angle de la rue Lefèvre et de la rue du 14 juillet à la rue de la Paix, (rue de la Paix non comprise), l'axe de la rue Baudin, de la rue du 14 juillet, de l'avenue des Déportés et Fusillés et de la rue Pierre et Marie Curie.
2	2	13	299	ROCHEFORT	0016	Gymnase du Polygone Rond-point du Polygone Boulevard Edouard Pouzet	Portion du territoire de la ville de Rochefort délimitée par le fleuve Charente, l'axe du boulevard du Mille Pattes, avenue de Torrelavega, boulevard de la résistance, rue Pierre Loti, avenue Charles de Gaulle, rue Jean Jaurès, Rond-Point Vauban, avenue du 11 novembre 1918, Rond-Point Arnodin, avenue Jacques Demy jusqu'au fleuve Charente.
2	2	13	299	ROCHEFORT	0017	Gymnase du Polygone Rond-point du Polygone Boulevard Edouard Pouzet	Portion du territoire de la ville de Rochefort délimitée par le 16 ^{ème} bureau et l'axe de l'avenue Charles de Gaulle avec son prolongement jusqu'au fleuve Charente, le fleuve Charente.
2	2	13	299	ROCHEFORT	0018	Gymnase du Polygone Rond-point du Polygone Boulevard Edouard Pouzet	Portion du territoire de la ville de Rochefort délimitée par les 16 ^{ème} , 14 ^{ème} et 15 ^{ème} bureaux et l'axe des voies ci-après : rue Denfert Rochereau, avenue Sadi Carnot, rue du Docteur Peltier, avenue Charles de Gaulle.
2	2	13	299	ROCHEFORT	0019	Gymnase du Polygone Rond-point du Polygone Boulevard Edouard Pouzet	Portion du territoire de la ville de Rochefort délimitée par le 15 ^{ème} bureau et l'axe des voies ci-après : rue Ernest Renan, avenue Gambetta, rue Denfert Rochereau.
2	2	13	299	ROCHEFORT	0020	Gymnase du Polygone Rond-point du Polygone Boulevard Edouard Pouzet	Portion du territoire de la ville de Rochefort délimitée au Nord par la commune de BREUIL MAGNÉ, l'axe de la RD 5 jusqu'à l'A837, l'A837 jusqu'au canal des sœurs, le canal des Sœurs jusqu'au boulevard du Vercors, puis par l'axe des voies ci-après : rue Charles Goujon jusque la rue Jean Moulin, rue Jean Moulin, rue Jean Monnet, rue Jean Hippolyte, avenue du 8 mai 1945, route du Breuil jusqu'à la limite de la commune de Breuil-Magné.
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0001	LALEU Salle municipale 24 rue de la Muse	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : rue Jacques Henry, boulevard Denfert Rochereau, RN 537 reliant la RN 237 à l'Avenue Jean Guiton, Avenue Raymond Poincaré, Avenue Carnot, Rue de Vaugoin, Avenue Jean Guiton, RN 537, ligne de chemin de fer, rue de la Muse.
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0002	LA PALLICE Salle municipale 42 bd Emile Delmas	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : rue Bouquet de la Grye, Avenue Denfert Rochereau, Rue Eugène Dor, Boulevard Maréchal Lyautey, ligne de chemin de fer, RN 537, Avenue Jean Guiton, Avenue du Président Wilson, Chemin rural n°7, littoral jusqu'au viaduc Président Christian Morch.
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0003	SAINT MAURICE Ecole Pierre Loti 18 av. Pierre Loti	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : rue de la Station, avenue Carnot, rue de Vaugouin, avenue Jean Guiton, rue du stade, avenue du Maréchal Juin.
3	1	15	300	LA ROCHELLE	0004	SAINT MAURICE Ecole Pierre Loti 18 av. Pierre Loti	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Avenue du Maréchal Juin, rue du Roussillon, rue de Provence prolongée jusqu'à l'intersection de la rue de Missy et Frank Delmas, rue de Missy, Avenue Edmond Grasset, ligne de Chemin de Fer, rue Pierre Loti, Avenue Jean Guiton.
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0005	PORT NEUF Maison de quartier Place Ile de France	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Chemin de la Digue Richelieu, rue Philippe Vincent, Boulevard Winston Churchill, avenue du Maréchal Juin, Allée du Queyras, rue de la Vendée, Avenue de Bourgogne, rue du Stade, Avenue Jean Guiton, Avenue du Président Wilson, littoral.

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0006	PORT NEUF Maison de quartier Place Ile de France	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Avenue de Bourgogne, rue du Stade, avenue du Maréchal Juin, allée du Queyras, rue de la Vendée.
3	1	15	300	LA ROCHELLE	0007	PORT NEUF Maison de quartier Place de l'Île-de-France	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Rue Frank Delmas, rue Philippe Vincent, Bd Winston Churchill, Avenue du Maréchal Juin, rue du Roussillon, rue de Provence prolongée jusqu'à l'intersection de la rue de Missy et Frank Delmas.
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0008	LALEU Salle municipale 24 rue de la Muse	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Avenue Raymond Poincaré, rue des Halles, RN237, RN 537 jusqu'à la rue Victor Péchon, Avenue Modéré Lombard.
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0009	LALEU Salle municipale 24 rue de la Muse	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Rue de la Muse, Avenue Raymond Poincaré, avenue Modéré Lombard, rue Victor Péchon, RN 537 jusqu'au boulevard Denfert Rochereau, rue Jacques Henry.
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0010	LA PASSERELLE Hall d'accueil Square de la Passerelle	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Avenue Carnot, rue de Quatrefoies, Allée de Bruxelles, Cours Forbin, Avenue P. de Coubertin, Petite rue Pierre de Coubertin, ligne de chemin de Fer, rue Pierre Loti, avenue Jean Guiton, rue de la Station.
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0011	LA PASSERELLE Hall d'accueil Square de la Passerelle	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Avenue Carnot, avenue d'Amsterdam, avenue d'Athènes, avenue des Grandes Guiardes, avenue Kennedy, avenue Robert Schuman, Allée de Bruxelles, rue de Quatrefoies. Née
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0012	MIREUIL 1 Ecole maternelle Louis Guillet 1 av. Louis Guillet	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Avenue Carnot, avenue Raymond Poincaré, RN 537, avenue de Budapest, Avenue des Grandes Guiardes, Avenue d'Athènes, Avenue d'Amsterdam.
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0013	MIREUIL 1 Ecole maternelle Louis Guillet 1 av. Louis Guillet	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Avenue de Budapest, RN 237, Avenue de la Résistance, rue Pierre Langlade, Avenue des Grandes Guiardes.
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0014	MIREUIL 1 Ecole maternelle Louis Guillet 1 av. Louis Guillet	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Avenue J-F Kennedy, Avenue des Grandes Guiardes, rue Pierre Langlade, Avenue de la Résistance, Avenue du Luxembourg, Avenue de Lisbonne.
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0015	MIREUIL 2 Ecole Jean Bart (Gymnase) 38 av. des Corsaires	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : av des crapaudieres, av de varsovie, av des corsaires, av de paris, av des grandes varennes, rue gavani, rue pierre langlade, av de la resistance, rue de la bergerie, rue monsidun, chemin du rouge-gorge
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0016	MIREUIL 2 Ecole Jean Bart (Gymnase) 38 av. des Corsaires	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : av de paris, av des crapaudieres, rue j-b greuse, rue j-b perronneau, av du luxembourg, av de lisbonne, av du president john kennedy, av robert schumann, cours forbin, rue primauguet, rue de tourville
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0017	MIREUIL 2 Ecole Jean Bart (Gymnase) 38 av. des Corsaires	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Avenue Robert Schuman, avenue du Président J-F Kennedy, avenue de Lisbonne, avenue du Luxembourg, rue Jules Chéret, rue J-B Perronneau, rue J-B Greuze, Avenue des Crapaudières, avenue des Corsaires, rue Jean Bart, rue de Tourville, rue Primauguet, Cours Forbin.
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0018	MIREUIL 2 Ecole Jean Bart (Gymnase) 38 av. des Corsaires	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Avenue P. de Coubertin, cours Forbin, rue Primauguet, rue de Tourville, rue Jean Bart, avenue des Corsaires, rue de bel-Air, rue Braille, rue du Dr Roux, rue de Bel-Air, avenue Aristide Briand, ligne de chemin de fer, Petite rue Pierre de Coubertin.
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0019	FETILLY Salle municipale 130 bis av. du Lieutenant-Colonel Bernier	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : rue du dr roux, rue de bel air, av aristide briand, rue des brandes, rue richard cœur de lion, rue colbert, av du lt cl bernier, rue ampere, rue dupleix, av des corsaires, rue de bel air, rue braille
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0020	FETILLY Salle municipale 130 bis av. du Lieutenant-Colonel Bernier	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Avenue Aristide Briand, rue des Brandes, rue Richard cœur de lion, rue Colbert, Avenue du Lieutenant-Colonel Bernier, rue de la Trompette, Avenue de Fétilly, Avenue de la Porte Dauphine, ligne de Chemin de Fer.

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
3	1	15	300	LA ROCHELLE	0021	LA GENETTE Salle Emile Combes 38 rue de la Pépinière	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : rue Alsace Lorraine, rue de Missy, Avenue Edmond Grasset, ligne de chemin de Fer, Avenue Aristide Briand, rue Eugène Delacroix, avenue Edmond Grasset jusqu'à la rue Victor Hugo , rue Victor Hugo, rue Jules Ferry, rue Monfgolfier, rue de Tunis, rue Voltaire, Avenue Jean Guiton, Avenue Coligny, rue Savary, rue Jean Godefroy.
3	1	15	300	LA ROCHELLE	0022	LA GENETTE Salle Emile Combes 38 rue de la Pépinière	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Littoral, chemin de la digue Richelieu, rue Philippe Vincent, rue Frank Delmas, rue Alsace Lorraine, rue Jean Godefroy, rue Savary, Avenue Coligny, avenue Jean Guiton, Chemin des Remparts, Porte des deux Moulins, littoral.
3	1	15	300	LA ROCHELLE	0023	LA GENETTE Salle Emile Combes 38 rue de la Pépinière	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Avenue Jean Guiton, rue Voltaire, rue de Tunis, rue Montgolfier, rue Jules Ferry, rue Victor Hugo, Avenue Edmond Grasset, rue Eugène Delacroix, rue Jourdan, rue des 4 sergents, Avenue du Général Leclerc, rue de la Briquetterie, rue de la Pépinière.
3	1	15	300	LA ROCHELLE	0024	LA GENETTE Salle Emile Combes 38 rue de la Pépinière	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Avenue Jean Guiton, rue de la Pépinière, rue de la Briquetterie, avenue du Général Leclerc, chemin des Remparts.
3	1	15	300	LA ROCHELLE	0025	DOR Ecole Dor 24 rue St-jean du Pérot	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : chemin du rempart, rue porte neuve, rue reaumur, rue de l'abreuvoir, rue nicolas venette, rue eugene fromentin, rue du palais, rue de la grosse horloge, cours des dames, balade jean-louis foulquier, rue des 2 moulins, chemin du rempart
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0026	CURE-CRAMPETTE Salle municipale Place du Curé Crampette	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : av de fetilly, av du 11 novembre 1918, rue des gonthieres
3	1	15	300	LA ROCHELLE	0027	REAUMUR Ecole Réaumur 2 rue des Ecoles	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Ligne de Chemin de Fer, Chemin des Remparts, Avenue du Général Leclerc, rue des 4 sergents, rue Jourdan, Avenue Aristide Briand.
3	1	15	300	LA ROCHELLE	0028	ORATOIRE Salle municipale 6 bis rue Albert 1er	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Chemin des Remparts, ligne de chemin de Fer, avenue des Cordeliers, rue des Voiliers, rue Marcel Paul, rue Albert 1er, rue Chaudrier, rue Eugène Fromentin, rue Nicolas Venette, rue de l'Abreuvoir, rue La Noue, rue Porte Neuve.
3	1	15	300	LA ROCHELLE	0029	ORATOIRE Salle municipale 6 bis rue Albert 1er	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Rue Albert 1er, rue Marcel Paul, rue des Voiliers, avenue des Cordeliers, rue Alcide d'Orbigny, rue du brave Rondeau, rue des Frères Prêcheurs, rue de l'Evescot, rue des Cloutiers, rue des Bonnes Femmes, rue du Minage.
3	1	16	300	LA ROCHELLE	0030	LE PRIEURE Salle municipale 48 av. St-Exupéry	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Délimitations territoriales communes de Lagord, Puilboreau, avenue Marius Lacroix, Chemin du prieuré, avenue du 11 novembre 1918.
3	1	16	300	LA ROCHELLE	0031	LAFOND Salle municipale 90 rue du Vélodrome	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : rue du vélodrome, rue des sports, rue Marius Lacroix, chemin du Prieure, avenue du 11 novembre 1918, rue du champ de mars, rue Franck Ancelin, boulevard de Cognehors
3	1	16	300	LA ROCHELLE	0032	LAFOND Salle municipale 90 rue du Vélodrome	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Délimitation territoriale commune de Puilboreau, rue de Beauregard, Boulevard de Cognehors, rue du Vélodrome, rue des Sports, avenue Marius Lacroix.
3	1	15	300	LA ROCHELLE	0033	ORATOIRE Salle municipale 6 bis rue Albert 1er	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : rue thiers, rue pas du minage, rue des bonnes femmes, rue des cloutiers, rue de l'evescot, rue des freres precheurs, rue du brave rondeau, place des cordeliers, av des cordeliers, rue jean jaures, av de la porte royale, rue des corderies
3	1	15	300	LA ROCHELLE	0034	ORATOIRE Salle municipale 6 bis rue Albert 1er	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : av jean moulin, quai maubec, rue de la ferte, rue saint yon, rue thiers, rue des corderies, promenade henriette bouchet pelletier, ligne de chemin de fer, rue de perigny, pont jean moulin
3	1	15	300	LA ROCHELLE	0035	REY-VALIN Ecole Rey 1 cours Ladauge	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Littoral, Quai Maubec, Pont Jean Moulin, ligne de chemin de Fer jusqu'au Pont de Tasdon, Avenue du 123ème R.I. Quai Louis Prunier.
3	1	16	300	LA ROCHELLE	0036	LAVOISIER Ecole Lavoisier 31 av. V. Schoelcher	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Avenue Robespierre, avenue Jean-Paul Sartre, avenue Victor Schoelcher, Avenue du 14 Juillet, rue Alphonse Baudin jusqu'à la limite territoriale de la commune d'Aytré.

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
3	1	16	300	LA ROCHELLE	0037	TASDON Salle municipale 22 av. Emile Normandin	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : av du 123eme regiment d'infanterie, rue emile normandin, rue de la madeleine, place du canton, rue guynemer, rue des mathias, rue de vautreuil, imp emile duclos, ligne de chemin de fer
3	1	16	300	LA ROCHELLE	0038	TASDON Salle municipale 22 av. Emile Normandin	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : av jean moulin, canal de la moulinette, marais de tasdon, rue des peupliers, av jean moulin, rue des frenes, rue des mathias, rue guynemer, rue de la madeleine, rue emile normandin
3	1	16	300	LA ROCHELLE	0039	BONGRAINE Ecole de Bongraine 1 rue J.B. Charcot	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Délimitation territoriale commune d'Aytré, ligne de fer jusqu'à l'impasse Emile Duclos, rue de Vautreuil, rue des Frênes, rue Emile Normandin, avenue Jean Moulin, rue des Peupliers.
3	1	15	300	LA ROCHELLE	0040	LES MINIMES Technoforum 23 rue Albert Einstein	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : allee francois peron, allee stella maris, plage des minimes, av du lazaret, digue du lazaret, quai du lazaret, av de la capitainerie, allee du foc, quai de la digue du bout blanc, quai marillac, av des minimes, av michel crepeau, av marillac, rue alfred kastler, rue andre gabaret, rue de la sauvagere
3	1	15	300	LA ROCHELLE	0041	LES MINIMES Technoforum 23 rue Albert Einstein	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : quai Marillac, allée des tamaris, avenue Michel Crépeau, rue Senac de Meilhan, quai Louis Prunier, quai d'honneur, avenue du 123eme régiment d'infanterie, pont des charentes, avenue du docteur Planet, avenue Jean Monnet, rue de la scierie, avenue Henri Becquerel, rue emile picard, avenue Albert Einstein, avenue Michel Crépeau, avenue des Minimes
3	1	15	300	LA ROCHELLE	0042	LES MINIMES Technoforum 23 rue Albert Einstein	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : promenade leo ferre, rue de la sauvagere, rue andre gabaret, rue alfred kastler, av marillac, bd de la republique, rue francois de vaux de foletier, av jean monnet, av du dr planet, pont des charentes, rue de roux, rue de roux besselue
3	1	16	300	LA ROCHELLE	0043	BEAUREGARD Ecole Beauregard (Gymnase) 11 rue du Général Cousse	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Délimitation territoriale commune de Puilboreau, Bd André Sautel, rue du 19 mars 1962, rue du Moulin Diligent, rue de l'Artillerie, rue du Général Cousse, rue du Marquis Bir Hakeim Foch, rue de Beauregard.
3	1	16	300	LA ROCHELLE	0044	BEAUREGARD Ecole Beauregard (Gymnase) 11 rue du Général Cousse	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Rue de Beauregard, rue du Marquis Bir Hakeim Foch, rue du Général Cousse, rue de l'Artillerie, rue du Moulin Diligent, rue du 19 mars 1962, boulevard André Sautel, Boulevard de Cognehors.
3	1	16	300	LA ROCHELLE	0045	SAINT ELOI Salle municipale 46 rue Basse de St-Eloi	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Délimitation territoriale commune de Périgny, avenue du Cimetière, RN 137, Chemin donnant aux jardins familiaux « Groupe des Ardennes » jusqu'à la rue des Eglantiers, Piste cyclable rejoignant la rue des Géranioms, Boulevard André Sautel.
3	1	16	300	LA ROCHELLE	0046	SAINT ELOI Salle municipale 46 rue Basse de St-Eloi	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Rue de Dompierre, rue Léopold Robinet, boulevard André Sautel, rue des Géranioms, mail Rosenberg, Mail André Malraux, avenue du cimetière.
3	1	16	300	LA ROCHELLE	0047	SAINT ELOI Salle municipale 46 rue Basse de St-Eloi	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : rue de Périgny, av de rompsay, rue bizet, av du cimetiere, av arthur verdier, bd joffre, ligne de chemin de fer
3	1	16	300	LA ROCHELLE	0048	LAVOISIER Ecole Lavoisier 31 av. V. Schoelcher	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Avenue Jean-Paul Sartre, avenue Victor Schoelcher, avenue du 14 juillet, rue Gustave Flourens.
3	1	16	300	LA ROCHELLE	0049	LAVOISIER Ecole Lavoisier 31 av. V. Schoelcher	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Ligne de Chemin de Fer, rue de Périgny, rue du Pont des Salines, Avenue Jean-Paul Sartre, Avenue Jean Moulin rejoignant la ligne de chemin de fer.
3	1	16	300	LA ROCHELLE	0050	VILLENEUVE Salle des Fêtes 86 av. Billaud Varenne	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Délimitation territoriale commune d'Aytré , avenue Robespierre, avenue Jean Paul Sartre, avenue Danton, avenue Billaud Varenne, rue Camille Desmoulins
3	1	16	300	LA ROCHELLE	0051	VILLENEUVE Salle des Fêtes 86 av. Billaud Varenne	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Délimitations territoriales communes d'Aytré, Périgny, canal de Marans, rue du pont des Salines, avenue Danton, avenue Billaud Varenne, rue Camille Desmoulins.

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0052	ANCIENNE GENDARMERIE Salle Municipale 10 rue Montréal	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Délimitation territoriale commune de l'Houmeau, Littoral jusqu'au viaduc Président Christian Morch, avenue bouquet de Grye, avenue Denfert Rochereau, rue Guillaume Dupuytren, Chemin des Chirons longs, chemin des sablons, chemin des remblais, avenue Henri Hautier, petite rue des Antilles, rue de la Muse, Place des Halles, rue des Halles jusqu'à la RN 237.
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0053	ANCIENNE GENDARMERIE Salle Municipale 10 rue Montréal	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Rue de la Muse, rue des Antilles, avenue Henri Hautier, chemin des Remblais, chemin des Sablons, chemin des Chirons Longs, rue Dupuytren, Avenue Denfert Rochereau, rue Eugène Dor, Boulevard Maréchal Lyautey.
3	1	16	300	LA ROCHELLE	0054	PAUL DOUMER Ecole Paul Doumer 19 rue Gaston Périér	Portion du territoire de la ville de La Rochelle délimitée par l'axe des voies ci-après : boulevard Arthur Verdier, rue de Dompierre, avenue Léopold Robinet, boulevard de Cognehors, avenue des cordeliers, ligne de chemin de fer, boulevard Joffre.
3	1	16	300	LA ROCHELLE	0055	LAVOISIER Ecole Lavoisier 31 av. V. Schoelcher	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : Avenue Jean-Paul Sartre, rue Gustave Flourens, avenue du 14 juillet, rue Alphonse Baudin, limite territoriale commune d'Aytré et canal du marais de Tasdon, canal de la Moulinette.
3	1	16	300	LA ROCHELLE	0056	SAINT ELOI Salle municipale 46 rue Basse de St-Eloi	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : av du cimetière, mail andre malraux, mail julius et ethel rosenberg, rue des geraniums, rue des eglantiers, rue andre garnerin, n137, rue de perigny
3	1	15	300	LA ROCHELLE	0058	HOTEL DE VILLE (Bureau centralisateur) Hôtel de ville Place de l'Hôtel de ville	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : quai duperre, rue du palais, rue chaudrier, rue du minage, rue pas du minage, rue saint yon, rue de la grille, rue de la ferte, quai maubec
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0059	FETILLY Salle municipale 130 bis av. du Lieutenant-Colonel Bernier	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : rue de la trompette, av du Lt cl bernier, rue ampere, rue dupleix, av des corsaires, rue des gonthieres, av de fetilly
3	1	15	300	LA ROCHELLE	0060	LES MINIMES Technoforum 23 rue Albert Einstein	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : bd de la republique, rond-point de l'europe, av michel crepeau, av albert einstein, rue emile picard, av henri becquerel, rue de la scierie, av jean monnet, rue francois vaux de foletier
3	1	15	300	LA ROCHELLE	0061	Mairie de proximité secteur centre Avenue du champ de mars	Portion du territoire de la ville de LA ROCHELLE délimitée par l'axe des voies ci-après : avenue des cordeliers (croisement rue Jean Jaurès), boulevard de Cognehors, rue Marius Lacroix, rue Franck Ancelin, rue du champ de mars, avenue du 11 novembre 1918, avenue du champ de mars, avenue de la porte dauphine, ligne de chemin de fer.
3	1	14	300	LA ROCHELLE	0999	BUREAU DE RATTACHEMENT DÉROGATOIRE Salle municipale 42 bd Emile Delmas	Bureau de vote spécifique au vote des personnes suivantes : - la personne détenue qui a choisi de voter par correspondance dans la commune chef-lieu de son établissement pénitentiaire (articles L. 12-1 et R. 40-1) ; - le Français établi hors de France inscrit dans la commune parce qu'elle est sa commune de naissance, celle de son dernier domicile, celle de sa dernière résidence (d'au moins 6 mois), celle où est né, est inscrit ou a été inscrit un de ses ascendants ou celle où est inscrit ou a été inscrit un de ses parents jusqu'au 4 ^e degré (article L. 12); - le militaire de carrière inscrit dans la commune parce qu'elle est sa commune de naissance, celle de son dernier domicile, celle de sa dernière résidence (d'au moins 6 mois), celle où était inscrit un de ses ascendants ou un de ses parents jusqu'au 4 ^e degré (article L. 13) ; - le Français établi hors de France ou le conjoint d'un militaire de carrière, inscrit au titre de l'inscription de son conjoint dans la commune, sur présentation d'un justificatif de mariage (article L. 14).
5	3	11	301	ROMAZIÈRES	0001	Mairie	Toute la commune
4	5	19	302	ROMEGOUX	0001	Salle des Fêtes	Toute la commune
3	2	09	303	LA RONDE	0001	Mairie	Toute la commune
4	4	24	304	ROUFFIAC	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	27	305	ROUFFIGNAC	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	17	306	ROYAN	0001	Palais des Congrès	Portion du territoire de la ville de ROYAN délimitée par les voies ci-après : façade de Foncillon, rue de Foncillon (voies comprises), rue du Dr Audouin, rue Paul Métadier (voies non incluses), avenue des Congrès, rue Notre Dame (voies comprises), Boulevard du 5 Janvier 1945 (voie non incluse), Place de Gaulle (voie comprise), rue Font de Cherves (voie comprise à compter du n° 1 impair jusqu'au n° 9), boulevard de la République, Rond-point de La Poste (voies comprises).

CODE ARRONDISSEMENT	CODE CIRCONSCRIPTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
2	5	17	306	ROYAN	0002	Palais des Congrès	Portion du territoire de la ville de ROYAN délimitée par les voies ci-après : allée des Rochers (voie non incluse), boulevard de l’Océan, rue du Château d’Eau (voies comprises), avenue des Congrès (voie non incluse), rue du docteur Paul Métadier, rue du Dr Audouin (voies comprises), rue de Foncillon, façade de Foncillon (voies non incluses).
2	5	17	306	ROYAN	0003	Palais des Congrès	Portion du territoire de la ville de ROYAN délimitée par les voies ci-après : Place Charles de Gaulle, rue Notre Dame, rue du Château d’Eau, rue des Gardes (voies non incluses), rue des Fauvettes, rue Henri Mériot (voies comprises), rue Font de Cherves (voie comprise à compter des nos 13 impair et 4 pair jusqu’aux nos 63 impair et 28 pair), boulevard du 5 janvier 1945 (voie non incluse).
2	5	17	306	ROYAN	0004	Palais des Congrès	Portion du territoire de la ville de ROYAN délimitée par les voies ci-après : rue des Gardes (voie comprise), boulevard de Cordouan, avenue Chanoine Guilbaud, boulevard Champlain, avenue Daniel Hedde (voies non incluses), rue Font de Cherves (voie comprise à compter du n° 65 impair), rue Henri Mériot, rue des Fauvettes (voies non incluses).
2	5	17	306	ROYAN	0005	Mairie (Bureau centralisateur) 80 avenue de Pontaillac	Portion du territoire de la ville de ROYAN délimitée par la commune de VAUX-SUR-MER et les voies ci-après : avenue de Pontaillac (voie comprise à compter des nos 57 impair et 40 pair jusqu’au bout de la rue), boulevard de Cordouan, avenue Chanoine Guilbaud (voies comprises), boulevard de L’Océan (voie non incluse), allée des Rochers (voie comprise).
2	5	17	306	ROYAN	0006	Mairie 80 avenue de Pontaillac	Portion du territoire de la ville de ROYAN délimitée par les voies ci-après : rue Eugène Fromentin, allée Pastourelle, allée Raguideau (voies comprises), avenue Daniel Hedde (voie non incluse), boulevard Champlain (voie comprise), boulevard de Cordouan (voie non incluse), boulevard Baillet (voie comprise à compter des nos 25 impair et 28 pair jusqu’au bout de la rue), avenue Jeanne, rue de Gâte Bourse (voies comprises), boulevard de la Perche (voie non incluse).
2	5	17	306	ROYAN	0007	Mairie 80 avenue de Pontaillac	Portion du territoire de la ville de ROYAN délimitée par la commune de VAUX-SUR-MER et les voies ci-après : allée des Ombraies, rue des Cottages, rue de la Plaine, rue du Colonel Lachaud, petite allée des Peupliers, allée Marina, allée du Marais de Pontaillac (voies comprises), rue de la Glacière, rue Louis Ganne, rue Georges Bizet (voies non incluses), rue Adolphe Adam (voie comprise), boulevard de la Perche (voie comprise à compter des nos 63 impair et 54 pair), rue de Gâte Bourse, avenue Jeanne, boulevard Baillet, avenue de Pontaillac (voies non incluses).
2	5	17	306	ROYAN	0008	Mairie 80 avenue de Pontaillac	Portion du territoire de la ville de ROYAN délimitée par la commune de VAUX-SUR-MER et les voies ci-après : rue des Chevreuils (voie comprise), avenue Charles Regazzoni (voie non incluse), boulevard de la perche (voie comprise jusqu’aux nos 61 impair et 52 pair), rue Adolphe Adam (voie non incluse), rue Georges Bizet, rue Louis Ganne, rue de la glacière (voies comprises), allée du Marais de Pontaillac, allée Marina, petite allée des Peupliers, rue du Colonel Lachaud, rue de la Plaine, rue des Cottages, allée des Ombraies (voies non incluses).
2	4	17	306	ROYAN	0009	Espace Pelletan – Gymnase 61 rue Paul Doumer	Portion du territoire de la ville de ROYAN délimitée par les voies ci-après : Rampe du Vengeur (voie non incluse), rue Paul Doumer (voie comprise), avenue de Rochefort, boulevard Clémenceau (voies non incluses), avenue des Tilleuls, rue Paul Doumer (voies comprises), boulevard de la République, Place Charles de Gaulle (voies non incluses), boulevard du 5 Janvier 1945 (voie comprise), rue Font de Cherves (voie non incluse).
2	4	17	306	ROYAN	0010	Espace Pelletan – Gymnase 61 rue Paul Doumer	Portion du territoire de la ville de ROYAN délimitée par les voies ci-après : Rampe du Vengeur (voie comprise), avenue Paul Doumer (voie non incluse), boulevard Clémenceau (voie comprise à compter des nos 93 impair et 84 pair), rue du Phare de St Pierre (voie comprise), chemin de la Garenne (voie non incluse), avenue de Rochefort (voie comprise jusqu’aux nos 79 impair et 82 pair), avenue Charles Regazzoni (voie comprise jusqu’aux nos 21 impair et 26 pair, ensuite voie non incluse), boulevard de la Perche, rue E. Fromentin, allée Pastourelle, allée Raguideau (voies non incluses), avenue Daniel Hedde (voie comprise).
2	4	17	306	ROYAN	0011	Espace Pelletan – Gymnase 61 rue Paul Doumer	Portion du territoire de la ville de ROYAN délimitée par les voies ci-après : avenue de Rochefort (voie comprise à compter des nos 81 impair et 84 pair jusqu’aux nos 103 impair et 106 pair), voie express, rue du Vivier (voie non incluse à compter des nos 69 impair et 68 pair puis voie comprise jusqu’aux nos 67 impair et 66 pair), allée des Perroquets, avenue du Québec, avenue des Fleurs de la Paix, boulevard De Lattre De Tassigny (voies non incluses), boulevard Clémenceau (voie comprise à compter des nos 3 impair et 2 pair jusqu’aux nos 91A impair et 82 pair), rue du Phare de Saint-Pierre (voie non incluse), chemin de la Garenne (voie comprise).

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
2	4	17	306	ROYAN	0012	Espace Pelletan – Gymnase 61 rue Paul Doumer	Portion du territoire de la ville de ROYAN délimitée par les communes de SAINT-SULPICE-DE-ROYAN et de MEDIS et les voies ci-après : voie de chemin de fer, place de la Gare, boulevard Clémenceau (pour le n° 1 impair), boulevard De Lattre De Tassigny (à compter du n° 100 pair jusqu'au n° 114 pair), avenue des Fleurs de la Paix, avenue du Québec, allée des Perroquets, rue du Vivier (à compter des nos 69 impair et 68 pair), voie express (voies comprises) , avenue de Rochefort (voie comprise à compter des nos 107 impair et 108 pair).
2	4	17	306	ROYAN	0013	Espace Pelletan – Gymnase 61 rue Paul Doumer	Portion du territoire de la ville de ROYAN délimitée par les voies ci-après : avenue des Tilleuls, rue Paul Doumer, boulevard de la République, Rond-point de la Poste (voies non incluses), boulevard de la Grandière (voie comprise), avenue de la Grande Conche, avenue du Maréchal Leclerc, place du Dr Gantier, boulevard Clémenceau (voies non incluses).
2	4	17	306	ROYAN	0014	Ecole maternelle Yeuse 55 boulevard de la Marne	Portion du territoire de la ville de ROYAN délimitée par les communes de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE et MEDIS et les voies ci-après : voie de chemin de fer, rue André Marie Ampère, rue E. Gaboriau (voies comprises), boulevard de la Marne (voie non incluse), ligne fictive du boulevard de la Marne, voie express jusqu'à la limite de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE.
2	4	17	306	ROYAN	0015	Ecole maternelle Yeuse 55 boulevard de la Marne	Portion du territoire de la ville de ROYAN délimitée par les voies ci-après : place du Dr Gantier (pour les nos pairs), avenue Maryse Bastié, avenue de la Libération, avenue Louis Bouchet (à compter des nos 1 impair et 2 pair jusqu'aux nos 49 impair et 48 pair), boulevard de la Marne (voies comprises), voie de chemin de fer.
2	4	17	306	ROYAN	0016	Ecole primaire La Clairière 2 avenue de la Clairière	Portion du territoire de la ville de ROYAN délimitée par la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE et les voies ci-après : boulevard Frédéric Garnier (voie comprise à compter du n° 186 jusqu'au n° 92), avenue Emile Zola (voie comprise), avenue du Collège (voie non incluse), avenue des Semis (voie comprise à compter des nos 117A impair et 116 pair), avenue de Maisonfort (voie non incluse), avenue Aliénor d'Aquitaine (voie comprise à compter des nos 55 impair et 44 ter pair).
2	4	17	306	ROYAN	0017	Ecole primaire La Clairière 2 avenue de la Clairière	Portion du territoire de la ville de ROYAN délimitée par la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE et les voies ci-après : avenue Aliénor d'Aquitaine (voie non incluse à compter des nos 55 impair et 44 ter pair, mais voie comprise à compter des nos 51 impair et 44bis pair jusqu'au début de la voie), avenue de la Libération, avenue Louis Bouchet (voies non incluses), ligne fictive du boulevard de la Marne, voie express jusqu'à la limite de la commune de Saint Georges de Didonne.
2	4	17	306	ROYAN	0018	Ecole primaire La Clairière 2 avenue de la Clairière	Portion du territoire de la ville de ROYAN délimitée par les voies ci-après : avenue de la Grande Conche, avenue du Maréchal Leclerc (voies comprises), place du Dr Gantier (voie comprise pour les nos impairs), avenue Maryse Bastié, avenue de la Libération, avenue Aliénor d'Aquitaine (voies non incluses), avenue de Maisonfort (voie comprise), avenue des Semis (voie non incluse à compter des nos 117A impair et 116 pair mais comprise du n° 117 impair et du n° 114 pair au début de la voie), avenue du Collège (voie comprise), avenue E. Zola (voie non incluse), boulevard Garnier (voie comprise à compter des nos 1 impair et 90 pair jusqu'au n° 2 pair).
2	4	17	306	ROYAN	0019	Ecole Jean Papeau 25 rue des pivoinés	Portion du territoire de la ville de ROYAN délimitée par les voies ci-après : avenue de Rochefort, boulevard Clémenceau (voies non incluses), avenue Charles Regazzoni (voie comprise à compter des nos 23 impair et 28 pair jusqu'aux nos 77 impair et 58 pair), avenue du Maine Arnaud (voie non incluse), boulevard Félix Reutin (voie comprise).
2	4	17	306	ROYAN	0020	Ecole Jean Papeau 25 rue des pivoinés	Portion du territoire de la ville de ROYAN délimitée par la commune de VAUX-SUR-MER et les voies ci-après : voie communale n° 125, rue des Pervenches (voies comprises), rue des Cendrilles, chemin des Sorbiers, allée de Ménodot, rue des Coquelicots, avenue du Maine Geoffroy, allée de Loumade, voie express (voies non incluses), avenue du Maine Arnaud (voie non incluse à compter des nos 83 impair et 74 pair, mais comprise jusqu'aux nos 75 impair et 64 pair), avenue Charles Regazzoni (voie comprise à compter des nos 81 impair et 68 pair), rue des Chevreuils (voie non incluse).
2	4	17	306	ROYAN	0021	Ecole Jean Papeau 25 rue des pivoinés	Portion du territoire de la ville de ROYAN délimitée par les voies ci-après : rue des Cendrilles (voie comprise), avenue de Rochefort, boulevard Félix Reutin (voies non incluses), avenue du Maine Arnaud (voie non incluse jusqu'aux nos 75 impair et 64 pair, mais comprise à compter des nos 83 impair et 72 pair), voie express, allée de Loumade, avenue du Maine Geoffroy, rue des Coquelicots, allée de Ménodot, chemin des Sorbiers, rue des Cendrilles (voies comprises).

BUREAUX DE VOTE 2026

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
2	4	17	306	ROYAN	0022	Ecole Jean Papeau 25 rue des pivoinés	Portion du territoire de la ville de ROYAN délimitée par les communes de VAUX-SUR-MER et de SAINT-SULPICE-DE-ROYAN et les voies ci-après : avenue de Rochefort (voie non incluse), rue des Cendrilles (voie comprise à compter des nos 149 impair et 150 pair).
4	5	22	307	SABLONCEAUX	0001	Salle Municipale	Toute la commune
2	5	10	308	SAINT-AGNANT	0001	Salle des Fêtes place de Verdun (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de SOUBISE, BEAUGEAY, ECHILLAIS, ST-JEAN D'ANGLE et l'axe des voies ci-après : avenue de Rochefort, avenue du Canal de la Bridoire, avenue de Villeneuve, route de Royan.
2	5	10	308	SAINT-AGNANT	0002	Gymnase 9 rue du Collège	portion du territoire de la commune délimitée par les communes d'ECHILLAIS, TRIZAY, CHAMPAGNE et l'axe des voies ci-après : route de Royan, avenue de Villeneuve, avenue du Canal de la Bridoire, avenue de Rochefort.
1	4	27	309	SAINT-AIGULIN	0001	Foyer municipal Place Jean Mermoz (Bureau centralisateur)	portion ouest du territoire de la commune délimitée par les communes de LA BARDE, ST-MARTIN DE COUX, BOSCAMNANT, LA GENETOUBE, MEDILLAC, et la voie SNCF PARIS-BORDEAUX.
1	4	27	309	SAINT-AIGULIN	0002	Foyer municipal Place Jean Mermoz	portion est du territoire de la commune délimitée par les communes de MEDILLAC, LA ROCHE-CHALAIS, ST-MICHEL DE LA RIVIERE et la ligne SNCF PARIS-BORDEAUX.
4	4	21	310	SAINT-ANDRÉ-DE-LIDON	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	26	311	SAINT-AUGUSTIN	0001	Salle des Fêtes 5 rue de la Cure (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par l'axe des voies de l'intersection de la rue du Centre et rue du Cailleau et par les communes d'ETAULES, LES MATHES et SAINT-PALAIS SUR MER.
2	5	26	311	SAINT-AUGUSTIN	0002	Salle des Fêtes 5 rue de la Cure	portion du territoire de la commune délimitée l'axe des voies de la rue de l'Essart puis par les communes de BREUILLET et SAINT-PALAIS SUR MER.
1	4	12	312	SAINT-BONNET-SUR-GIRONDE	0001	Mairie	Toute la commune
4	3	02	313	SAINT-BRIS-DES-BOIS	0001	Salle Municipale	Toute la commune
4	3	02	314	SAINT-CÉSAIRE	0001	Mairie	Toute la commune
3	2	06	315	SAINT-CHRISTOPHE	0001	Salle des Associations cour de la poste	Toute la commune
1	4	07	316	SAINT-CIERS-CHAMPAGNE	0001	Salle Associative 1 route de Caron	Toute la commune
1	4	12	317	SAINT-CIERS-DU-TAILLON	0001	Mairie	Toute la commune
3	1	05	318	SAINT-CLÉMENT-DES-BALEINES	0001	Salle municipale et des mariages 41 rue de la mairie	Toute la commune
1	4	27	319	SAINTE-COLOMBE	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	25	320	SAINT-COUTANT-LE-GRAND	0001	Mairie	Toute la commune
2	3	18	321	SAINT-CRÉPIN	0001	Mairie	Toute la commune
3	2	09	322	SAINT-CYR-DU-DORET	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	04	323	SAINT-DENIS-D'OLÉRON	0001	Gymnase de l'école primaire 29 rue de la libération	Toute la commune
1	4	07	324	SAINT-DIZANT-DU-BOIS	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	12	325	SAINT-DIZANT-DU-GUA	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	326	SAINT-EUGÈNE	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	327	SAINT-FÉLIX	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	12	328	SAINT-FORT-SUR-GIRONDE	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	10	329	SAINT-FROULT	0001	Mairie 12 rue de l'Europe	Toute la commune
4	5	19	330	SAINTE-GEMME	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	12	331	SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	332	SAINT-GEORGES-ANTIGNAC	0001	Mairie	Toute la commune
2	4	17	333	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	0001	Gymnase Complexe sportif Colette Besson 2 rue du docteur Maudet (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par le littoral, la ville de ROYAN et l'axe des voies ci-après : avenue Lieutenant Colonel Tourtet, rue du Général de Gaulle, rue Louis Barthou, boulevard de Lattre de Tassigny, rue de la Crête, rue Miquel de Pereira, rue de Bel Air, rue du Port (jusqu'à la mer).
2	4	17	333	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	0002	Gymnase Complexe sportif Colette Besson 2 rue du docteur Maudet	portion du territoire de la commune délimitée par l'axe des voies ci-après : rue Jarrousseau, rue du Général de Gaulle, rue Louis Barthou, boulevard de Lattre de Tassigny, rue de la Crête, rue Miquel de Pereira, rue du Port.

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
2	4	17	333	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	0003	Gymnase Complexe sportif Colette Besson 2 rue du docteur Maudet	portion du territoire de la commune délimitée par le canal de Boubes Belmont, la ville de ROYAN et l'axe des voies ci-après : avenue du Lieutenant Colonel Tourtet, avenue Maréchal Juin, rue Anatole France, rue Montesquieu, rue Jean Jaurès.
2	4	17	333	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	0004	Gymnase Complexe sportif Colette Besson 2 rue du docteur Maudet	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de SEMUSSAC et MESCHERS, le littoral et l'axe des voies ci-après : route de Bordeaux, avenue de Suzac, avenue de la plage.
2	4	17	333	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	0005	Gymnase Complexe sportif Colette Besson 2 rue du docteur Maudet	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de ROYAN, MEDIS, SEMUSSAC et l'axe des voies ci-après : route de Bordeaux, rue Montesquieu, avenue Tourtet, chemin de Margite, rue des Perrasses, rue Marcel Pagnol, rue Ernest Renan.
2	4	17	333	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	0006	Gymnase Complexe sportif Colette Besson 2 rue du docteur Maudet	portion du territoire de la commune délimitée par le littoral et l'axe des voies ci-après : avenue de la Plage, avenue de Suzac, avenue Tourtet, chemin de Margite, rue des Perrasses, rue Marcel Pagnol, rue Ernest Renan, avenue Maréchal Juin, boulevard du Général de Gaulle, rue Jarousseau.
1	4	12	335	SAINT-GEORGES-DES-AGOÛTS	0001	Mairie	Toute la commune
4	3	19	336	SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX	0001	Salle des Tonnelles Halte de Loisirs (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de SAINTES, NIEUL LES SAINTES, LES ESSARDS et l'axe du chemin rural allant de la Braudière à l'autoroute A10.
4	3	19	336	SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX	0002	Salle de Bel Air Halte de Loisirs	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de SAINTES, ECURAT, LES ESSARDS et l'axe du chemin rural allant de la Braudière et longeant l'A10 jusqu'à la RD 137.
2	5	04	337	SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	0001	Salle des Fêtes « Le Chai » 89 rue des sports (Bureau centralisateur)	SAINT GEORGES : la portion du territoire de la commune délimitée par la commune de LA BREE LES BAINS, le littoral et l'axe des voies ci-après : avenue du Trait d'Union jusqu'à la Poste, la rue du Cellier jusqu'au Groupe Scolaire du Trait d'Union, la rue de la Poste, VC 12, chemin rural n° 49, CD 126, chemin rural n° 3 jusqu'à la limite de la commune de ST-PIERRE D'OLERON, le CD 734, VC 18 jusqu'à l'intersection avec la VC 19.
2	5	04	337	SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	0002	Salle des Fêtes « Le Chai » 89 rue des sports	CHÉRAY : délimité par CR 112, VC 5, CR 21, chemin d'exploitation, limite de l'avenue du Trait d'Union à partir de la Poste, la rue du Cellier après l'intersection de la rue de la Poste, VC 19, VC 18, CD 734 commune de ST-PIERRE D'OLERON, le littoral, VC15, VC 4, VC 107, CR 79, VC 6, CR 110, Lileau à partir du canal de Ponthezière.
2	5	04	337	SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	0003	Salle des Fêtes de Chaucre	délimité par la commune de ST-DENIS, l'axe des voies ci-après : CD 734, VC 5, CR 112, CR 110, VC 4, CR 70, CR 71, CR 72, et le littoral.
2	5	04	337	SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	0004	Salle de la Capitainerie de Boyardville	délimité par l'axe des voies ci-après : la D 274, la VC 19, CR 50, route de Gautrelle, le litoral et le chenal de la Perrotine.
2	5	04	337	SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	0005	Salle des Fêtes de Sauzelle	délimité par l'axe des voies ci-après : le CR 50, VC 19, D 274, la commune de ST-PIERRE D'OLERON, le CR 3, la D 126 jusqu'à la Gibertière, le CR 49 et la VC 12.
2	5	04	337	SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	0006	Salle des fêtes de Domino	délimité par l'axe des voies : le chemin de Bassat, CR 72, CR 71, CR 70, VC 4 m, CR 110, une partie du CR 112, VC 6, CR 79, VC 107, VC 4, VC 15, le canal de la Fonthesière et le littoral.
2	2	23	338	SAINT-GEORGES-DU-BOIS	0001	Salle de l'Ecole des garçons 165 rue Leopold et Jules Bayle	Toute la commune
1	4	07	339	SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN	0001	Salle Jean Moulin (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de CLION, ST-HILAIRE DU BOIS, ST-SIMON DE BORDES, JONZAC et la rive gauche de la Seugne
1	4	07	339	SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN	0002	Salle Jean Moulin	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de JONZAC, ST-MARTIAL DE VITATERNE, ST-AURICE DE TAVERNOLLE, NEUILLAC, NEULLES, CLAM, ST-GEORGES DE CUBILLAC, LUSSAC, Lussac et la rive droite de la Seugne.
2	2	23	340	SAINT-PIERRE LA NOUE	0001	Mairie de Saint-Germain de Marencennes Place Raimond Péraud (Bureau centralisateur)	portion du territoire correspondant au territoire de l'ancienne commune de Saint-Germain de Marencennes
2	2	23	340	SAINT-PIERRE LA NOUE	0002	Maison des associations – Péré Rue du château d'eau	portion du territoire correspondant au territoire de l'ancienne commune de Péré
1	4	07	341	SAINT-GERMAIN-DE-VIBRAC	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	12	342	SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	12	343	SAINT-GRÉGOIRE-D'ARDENNES	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	02	344	SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE	0001	Salle des fêtes Yves Duteil 7 rue du Champ de foire (Bureau centralisateur)	portion du territoire correspondant au territoire de l'ancienne commune de Saint-Hilaire de Villefranche
5	3	02	344	SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE	0002	Mairie annexe de La Frédière	portion du territoire correspondant au territoire de l'ancienne commune de La Frédière

CODE ARRONDISSEMENT	CODE CIRCONSCRIPTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
1	4	07	345	SAINT-HILAIRE-DU-BOIS	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	25	346	SAINT-HIPPOLYTE	0001	Salle des Fêtes	Toute la commune
5	3	18	347	SAINT-JEAN-D'ANGÉLY	0001	Salle Aliénor d'Aquitaine (ex-Salle Municipale) côté droit (Bureau centralisateur)	portion du territoire délimitée par les voies ci-après : rue de l'Abbaye (comprise), rue d'Aguesseau (non incluse), rue de Verdun (comprise), rue des Jacobins (non incluse), rue de la Porte de Niort (comprise), boulevard du XIV Juillet (non inclus), allées d'Aussy (comprises), avenue du Port Mahon (comprise).
5	3	18	347	SAINT-JEAN-D'ANGÉLY	0002	Salle Aliénor d'Aquitaine (ex-Salle Municipale) côté gauche	portion du territoire délimitée par les voies ci-après : rue Michel Texier (non incluse), rue des Trois Frères Gautreau (comprise), chaussée du Calvaire (non incluse), rue Elysée Loustalot (non incluse), chemin des Protestants (compris), avenue Pasteur (comprise), rue Lachevalle (partie de la voie comprise entre la rue du Manoir et l'avenue Pasteur, comprise), rue du Manoir (partie de la voie comprise entre la rue de Fontorbe et la rue de la Porte de Niort, comprise), rue de la Porte de Niort (non incluse), rue des Jacobins (comprise), rue de l'Abbaye (non incluse), rue Gambetta (comprise).
5	3	18	347	SAINT-JEAN-D'ANGÉLY	0003	Ecole Gambetta	portion du territoire délimitée par les voies ci-après : chaussée du Calvaire (comprise), rue Michel Texier (comprise), rue Elysée Loustalot (comprise), rue du Professeur Georges Texier (comprise), rue Lacoue (comprise), avenue du Port (comprise), rue du Coi (partie de la voie comprise entre le faubourg d'Aunis et la rue du Professeur Georges Texier, incluse).
5	3	18	347	SAINT-JEAN-D'ANGÉLY	0004	Ecole Maternelle Régnault	portion du territoire délimitée par les voies ci-après : Chaussée de l'Eperon, rue Audouin Dubreuil, rue d'Aguesseau, Faubourg Taillebourg (voies comprises), rue de Verdun (non incluse), avenue du Port Mahon (non incluse).
5	3	18	347	SAINT-JEAN-D'ANGÉLY	0005	Ecole Lair I Allées d'Aussy	portion du territoire de la ville délimitée par les voies ci-après : avenue Port Mahon (non incluse), allées d'Aussy (non incluse), rue Laurent Tourneur (partie de la voie comprise entre les allées d'Aussy et le boulevard Aristide Briand, incluse), chemin de la Cité Henri, avenue du Point du Jour, faubourg Saint Eutrope, le Graveau, rue A. Lafaurie, rue des Trois Frères Mothu, rue Tour Caniot (voies comprises).
5	3	18	347	SAINT-JEAN-D'ANGÉLY	0006	Salle de l'Aumônerie Avenue Pasteur	portion du territoire par les voies ci-après : route de Niort (comprise), rue Guillaume Appolinaire, rue C. Péguy, rue Saint Exupéry, faubourg de Niort, rue Samuel Champlain, boulevard du XIV Juillet, chemin des Justices, rue Maurice Ravel (voies comprises), allées d'Aussy (non incluses).
5	3	18	347	SAINT-JEAN-D'ANGÉLY	0007	Gymnase du Coi Rue du Coi	portion du territoire délimitée par les voies ci-après : rue du Manoir (partie de la voie comprise entre la rue du Coi et la rue de Fontorbe, incluse), rue du Coi (partie de la voie comprise entre la rue du Professeur Georges Texier et l'avenue Jean Moulin) rue de Fontorbe, avenue Jean Moulin, rue Taxile Meslier, rue André Brisson, avenue Pasteur (voies comprises), rue Lachevalle (partie de la voie comprise entre l'avenue Pasteur et la route de Niort, incluse), rue du 19 Mars 1962 (comprise).
2	5	10	348	SAINT-JEAN-D'ANGLE	0001	Mairie	Toute la commune
3	2	09	349	SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY	0001	Salle des Fêtes 18 rue du docteur Quoy (Bureau centralisateur)	Les habitants des villages et des écarts de la commune
3	2	09	349	SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY	0002	Salle des Fêtes 18 rue du docteur Quoy	Seulement les habitants du bourg de St-Jean
5	3	11	350	SAINT-JULIEN-DE-L'ESCAP	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	10	351	SAINT-JUST-LUZAC	0001	Salle multifonctionnelle Au Mitan des Marais 4-6 rue du 19 mars 1962 (Bureau centralisateur)	Electeurs domiciliés sur la partie Est de la commune par rapport à la départementale D728 dans le sens Saintes-Marennes, soit dans les Hameaux et lieu-dit de: St-Just, Les Pibles, Le Bournet, Les Sauzades, Les Aulneaux. Ainsi que les électeurs domiciliés dans le secteur des Fontenelles, à Bel Air et au Fief des Justices.
2	5	10	351	SAINT-JUST-LUZAC	0002	Salle multifonctionnelle Au Mitan des Marais 4-6 rue du 19 mars 1962	Electeurs domiciliés sur la partie Ouest de la commune par rapport à la départementale D728 dans le sens Saintes-Marennes, soit dans les hameaux et lieu-dit de Luzac, Artouan, Les Touches, Mauzac et La Puisade.
2	2	03	353	SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE	0001	Grande salle polyvalente Rue de la grande levée (Bureau centralisateur)	la Levée, chemin des Ormeaux, route des Deux roches, route de Terre Noire, impasse de la Bertauderie, rue de la Croix des Joncs, rue du Vinaigre, place de l'Eglise, rue du Bois du Moine, route des Coudrées, clos du Moulin, chemin du Clos, rue de l'Aubonnière, Grande Rue, chemin du Puits, rue de la Terrière, rue du Souvenir français, rue de la Bouillerie, rue des Côteaux, chemin des Gagneries, chemin de la Paleine, rue du Médecin-Général Martinaud, rue des Aulnes, rue des Frênes, rue des Ormeaux, impasse des Tilleuls, rue des résistants "groupe Tatave", route du Bois Brulé, rue des Iris, rue des Roseaux, rue des Jonquilles, rue des Genêts, rue des Tamaris, rue du Bois Maché, chemin du Bois de la Caille, chemin de la Garenne.

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
2	2	03	353	SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE	0002	Grande salle polyvalente Rue de la grande levée	route Impériale, route de Charras, chemin des Ardilots, rue du Petit Loire, rue du 3ème Millénaire, chemin des Doues, rue de l'Intendance, allée de la Tunière, allée de l'Ouche Germain, impasse du Moulin de Signel, rue des Granges, rue des Carrés, rue de la Raize, rue du Grand Four, chemin des Acacias, rue des Allées, rue des Epinettes, « La Grand Houmée », « La Petite Houmée », route de la Cabane de l'Est, route des Fours à Chaux, route de la Gare, chemin des Prés Rouges, route de la Perrière, rue de Touchelonge, impasse de Touchelonge, route de l'Océan, chemin du Bois Madame, chemin des Carcaux, route des Carcaux, lieu-dit « Saint-Pierre ».
1	4	12	354	SAINT-LÉGER	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	355	SAINTE-LHEURINE	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	356	SAINT-LOUP	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	357	SAINT-MAIGRIN	0001	Salle des fêtes 7 rue du bourg	Toute la commune
5	3	11	358	SAINT-MANDÉ-SUR-BRÉDOIRE	0001	Mairie	Toute la commune
2	2	23	359	SAINT-MARD	0001	Salle des fêtes 36 rue du 6 septembre 1944	Toute la commune
3	1	05	360	SAINTE-MARIE-DE-RÉ	0001	Mairie (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par la commune de RIVEDOUX à l'est, le littoral au sud, la D 201 au nord, la rue des Binais, la rue des Sensés, la rue du Lièvre et la raize des Balaises à l'ouest.
3	1	05	360	SAINTE-MARIE-DE-RÉ	0002	Gymnase municipal	portion du territoire de la commune délimitée par le littoral au sud, la D 201 au nord, la rue des Binais, la rue des Sensés, la rue du Lièvre et la raize des Balaises à l'est, rue Montamer, le cours des Ecoles et la rue Chantecorps à l'ouest.
3	1	05	360	SAINTE-MARIE-DE-RÉ	0003	Ancienne Ecole La Noue	portion du territoire de la commune délimitée par la commune du Bois-Plage à l'ouest, le littoral au sud, la D 201 au nord, la rue Montamer, le cours des Ecoles et la rue Chantecorps à l'est.
5	3	11	361	SAINT-MARTIAL	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	12	362	SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	363	SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	364	SAINT-MARTIAL-SUR-NÉ	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	27	365	SAINT-MARTIN-D'ARY	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	27	366	SAINT-MARTIN-DE-COUX	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	367	SAINT-MARTIN-DE-JUILLERS	0001	Mairie	Toute la commune
3	1	05	369	SAINT-MARTIN-DE-RÉ	0001	Salle des Fêtes 1 (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par le littoral, les communes de LA COUARDE SUR MER, LE BOIS PLAGE SUR MER, LA FLOTTE et l'axe des voies ci-après : route de la Flotte, rue de l'Hôpital, rue du Général Lapasset, rue Baron de Chantal, quai de la Poithevinière, quai des Torpilleurs.
3	1	05	369	SAINT-MARTIN-DE-RÉ	0002	Salle des Fêtes 2	portion du territoire de la commune délimitée par le littoral, la commune de LA FLOTTE et l'axe des voies ci-après : route de la Flotte, rue de l'Hôpital, rue du Général Lapasset, rue Baron de Chantal, quai de la Poithevinière, quai des Torpilleurs.
1	4	07	372	SAINT-MÉDARD	0001	Mairie	Toute la commune
3	2	06	373	SAINT-MÉDARD-D'AUNIS	0001	Salle l'Archipel 5 rue des Ecoles (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune comprenant Le bourg et le lieu-dit : L'Aubertière
3	2	06	373	SAINT-MÉDARD-D'AUNIS	0002	Salle l'Archipel 5 rue des Ecoles	portion du territoire de la commune comprenant les lieu-dits : La Martinière, La Navisselière, La Brangelière, Machet, Le Pontreau, La Couronne, Les Touches, Le Treuil Arnaudeau, Le Moulin neuf, ZA Croix-Fort, Les Tourettes, Bois léger, Dampsay, les Ilôts, le Vivier, Delidon, Beauregard, Le Rompis, La Limandière, La Pernelière.
5	3	02	374	SAINTE-MÊME	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	25	375	SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE	0001	Mairie	Toute la commune
3	2	09	376	SAINT-OUEN-D'AUNIS	0001	Mairie 61 rue Louise Cardin (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par la Rue de la Clouze (côté impair), rue du 19 mars 1962 (côté impair), rue de Marans (du n°54 au n°46), rue de la Bosse (côté pair), route départementale 137.
3	2	09	376	SAINT-OUEN-D'AUNIS	0002	Ecole maternelle 3 rue du 14 juillet	portion du territoire de la commune délimitée par la Rue de la Clouze (côté pair), rue du 19 mars 1962 (côté pair), rue de la Bosse (côté impair), route départementale 137.
5	3	11	377	SAINT-OUEN-LA-THÈNE	0001	Salle Polyvalente 8 rue Principale	Toute la commune
1	4	27	378	SAINT-PALAIS-DE-NÉGRIGNAC	0001	Mairie	Toute la commune

BUREAUX DE VOTE 2026

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
1	4	12	379	SAINT-PALAIS-DE-PHIOLIN	0001	Salle des Fêtes 23 rue de Saintonge	Toute la commune
2	5	26	380	SAINT-PALAIS-SUR-MER	0001	Hôtel de Ville (Bureau centralisateur)	- au sud par la mer - à l'ouest par l'avenue de Courlay (du n° 2 au n° 12), rue Samuel Bessé, av. Charles de Gaulle (exclue), - au nord av. de la Ganipote (du n° 2 au n° 32 et du n° 1 au n° 17 exclue), par la rue des Thuyas (exclue), - à l'est par la limite de commune de VAUX SUR MER.
2	5	26	380	SAINT-PALAIS-SUR-MER	0002	Salle des Fêtes 31 rue du Logis Vert	- au sud par la mer - à l'ouest par la limite de commune LES MATHES - au nord par la rue des Perdrix, av. de la Ganipote jusqu'au rond-point av. Charles de Gaulle (exclue). - à l'est par l'avenue Charles de Gaulle, rue Samuel Bessé (exclue), av. de Courlay (du n° 2 au n° 12 exclue).
2	5	26	380	SAINT-PALAIS-SUR-MER	0003	Centre culturel 28 rue de Verdun	- au sud par la rue des Thuyas (à partir du n° 14 et du n° 33), - à l'ouest av. des Acacias (à partir du n° 88 exclue), av. de la Source (pair n°30 à 110 et impair du n°35 au 109), chemin des Roses, rue Camélias, rue des Fougères, av. de Verdun (à partir du n°49 exclue), - au nord, par la limite de commune de BREUILLET, - à l'est par la limite de commune de VAUX SUR MER.
2	5	26	380	SAINT-PALAIS-SUR-MER	0004	Médiathèque 28 rue de Verdun	- au sud par le chemin du Puits, chemin de la Mazerolle, av. de la Ganipote, rue des Thuyas (pair du n° 1 au n° 31 et impair du n° 2 au n° 12), - à l'ouest, par la limite de commune de ST-AUGUSTIN, - à l'est avenue des Acacias (exclue), av. de la Source (jusqu'au n°33), rue des Romarins, rue des Hortensias, rue des Clématites, rue des Anémones, av. de Verdun (à partir du n° 49) - au nord, avenue de la Cheville.
5	3	11	381	SAINT-PARDOULT	0001	Mairie	Toute la commune
2	2	23	382	SAINT-PIERRE-D'AMILLY	0001	Salle des fêtes municipale place de la mairie	Toute la commune
5	3	11	383	SAINT-PIERRE-DE-JUILLERS	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	384	SAINT-PIERRE-DE-L'ISLE	0001	Salle des Fêtes	Toute la commune
2	5	04	385	SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	0001	Salle Gambetta place Gambetta (Bureau centralisateur)	- au nord : Rue Dubois Aubry et avenue de la gare - à l'est : route de l'Eguille, route des allées. - à l'ouest : limite section AH et quartier de Rulong - au sud : avenue de Bel Air
2	5	04	385	SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	0002	Salle de l'Ancienne Criée Port de La Côtinière	- au nord : limite section YD – VC 5 – VC 105 inclus habitations du hameau de St-Séverin – VC 132 – CR 42 – CR 43 – VC 11 inclus habitations du hameau des Châteliers (section CI) - à l'est : commune de DOLUS D'OLERON - au sud : océan - à l'ouest : VC 20 inclus habitations du hameau des Châteliers (sections CI et CK) – CR 35 exclus habitations du hameau de la Brimaudière (section CK) – VC 19.
2	5	04	385	SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	0003	Salle Municipale - La Biroire Rue des Vigniers	- au nord : RD 734 exclus habitations du lieu-dit de St-Gilles (sections DZ et DE) - à l'est : VC 20 – limite ouest du 2ème bureau - au sud : océan - à l'ouest : commune de ST-GEORGES D'OLERON.
2	5	04	385	SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	0004	Salle Municipale – Arceau Le Marais Camus	- au nord : commune de ST-GEORGES D'OLERON - à l'est : océan - au sud : commune de DOLUS D'OLERON - à l'ouest : RD 734 - limite Grande rue de la Dresserie- Route d'Arceau-Route de l'Eguille - route de Sauzelle et Limites du 1er et 6ème bureau
2	5	04	385	SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	0005	Nouvelle Cantine municipale Rue Franck Massé	PARTIE NORD - au nord : RD 734, Route des Allées et route d'Arceau limite sud du 4ème bureau - à l'est : commune de DOLUS D'OLERON - au sud : limite nord du 2ème bureau - à l'ouest : limite est du 3ème bureau

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
2	5	04	385	SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	0006	Ecole maternelle – Rue de la Corderie	- au nord : commune de ST-GEORGES D'OLERON - à l'est : limite ouest du 4ème bureau (Route de Sauzelle) Section AH et quartier de Rulong - au sud : limite nord du 1er bureau (Rue Dubois Aubry) - à l'ouest : RD 734, inclus les habitations du lieu-dit de Saint-Gilles, limite nord du 3ème bureau
1	4	27	386	SAINT-PIERRE-DU-PALAIS	0001	Salle Communale	Toute la commune
4	5	19	387	SAINT-PORCHAIRE	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	12	388	SAINT-QUANTIN-DE-RANÇANNE	0001	Salle du Conseil Municipal	Toute la commune
4	5	19	389	SAINTE-RADEGONDE	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	12	390	SAINTE-RAMÉE	0001	Mairie	Toute la commune
3	2	06	391	SAINT-ROGATIEN	0001	Gymnase (Bureau centralisateur)	rue des Blés d'Or, rue des Bleuets, rue du Centre, rue des Charbonniers du n° 1 au n° 8, impasse du Clou, rue du Clou, rue des Coquelicots, rue du Couvent, sentier du Couvent, rue de Dompierre, rue de l'Église, impasse de la Forge, rue du Four, rue de Galbar, Givrand, rue du Logis du Vivier, place de la Mairie, rue du Marronnier, rue du Mazureau, rue des Murs du n° 1 au 3 et le n° 2, rue du Parc, rue de Périgny du n° 1 au n° 27 et du n° 2 au n° 22 ter, rue de La Rochelle du n° 1 au n° 17, du n° 2 au n° 10, route de la Jarne et rue des Lauriers roses, impasse des Violettes, rue des Bégonias, rue des Lavandes, rue des Tournesols.
3	2	06	391	SAINT-ROGATIEN	0002	Gymnase	rue des Acacias, cour des Camélias, rue des Cerisiers, rue des Charmes, rue des Écoles, Les Ecurolles, rue des Erables, rue des Frênes, allée des Genets, rue du Gymnase, cours de Judée, rue des Lilas, rue des Magnolias, cour des Mimosas, rue du Moulin, rue Néchalier, rue de Périgny du n° 31 au n° 39 et du n° 24 au n° 38, rue des Platanes, Pommerou, cour des Sports, rue des Tamaris, rue des Tilleuls, rue Villa Donatien, rue de La Rochelle du n° 21 au n° 47.
3	2	06	391	SAINT-ROGATIEN	0003	Gymnase	allée des Alouettes, allée William Bouguereau, Cassemortier, rue Paul Cezanne, rue des Charbonniers du n° 10 au n° 20 et du n° 11 au n° 17, rue des Cyprès, rue des Demoiselles, allée des Demoiselles, cour des Gardes, rue des Gardes, rue Paul Gauguin, rue des Gentilshommes, rue du Grand Fief, rue Auguste Jouineau, rue du 19 mars 1962, rue Henri Matisse, rue des Mésanges, rue des Messons, rue Claude Monet, rue des Mouettes, rue de Nice, rue du Mur du n° 4 au n° 12, rue des Palombes, allée Camille Pissaro, rue de La Rochelle du n° 12 au n° 54, rue des Tourterelles, rue des Merles, rue des Grives, Rue Auguste Renoir et allée des Muriers.
4	5	22	393	SAINT-ROMAIN-DE-BENET	0001	Salle des Fêtes 10 rue de la Poste	Toute la commune
2	2	23	394	SAINT-SATURNIN-DU-BOIS	0001	Salle du Conseil Municipal	Toute la commune
4	3	02	395	SAINT-SAUVANT	0001	Salle Polyvalente de l'Ancienne Ecole Bernard Morand 16 rue des Écoles	Toute la commune
3	2	09	396	SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS	0001	Centre « Rencontre » Salle Atlantique 4 rue du 8 mai 1945 (Bureau centralisateur)	Rue de la Chapelle - côté impair, rue de Ligoure – côté impair, rue d'Aunis - côté pair, rue Abel Martin, rue des Grandes Versennes, rue Fernand Briand, rue de Manque Panier, rue des Baraques, rue d'Arzew, rue du Champ du Noyer, rue de la Concorde, rue de la Haute Bourgogne, rue des Arielles, rue des Sablières, rue de Saintonge, rue de Fougereux, allée des Bouvreuils, impasse des Roses, impasse des Mimosas, rue de la Croix, rue de la Grossonnerie, impasse des Lilas, rue de Frelinguettes, rue des Jardins, rue des Pommiers, rue de la Bourgogne, rue de La Charre, rue du 8 mai 1945, place du 11 novembre 1918, place de l'Église, rue du Maquis Foch, impasse du Clos l'Abbé, rue de la Roulerie, rue du Petit Moulin, rue du Champ de Sue, rue de l'Océan, rue des Perthuis, route du Gué d'Alléré, rue du Meunier, rue des Capucines, lieu-dit Les Fragnées, lieu-dit Le Treuil, lieu-dit La Robinière, lieu-dit La Grolette

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
3	2	09	396	SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS	0002	Centre « Rencontre » Salle des vignes 4 rue du 8 mai 1945	rue de la Chapelle - côté pair, rue de Ligoure – côté pair, rue d'Aunis - côté impair, rue des Vignes, impasse du Fief Bourdet, rue de Port Bertrand, rue du Moulin rouge, rue des Grasiliers, rue du Colombier, Clos Michel Dubois, rue de la Prée, impasse de la Prée, rue des Pinsons, rue du Pont des Ballets, venelle des Mésanges, cheminement des Merles, rue Chante Alouette, rue de la Vendée, square Baudry Lacantinérie, place de la Mairie, rue de la Grosse Planche, rue du Manège, rue du Quadrille, rue du Carrousel, rue de la Calèche, rue du Moulin Corneau, impasse du Moulin Corneau, rue de la Cure, rue de l'Etrier, rue d'Algérie, rue du Stade, impasse du Stade, rue du Lorient, impasse des Bergeronnettes, rue du Poitou, rue des Charentes, rue des Chalets de l'Aunis, rue du 26 septembre 1944, rue du Logis, rue Cos de Justice, rue du Mémorial, lieu-dit Port Bertrand, lieu-dit La Conche, lieu-dit La Maisonnnette, lieu-dit La Raguenaudière, lieu-dit Plain Point
5	3	18	397	SAINT-SAVINIEN	0001	SECTION 1 : SAINT-SAVINIEN Salle multiloisirs (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de : ARCHINGEAY, LES NOUILLERS et TAILLANT, l'axe du CD 18, la Charente et l'ancienne commune d'AGONNAY.
5	3	18	397	SAINT-SAVINIEN	0002	SECTION 1 : SAINT-SAVINIEN Salle multiloisirs	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de TAILLANT, GRANDJEAN et TAILLEBOURG, l'ancienne commune de COULONGE et la Charente.
5	3	18	397	SAINT-SAVINIEN	0003	SECTION 2 Mairie annexe d'Agonnay	territoire de l'ancienne commune d'AGONNAY.
5	3	18	397	SAINT-SAVINIEN	0004	SECTION 3 Mairie annexe de Coulonge	territoire de l'ancienne commune de COULONGE SUR CHARENTE
1	4	12	398	SAINT-SEURIN-DE-PALENNE	0001	Salle des Fêtes	Toute la commune
4	4	24	400	SAINT-SEVER-DE-SAINTONGE	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	401	SAINT-SÉVERIN-SUR-BOUTONNE	0001	Salle des Fêtes	Toute la commune
1	4	07	402	SAINT-SIGISMOND-DE-CLERMONT	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	403	SAINT-SIMON-DE-BORDES	0001	Salle des Fêtes 13 rue de la salle des fêtes	Toute la commune
4	4	21	404	SAINT-SIMON-DE-PELLOUAILLE	0001	Salle du conseil et des associations 4A route de Bénigousse	Toute la commune
1	4	12	405	SAINT-SORLIN-DE-CONAC	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	10	406	SAINT-SORNIN	0001	Salle Duguesclin 10 rue de la Seigneurie	Toute la commune
3	2	06	407	SAINTE-SOULLE	0001	Mairie (Bureau centralisateur)	portion sud du territoire de la commune comprenant une partie du bourg délimitée par la D110 lieu-dit Le Treuil Arnaudeau jusqu'au carrefour, à droite, le chemin rural n° 5, à gauche le chemin rural n° 7, à gauche le chemin rural n° 2, départementale 203, route de St-Coux côté pair, jusqu'au carrefour de l'Église, rue de l'Aunis côté impair jusqu'à la rue du Couchant à gauche côté impair, à gauche rue des Guillaudes, à droite rue du Gué côté impair, jusqu'à la voirie communale n° 6 et à droite le chemin rural n° 20.
3	2	06	407	SAINTE-SOULLE	0002	Ecole d'Usseau	portion nord du territoire de la commune comprenant Usseau, le Raguenaud, Péré Durand, au nord-ouest les Petites Rivières délimité par la route de la Grémenaudière côté pair jusqu'au carrefour à droite par la route de Marans, route de La Rochelle, chemin du Moulin côté impair, à gauche par la voie communale n° 10, puis la route d'Usseau (D110) côté impair du n° 1 au 3 et le n° 2 du côté pair, la voie longeant la quatre voies jusqu'au Raguenaud.
3	2	06	407	SAINTE-SOULLE	0003	Ecole des Grandes Rivières	portion ouest du territoire de la commune comprenant les lieux-dits la Gabardelière, Cheusse, les Bassetries, Longueil, les Basses Fouites, partie du chemin du Moulin sans numéro, les Grandes Rivières, les Petites Rivières, Grolleau, au nord-ouest par la route de la Grémenaudière côté impair, dans le bourg rue de Chavagne côté impair, rue du Couchant côté pair, rue des Guillaudes côté pair et impair et rue du Gué côté pair.
3	2	06	407	SAINTE-SOULLE	0004	Maison des Associations	portion est du territoire de la commune comprenant les lieux-dits le Pontreau, St-Coux, les Vallées, le Treuil Bernard et une partie du bourg délimité au nord par la D110 route d'Usseau côté pair du n° 4 au 10, rue de Chavagne côté pair, rue de l'Aunis côté pair, route de St-Coux côté impair.
4	5	19	408	SAINT-SULPICE-D'ARNOULT	0001	Salle Polyvalente 5 route de l'Ecole	Toute la commune
2	5	22	409	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	0001	Mairie – salle des mariages (Bureau centralisateur)	portion du territoire au nord de la commune délimitée par les communes de BREUILLET, MORNAC SUR SEUDRE, L'EGUILLE, SAUJON, MEDIS et l'axe de la voie départementale n° 140 (avec bifurcation au centre par CD 33 et CD 33 E jusqu'au rond-point de la Queue de l'Ane).

BUREAUX DE VOTE 2026

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
2	5	22	409	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	0002	Mairie – salle d’activités	portion du territoire au sud de la commune délimitée par les communes de MEDIS, ROYAN, VAUX SUR MER, BREUILLET et l’axe de la voie départementale n° 140 (avec bifurcation au centre par CD 33 et CD 33 E jusqu’au rond-point de la Queue de l’Âne).
1	4	12	410	SAINT-THOMAS-DE-CONAC	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	04	411	SAINT-TROJAN-LES-BAINS	0001	Salle Polyvalente Boulevard de la Plage (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée au nord par la commune de GRAND VILLAGE, à l'ouest par la forêt de St-Trojan, le bâtiment des écoles, le chemin de Guérin, au sud par la rue Viollet le Duc, le boulevard Chabannes de l’allée Pasteur au boulevard Félix Faure, à l’est par le littoral.
2	5	04	411	SAINT-TROJAN-LES-BAINS	0002	Salle Polyvalente Boulevard de la Plage	portion du territoire de la commune délimitée au nord par la voie ferrée, à l’ouest par la voie ferrée et le parking de Gatseau, au sud par la plage de Gatseau et le littoral, à l’est par le boulevard Félix Faure jusqu’au stop du boulevard Camille Chabannes.
4	3	02	412	SAINT-VAIZE	0001	Salle communale	Toute la commune
3	2	03	413	SAINT-VIVIEN	0001	Salle Polyvalente 28 grand rue	Toute la commune
3	1	08	414	SAINT-XANDRE	0001	Salle socio-culturelle l’Agora Rue des Ecoles (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par l’axe des voies ci-après : rue de Dompierre, rue de la République, rue de Lagord, rue du Paradis et chemin des Maures.
3	1	08	414	SAINT-XANDRE	0002	Salle socio-culturelle l’Agora Rue des Ecoles	portion du territoire de la commune délimitée par l’axe des voies ci-après : rue de Lagord, rue des Pâtureaux, rue de l’Océan, rue de la Ribotelière et chemin rural n° 13, ainsi que le hameau de l’Aubreçay et le lieu-dit le Fief de l’Enfourneau.
3	1	08	414	SAINT-XANDRE	0003	Salle socio-culturelle l’Agora Rue des Ecoles	portion du territoire de la commune délimitée par l’axe des voies ci-après : rue de Dompierre, rue de la République, rue des Pâtureaux, rue de l’Océan, rue de Marans, rue des Sports et le chemin de la Pépinière, ainsi que le hameau de la Sauzaie et des lieux-dits Candé, Bel Air, Les Lapins, Les Bouyers et Moque Souris.
3	1	08	414	SAINT-XANDRE	0004	Salle socio-culturelle l’Agora Rue des Ecoles	portion du territoire de la commune délimitée par l’axe des voies ci-après : rue de la Ribotelière, rue de l’Océan, rue de Marans et rue des Sports et le hameau de Trente Vents et les lieux-dits des Jardinets, des Mottais, du vieux Mottais, des Egaux, des Casses et de la Motte Sureau.
4	3	20	415	SAINTES	0001	Salle Saintonge 11 rue Fernand Chaspal (Bureau centralisateur)	- Cours National (pair) - Cours Lemer cier (pair) - Rue du Général Sarra il jusqu'à la rue Montlouis - Rue Montlouis (pair) - Rue Adolphe Brunaud (impair) - Rue Albin Delage (impair) - Rue Daniel Massiou (pair) jusqu'à la rue Port Larousselle - Rue Port Larousselle (pair) - La Charente (limite naturelle)
4	3	20	415	SAINTES	0002	Bourse du Travail 2 rue Louis Sercan	- Rue Danièle Massiou (pair) - CD 128 côté Est - Limites des communes Ecurat, Port d'Envaux - La Charente (limite naturelle) - Route de Courbiac (en partie) - Rue Port Larousselle (impair)
4	3	20	415	SAINTES	0003	École Maternelle Saint-Pallais Rue Pont Amillon	- La Charente - Avenue Gambetta (pair) limite de canton - Avenue Jules Dufaure jusqu'à l'avenue de Nivelles (limite de canton) - Rue Roger Griffon - Rue du Petit Boulogne (pair) - Avenue Jourdan (impair) - Rue St Pallais (impair) - Rue Arc de Triomphe (impair)
4	3	20	415	SAINTES	0004	Ecole Nicolas Lermercier 152 avenue Gambetta	- Cité Boutin - Avenue Gambetta (impair) limite de canton - Ligne SNCF SAINTES-LA ROCHELLE - Limite commune Fontcouverte - La Charente (limite naturelle)

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
4	3	20	415	SAINTES	0005	Maison de la Récluse 58 rue Rabelais	- Rue de la Récluse (impair) - Rue Thiers (impair) - Rue Rabelais (impair) - Avenue de la Berlingue (impair) jusqu'à la Rue Garnier - VC n° 10 au nord, limite d'agglomération - RN 141 nord - Limite des communes CHANIER, FONTCOUVERTE - Limite de canton Avenue de Nivelles - Sud - côté pair - Rue Paul Bonniot (impair) - Rue du Petit Boulogne (impair) - Avenue Jourdan (pair)
4	3	20	415	SAINTES	0006	Salle Saintonge 11 rue Fernand Chaspal	- Cours National (impair) - Cours Reverseaux (impair) jusqu'à la rue St François, limite cantonale - Rue Berthonnière - Place Blair, du 3 bis au 19 - La Charente
4	3	20	415	SAINTES	0007	Chapelle Chavagne Rue Saint-Eutrope	- Place Blair du 1 au 3 (changement de canton) - Rue St François côté impair - Rue St Eutrope côté impair - Petite rue Saint Eutrope - Cours Doumer côté impair - Avenue de Saintonge (nord) limite naturelle jusqu'au Cours Paul Doumer - Limite de canton jusqu'à la place Blair
4	3	20	415	SAINTES	0008	Salle Camélia 6 avenue des Jasmins	Portion du territoire de la ville de SAINTES délimitée par les communes de SAINT-GEORGES des COTEAUX, NIEUL les SAINTES, PESSINES, CHERMIGNAC, l'axe du chemin rural desservant le Bois de la Chasse et les Groies, le Grand Chadignac (compris), le Petit Chadignac (non inclus), le Fief Neuf (inclus) et l'axe des voies ci-après : chemin rural jusqu'au CD 114, voie communale n° 17, avenue de Saintonge jusqu'à la RN 150, chemin vicinal n° 17.
4	3	20	415	SAINTES	0009	Salle Camélia 6 avenue des Jasmins	- Limite naturelle avenue de Saintonge (Sud) jusqu'au chemin de l'Aiguille - Chemin de l'Aiguille (impair) jusqu'à l'avenue des Jasmins (pair) jusqu'au Cours Pierre Henri Simon - Cours Pierre Henri Simon (pair) jusqu'à la rue des Boiffiers (côté pair) - Rue de Chermignac (pair) - Avenue du Président Salvador Allendé (pair) - Rue de la Maladrerie (pair) - Cours des Apôtres de la Liberté
4	3	20	415	SAINTES	0010	Léo Lagrange 27 Rue du Pigeonnier	- Ligne SNCF SAINTES-BORDEAUX - Périmètre d'agglomération - La Charente - Ligne SNCF SAINTES-ROYAN
4	3	20	415	SAINTES	0011	Ecole Roger Pérat 17 avenue de Bellevue	- Rue des Gueurlets - Rue des Boiffiers (côté impair) - Rue de Chermignac côté impair et côté pair du n° 10 au n° 36 - Avenue Kennedy (côté pair) - Rue des Rabannières - Rue des la Fourche - Rue de la Pléiade - Chemin des Sources - Limite naturelle de la Charente - Limite communale Les Gonds / Thénac - Autoroute
4	3	20	415	SAINTES	0012	Ecole Roger Pérat 17 avenue de Bellevue	- Avenue du Président Salvador Allendé (impair), - avenue du Président Kennedy (côté impair) jusqu'à la rue de la Résidence (impair) - Rue de la Résidence (impair) - Avenue de Bellevue côté impair et côté pair du n° 2 au n° 12 - Limite Ecole Roger Pérat - Quai des Roches jusqu'au carrefour de l'Avenue de Saintonge - Rue Palissy - Allée Castagnary - Impasse Castagnary,

BUREAUX DE VOTE 2026

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
4	3	20	415	SAINTES	0013	Salle Jean-Philippe Rameau 14 rue Jean-Philippe Rameau	- Avenue de Saintonge (sud) limite naturelle - L'autoroute - Périmètre agglomération - Rue des Boiffiers (Impair) - Cours Pierre Henri Simon (Impair) - Avenue des Jasmins (pair) jusqu'au chemin de l'Aiguille - Chemin de l'Aiguille (pair)
4	3	20	415	SAINTES	0014	Maison de la Récluse 58 rue Rabelais	- Ligne SNCF SAINTES-BORDEAUX - Chemin du Ramée et prolongement - La Charente - Limite de la commune de CHANIER - RN 141 côté sud - Limite agglomération - VC n° 10 (sud) - Avenue de la Berlingue en partie, jusqu'à la VC n° 10 - Rue Rabelais - Rue Thiers (côté pair) - Rue de la Recluse (pair) - Passage Jourdan
4	3	20	415	SAINTES	0015	École Maternelle Saint-Pallais Rue Pont Amillon	- Rue Arc de Triomphe (pair) - Rue St Pallais (pair) - Ligne SNCF SAINTES-ROYAN - La Charente.
4	3	20	415	SAINTES	0016	Maison des Associations Rue Sébastien de Bouard	- Ligne SNCF SAINTES-LA ROCHELLE - Passage Gambetta - Avenue Jules Dufaure (limite de canton) côté impair - Avenue de Nivelles (limite de canton) côté impair - Limite de commune de FONTCOUVERTE
4	3	20	415	SAINTES	0017	Centre de Loisirs « Le Pidou » Allée de la Guyarderie	- Rue Daniel Massiou en totalité (côté impair) - CD 128 (Ouest) - Limites de communes ECURAT, PORT d'ENVAUX - VC n° 8 - Rue Georges Desclaud (pair) - Rue du Lycée Agricole (pair) - Rue de la Boule (pair) jusqu'à la rue Albin Delage - Rue Albin Delage (pair)
4	3	20	415	SAINTES	0018	Centre de Loisirs « Le Pidou » Allée de la Guyarderie	- Rue de Royan (pair) - Cours Genêt (pair) en partie - CD 137 (nord) - Limite de commune ST GEORGES-des-COTEAUX - VC n° 8 - Rue Georges Desclaud (impair) - Lycée Agricole (impair) - Rue de la Boule (impair) jusqu'à la rue Adolphe Brunaud (pair) - Rue Montlouis (impair) - Rue du Général Sarrail (pair) jusqu'au Cours Maréchal Leclerc
4	3	20	415	SAINTES	0019	Ecole Pasteur 2 cours Genêt	- Cours Lemer cier (impair) - Rue de Royan (impair) - Cours Genêt (impair) - CD 137, limite cantonale - Cours Paul Doumer (pair) - Rue St-Eutrope - Cours Reverseaux (pair)
5	3	11	416	SALEIGNES	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	12	417	SALIGNAC-DE-MIRAMBEAU	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	24	418	SALIGNAC-SUR-CHARENTE	0001	Salle des écoles rue de la Mairie	Toute la commune

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
3	2	03	420	SALLES-SUR-MER	0001	Salle des Fêtes Place de la Mairie (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée au nord par les communes de LA JARNE et CLAVETTE et au sud par les voies ci-après : rue des Champs Dinard (incluse), rue de la Platière (incluse), rue de Bouteville (incluse), rue des Sept Cheminées (incluse), rue du Panzay (incluse). Sont inclus dans ce bureau les lotissements suivants : les Ribéroux, les Monrois, les Saulniers, le Régence Parc, Plaisance.
3	2	03	420	SALLES-SUR-MER	0002	Salle du conseil municipal Place de la Mairie	Le reste de la commune, y compris la rue du Mississipi (incluse).
4	5	22	421	SAUJON	0001	La Salicorne Route de l’Ilatte (Bureau centralisateur)	portion du territoire délimitée par les communes de LE GUA, SABLONCEAUX, la RN 150 jusqu’à la Seudre et la Seudre.
4	5	22	421	SAUJON	0002	La Salicorne Route de l’Ilatte	portion du territoire délimitée par les communes de L’EGUILLE, ST-SULPICE DE ROYAN, MEDIS, La Seudre jusqu’à la RN 150 et la RN 150.
4	5	22	421	SAUJON	0003	La Salicorne Route de l’Ilatte	portion du territoire délimitée par la commune de MEDIS, la RN 150 jusqu’à La Seudre, la rue Pierre Loti (incluse du n° 1 au n° 19), le quai Dufaure (inclus), la rue de la Seudre (incluse), la rue du Bassin (incluse), la rue Carnot (exclue), la rue Félix Vieuille (exclue) et la route de Royan (exclue).
4	5	22	421	SAUJON	0004	La Salicorne Route de l’Ilatte	portion du territoire délimitée par les communes de MEDIS, LE CHAY, la route de Royan (incluse), la rue Félix Vieuille (incluse), la rue Jules Dufaure (exclue), la rue du Château d’Eau (exclue) et la route du Chay (incluse).
4	5	22	421	SAUJON	0005	Salle Richelieu Place Richelieu	portion du territoire délimitée par la commune LE CHAY, la route du Chay (exclue), la rue du Château d’Eau (incluse), la rue Jules Dufaure (incluse), la rue Carnot (incluse du n° 47 au n° 97 côtés pair et impair) et la Seudre.
4	5	22	421	SAUJON	0006	Salle Richelieu Place Richelieu	portion du territoire délimitée par la commune de ST-ROMAIN DE BENET, la Seudre, la rue du Lavoir (incluse), l’allée de la Taillée Verte (incluse), la voie de la Taillée (incluse) et la RN 150.
5	3	11	422	SEIGNÉ	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	12	423	SEMILLAC	0001	Salle Polyvalente (à côté de la Mairie)	Toute la commune
1	4	12	424	SEMOUSSAC	0001	Mairie	Toute la commune
4	4	22	425	SEMUSSAC	0001	Salle Polyvalente Rue du square Paul Emile Victor (Bureau centralisateur)	place de l'Eglise, rue des Vignes, rue des 2 Moulins, rue du Pasteur Jarrousseau (côté impair), rue de Didonne (côté pair), fief du Petit Puits, fief du Moulin, fief des Vignes, rue Traversante, rue du Lignou, impasse de la Forge, chemin de la Motte Ronde, chemin de la Grave, chemin de Cassine, le Moulin de la Montagne, le Moulin d’Herbert, fief de la Montagne, Allée du Stade, impasse piétonne, rue de l’Estuaire (côté impair), les 2 Moulins, la Chasse, Maison Neuve, Pontaluçon, Bardécille, Chez Reine, Fontenille, la Champagne, Mouillesol, Rue des Acacias, Rue des Erables, Rue des tilleuls, Rue des Chênes, Impasse des Ardilliers, Le hameau des Prés, Impasse de Cassine, Route de Bordeaux, Les Chapelles, Allée des charmes, Allée des tamaris, Allée des Mimosas, Clos de Didonne, Route de Corme Ecluse, Rue courte, Rue des brunettes, Rue des Chanterelles, Impasse des Terrasses de Gironde, Rue du Vieux Porche, Rue Eric Tabarly, Rue Bernard Moitessier, Résidence Bellevue, Lotissement l’Anse des Prés
4	4	22	425	SEMUSSAC	0002	Salle Polyvalente Rue du square Paul Emile Victor	rue de Didonne (côté impair), le Pré Chardon, Chantovent, rue Pasteur Jarrousseau (côté pair), fief de Rioux, Chemin des Epinettes, rue de l’Estuaire (côté pair), chemin du Trésor, impasse des Epinettes, Gâte Bourse, le Château de Didonne, le Moulin des Vignes, la Gondonnière, Trignac, les Brandes, la Valade, Puyrenaud, la Rivière, Chez Mouchet, Chenaumoine, Route Meschers, Rue des Pins, Rue des Saints-Pères, Rue des Tournesols, Rue des blés d’Or, Rue des Baillages
4	3	02	426	LE SEURE	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	427	SIECQ	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	428	SONNAC	0001	Mairie	Toute la commune

CODE ARRONDISSEMENT	CODE CIRCONSCRIPTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
2	5	25	429	SOUBISE	0001	Salle du conseil municipal 7 place Robert Chatelier (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune définie par : allée des fusains, avenue Charles de Gaulle, avenue Jean Moulin, Base aérienne 721, Chemin de la Bouillée, Cité Jean Lafon, Impasse des Fauvettes, La Bouillée, La Médina, La Mingolière, La Mornetrie, La Rouillasse, La Touche, Le Clôane, Le Four de l’Orange, Le Grand Parc, Le Griffet, Le Péré-Maillard, Le Port, Le Renfermis, Les Epaux, L’Orange, Moulin neuf, Place Clémenceau, place de Robert Chatelier, Place de Verdun, place du 8 mai 1945, place du Maréchal Foch, rue Colbert, rue de la Pompe, rue des Chardonnerets, rue des Groies, rue du 11 novembre, rue du 18 Juin 1940, rue du Capitaine Guynemer, rue du Dr Savigny, rue du Moulin de Madame, rue du Port, rue du Soleil, rue Henri Drouet, rue Jean de Grailly, rue Jean Mermoz, rue Pasteur, rue Pierre et Marie Curie, rue Pierre Loti, rue Reverseau, rue Stalingrad, rue Terrasse Saint Pierre et Saint-Hilaire.
2	5	25	429	SOUBISE	0002	Ecole Elémentaire 5 rue Victor Hugo	portion du territoire de la commune définie par : avenue des Rohan, C4 Résidence les Charmilles, Chemin Vert, impasse de la Corderie, impasse de la Pinauderie, La Pinauderie, Le Châtelet, Résidence du Moulin, Résidence Les Charmilles, rue de Cynes, rue des hirondelles, rue de l’orangerie, rue de la clé des champs, rue de la Lavande, rue de Vigé, rue des Aigrettes, rue des Alouettes, rue des Boutons d’Or, rue des Cerisiers, rue des Cigognes, rue des Coquelicots, rue des figuiers, rue des glycines, rue des Hérons, rue des Hironnelles, rue des mirabelles, rue des mouettes, rue des oliviers, rue des palmiers, rue des pommiers, rue des pruniers, rue des roses Trémières, rue des Tamaris, rue des Vignes, rue du Clos de La Dame en Bleu, rue du Dr Emont, rue du Maréchal Juin, rue du Midi, rue du Routissant, rue du vigé, rue Mériadec, rue Victor-Hugo.
1	4	12	430	SOUBRAN	0001	Salle municipale 4 avenue de l’Océan	Toute la commune
4	5	19	431	SOULIGNONNE	0001	Salle des Fêtes 4 rue de la mairie	Toute la commune
1	4	27	432	SOUMÉRAS	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	27	433	SOUSMOULINS	0001	Mairie	Toute la commune
2	2	23	434	SURGÈRES	0001	Mairie – Salle des Mariages (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de ST-GERMAIN DE MARENCENNES et VANDRE et l’axe des voies ci-après : rue de la Grève, avenue St-Pierre, rue Gambetta, rue Audry de Puyravault (exclue), rue du Faubourg St-Gilles (exclue), rue Denfert Rochereau (exclue), lieu-dit la Cabane des Bois, lieu-dit la Cabane du Chêne Vert et le lieu-dit la Rosière.
2	2	23	434	SURGÈRES	0002	Salle municipale du Castel Park	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de ST-GERMAIN DE MARENCENNES et PERE et l'axe des voies ci-après : rue du Lavoir, rue Barabin, avenue St-Pierre (exclue), rue Gambetta (exlue), rue Audry de Puyravault, avenue François Mitterrand, lieu-dit la Grange du Verseur, lieu-dit Gautrut, lieu-dit la Bourdinerie, lieu-dit le Plain, lieu-dit Charcogné, lieu-dit le Colombier, lieu-dit Bel Air, lieu-dit la Boissonnerie.
2	2	23	434	SURGÈRES	0003	Salle municipale du Castel Park	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de PERE, CHAMBON, PUYRAVAULT, VOUHE, ST-GEORGES DU BOIS et l’axe des voies ci-après : RD 939 (exclue), avenue François Mitterrand (exclue), rue Audry de Puyravault (exclue), rue Gambetta, rue Olivier Brillouet (exclue), lieu-dit les Grandes Chaumes, lieu-dit les Petites Chaumes, lieu-dit les Chaumes Lorettes, lieu-dit Pierre Plate, lieu-dit la Combe, lieu-dit les Fosses.
2	2	23	434	SURGÈRES	0004	Salle municipale du Castel Park	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de ST-GEORGES DU BOIS, ST-PIERRE D’AMILLY, ST-SATURNIN DU BOIS, MARSAIS et par l’axe des voies ci-après : rue Olivier Brillouet, rue Gambetta (exclue), rue Audry de Puyravault, avenue du Général de Gaulle (exclue), rue Jacques Prévert (exclue), RD 209 (exclue), lieu-dit Chaillé, lieu-dit le Moulin de Chaillé.
2	2	23	434	SURGÈRES	0005	Salle municipale du Castel Park	portion du territoire de la commune délimitée par les communes de ST-SATURNIN DU BOIS, MARSAIS, ST-MARD, BREUIL LA REORTE, VANDRE et l’axe des voies ci-après : rue des Roses, rue Jacques Prévert, avenue du Général de Gaulle, rue du Faubourg St-Gilles, rue Denfert Rochereau, lieu-dit la Bardonnaière, lieu-dit Puybardon, lieu-dit le Bois de Courtbuisson.
5	3	18	435	TAILLANT	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	436	TAILLEBOURG	0001	Salle des Fêtes	Toute la commune
4	4	21	437	TALMONT-SUR-GIRONDE	0001	Mairie	Toute la commune
4	4	21	438	TANZAC	0001	Mairie	Toute la commune
3	2	09	439	TAUGON	0001	Salle des Associations 4 place de la mairie	Toute la commune

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
5	3	18	440	TERNANT	0001	Mairie	Toute la commune
4	4	24	441	TESSON	0001	Mairie	Toute la commune
4	4	21	442	THAIMS	0001	Mairie	Toute la commune
3	2	06	443	THAIRÉ	0001	Espace Dirac - salle « La cour » 8 rue du chêne vert (Bureau centralisateur)	territoire de la commune à l’exception du périmètre du second bureau.
3	2	06	443	THAIRÉ	0002	Espace Dirac - salle « Le jardin » 8 rue du chêne vert	Mortagne, La Fondelay, La Gravelle, Lotissement Maduro 1 et 2, lotissement avocettes 1 et 2, lotissement Les Templiers
4	3	24	444	THÉNAC	0001	Mairie	Toute la commune
4	5	24	445	THÉZAC	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	446	THORS	0001	Mairie	Toute la commune
2	2	23	447	LE THOU	0001	Salle des Fêtes (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée : À l’ouest : Du rond-point Départementale 5 (Rochefort – Aigrefeuille) jusqu’au passage à niveau sur D 205 Au Nord : Du passage à niveau D205 jusqu’à rue du Moulin Gentil À l’Est : Rue du Moulin Gentil jusqu’au carrefour du Monument aux Morts (rue du Champ de foire) et Rue de la Justice (D 205) jusqu’au chemin rural n° 38 Au Sud : Du chemin rural n° 38 à la D 116 (rue du Four à Chaux) De la D 205 (chemin du Péré) au rond-point Départemental 5 (Rochefort – Aigrefeuille)
2	2	23	447	LE THOU	0002	Salle des Fêtes	portion du territoire de la commune incluant les villages et hameaux : Plumenaille, Senglenne, Piquefesse, Le Chiron, La Prise, Saint Sorlin, La Gare, Le Fief Girard, La Gravelle, Pied joint, Aérodrome, La Folie, Charmeneuil, Le Mont d’or, La Preuille, La Borderie, Les Chaumes, La Merlusine, La Chapelle, PN 66, Chemin de Fondouce, ainsi que les rues du centre – bourg suivantes : Chemin des barres de la Cure, Rue des Haies Vives, Rue des Palisses, Rue du moulin gentil, et la Rue des Pierrières.
5	3	18	448	TONNAY-BOUTONNE	0001	Salle des Fêtes 22 Place de l’Hôtel de ville	Toute la commune
2	5	25	449	TONNAY-CHARENTE	0001	Complexe Municipal (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée à l’est par la rue du coteau inclus, au Nord par l’avenue d’Aunis coté impair, à l’Ouest en limite de la commune de Rochefort, au Sud par la Charente
2	5	25	449	TONNAY-CHARENTE	0002	Complexe Municipal	portion du territoire de la commune délimitée, à l’Est par la rue Fontaine des Marins inclus, la rue des Troènes coté impair inclus, au Nord par l’avenue de Saintonge coté pair inclus du n°2 au n°34 inclus, à l’Ouest par la rue du coteau exclue, au Sud par la voie de chemin de fer.
2	5	25	449	TONNAY-CHARENTE	0003	Complexe Municipal	portion du territoire de la commune délimitée, à l’Ouest par la rue Vavas seur exclue et par la rue des Troènes coté pair inclus, au Nord par l’avenue de Saintonge du n°60 au n°80 inclus, à l’Est par la rue Chante Alouette exclue par la rue Jules Ferry côté impair par la rue du Champ de Foire inclus et par la rue de la Marne incluse, au Sud par l’avenue De Gaulle du n°4 au n°84 inclus.
2	5	25	449	TONNAY-CHARENTE	0004	Complexe Municipal	portion du territoire de la commune délimitée, à l’Ouest par la rue de l’Église incluse, au Sud par la Charente, au Nord par la rue Côte de la Charre côté pair, par la rue Ferdinand Gateau côté pair, par la rue de Fontsèche du n°4 au n°6 inclus, par la rue de la Sallée incluse et par l’impasse de la Sallée, à l’Est par une partie de la VC 17, de la RD 124 et limitez vde la commune de Cabariot.
2	5	25	449	TONNAY-CHARENTE	0005	Complexe Municipal	portion du territoire de la commune délimitée par la rue Côte de la Charre côté impair, par la rue Ferdinand Gateau côté impair, par la rue Chante Alouette incluse, par la rue de Fontsèche côté impair inclus, par une partie de l’avenue de Saintonge, et RD 137
2	5	25	449	TONNAY-CHARENTE	0006	Complexe Municipal	portion du territoire de la commune délimitée au sud et à l'ouest par l’avenue d’Aunis côté pair et par l’avenue de Saintonge côté impair, au Nord en limite de commune, à l’Est par la VC 6, VC 7, et RD 117.
2	5	25	449	TONNAY-CHARENTE	0007	Complexe Municipal	portion du territoire de la commune délimitée à l’est en limite de commune, au Nord par la RD 117, la VC 7, la VC 6 et rue de Fontsèche côté pair, au Sud par la RD 124, la rue de la Sallée, impasse de la Sallée exclues, et par la rue du Pas Lolet.
5	3	18	450	TORXÉ	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	451	LES TOUCHES-DE-PÉRIGNY	0001	Mairie	Toute la commune

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
2	5	26	452	LA TREMBLADE	0001	Gymnase du collège Rue du collège (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par : Bd Joffre ; Bd Pasteur ; Bd Roger Lételié ; Foyer Jarnac ; Impasse du cimetière ; impasse du docteur Fourcade ; impasse Foch ; impasse Pasteur ; Petite rue de la Verrerie ; Place Alsace Lorraine ; Place de l’Abbé Barbotin ; Place du Temple ; Place Jean-Noël de Lipkowski ; Place N’Gor les Bains ; Route de Coux ; Rue Batelière ; Rue de la Courte Boule ; rue de la Faulx ; rue de la Noue ; Rue de la Paix ; Rue de la République ; Rue de la Résinerie ; Rue de la Sablière ; Rue de la Treille ; Rue de la Verrerie ; Rue de l’Ortuge ; Rue de Tirpée ; Rue de Verdun ; Rue des Canons ; Rue des Maltaises ; Rue du Docteur Fourcade ; Rue du Ha ; Rue du Lavoir ; Rue du Maréchal Foch ; rue du Port ; Rue du Sergent Lecêtre ; Rue du Sommeil ; Rue Foran ; Rue Gaston Guichard ; rue Georges Clémenceau ; Rue Lafond ; Rue Maurice Brunet ; Rue Pierre Loti ; Rue Traversière ; Ruelle des Pères.
2	5	26	452	LA TREMBLADE	0002	Gymnase du collège Rue du collège (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par : Bd Joffre ; Chemin rural des Larrons ; Impasse de la Croix ; Impasse de la Scierie ; Impasse de l’Yeuse ; Impasse des Clos ; Impasse des Nougers ; La Clide ; le maine Rolland ; Petite rue des Grigons ; Route des Goumoines ; Rue Benjamin Delessert ; Rue Bouffard ; Rue de Gascogne ; rue de la Biause ; Rue de la Coulumière ; Rue de la Guilleterie ; Rue des Artisans ; rue des Fragons ; Rue des Grigons ; Rue des Nougers ; Rue des Robiniers ; rue des Sapins Verts ; rue des Soleils ; rue du Capitaine Rousseau ; rue du Grand Pont ; rue de Meneusac ; rue du Petit Bois ; rue du Petit Pont ; rue du Vieux Moulin ; zone artisanale des Brassons
2	5	26	452	LA TREMBLADE	0003	Gymnase du collège Rue du collège	portion du territoire de la commune délimitée par : Allée Charles Guibert ; Chemin de la Volière ; chemin de Saute Chèvre ; chemin du Puits ; impasse des Faons ; impasse de l’Oisillon ; impasse de Thalie ; impasse des Aulnes ; impasse des Bruyères ; impasse des Mottes ; impasse des Mousserons ; impasse des Oiseaux ; impasse des Palmiers ; impasse des Piniers ; impasse des Riveaux ; impasse des Sangliers ; impasse du Veau d’or ; la Bouverie ; les Brisquettes ; pont des Brandes ; rue bois du Petit Chemin ; rue de la Galante ; rue de la Garde ; rue de la Providence ; rue de l’Ardillère ; rue des Acacias ; rue des Bengalis ; rue des Biches ; rue des Bruyères ; rue des Chevreuils ; rue des Lantanas ; rue des Loutres ; rue des Marcassins ; rue des Riveaux ; rue des Roseaux ; rue des Sarments ; rue du Bois de la Pesse ; rue du Château d’Eau ; rue du Jard ; rue du Maréchal Juin ; rue du Moulin des Gorces ; rue du Petit Château ; rue du Terrier Vert ; rue Pierre Loti.
2	5	26	452	LA TREMBLADE	0004	Gymnase du collège Rue du collège	portion du territoire de la commune délimitée par : Avenue du Général de Gaulle ; Bd de Laleu ; Impasse des Polders ; impasse du Général Leclerc ; Impasse Evgueny Smurgiss ; impasse Koënig ; la Route neuve ; Mus de Loup ; Petite rue Marcel Gaillardon ; Place Gambetta ; Route du Chenal de Putet ; rue de Coroana ; rue de la Bergerie ; rue de la Jonction ; rue de la Seudre ; rue de la Sibonnerie ; rue des Bolets ; rue des Brunettes ; rue des Calfats ; rue des Coulemelles ; rue des Coureauteurs ; rue des gabiers ; rue des Girolles ; rue des Huîtriers ; rue des Morilles ; rue des Ramendeurs ; rue des Saulniers ; rue des Timoniers ; rue du Collège ; rue du Couvent ; rue du Fief Mouvant ; rue du Général Leclerc ; rue Jean Hay ; Rue Marcel Gaillardon.

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
2	5	26	452	LA TREMBLADE	0005	Base Nautique – Ronce-les-Bains Place Brochard	portion du territoire de la commune délimitée par : Allée Bois Claire ; allée d’Anchoine ; allée d’Aunis ; allée de la Chapelle ; allée de la Cigogne ; allée de la Ferme ; allée de la Forêt ; allée de la Mer ; allée de la Plage ; allée de la Poste ; allée de la Prairie ; allée des Albatros ; allée des Algues ; allée des Arbousiers ; allée des Bégonias ; allée des Bigorneaux ; allée des Bosquets ; allée des Bouleaux ; allée des Camélias ; allée des Chanterelles ; allée des Chardonnerets ; allée des Chênes Verts ; allée des Cistudes ; allée des Cormorans ; allée des Courlis ; allée des Crépides ; allée des Dunes ; allée des Ecureuils ; allée des Eiders ; allée des Fauvettes ; allée des Genêts ; allée des Genévriers ; allée des Géraniums ; allée des Glycines ; allée des Goélands ; allée des Hortensias ; allée des Langrottes ; allée des Lauriers Roses ; allée des Lavagnons ; allée des Lézards ; Allée des Lilas ; allée des Mésanges ; allée des Mimosas ; allée des Mouettes ; allée des Palourdes ; allée des Patelles ; allée des Peupliers ; allée des Pins ; allée des Pinsons ; allée des Pluviers ; allée des Rainettes ; allée des Romarins ; allée des Roses ; allée des Rouges Gorges ; allée des Salamandres ; allée des Sarcelles ; allée des Seringas ; allée des Sourdons ; allée des Sports ; allée des Sternes ; allée des Tamaris ; allée des Tennis ; allée des Tilleuls ; allée des Tourterelles ; allée des Trembles ; allée des Vagues ; allée des Vanneaux ; allée du Bois Saint Martin ; allée du Fandango ; allée du Petit Lac ; allée du Temple ; allée Favier Belle ; allée Hélène ; allée Marie ; allée Mon Désir ; avenue Camille Daniel ; avenue de Beaupréau ; avenue de la Cèpe ; avenue de la Chaumière ; avenue de la Côte de Beauté ; avenue de l’Océan ; avenue de Saintonge ; avenue des Erables ; avenue du Monard ; avenue du Mus de Loup ; avenue Gabrielle ; avenue Gustave Gobeau ; avenue Perraud de Beaufief ; avenue Saint-Martin ; impasse des Coquelicots ; impasse des Narcisses ; impasse des Tulipes ; impasse du Jasmin ; impasse du Sainbois ; passage du Marché ; rue des Oyats.
4	5	19	453	TRIZAY	0001	Mairie (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune comprenant le bourg et les lieux-dits suivants : l’Avenir, l’Espérance, l’Abbaye, la Lavande, les Pins, Losillette, Bustison, Château Gaillard, la Croix, les Sorins, la Chauvetterie, le Négrier, les Guérinauds, le Petit Logis, le Clavet, le Rocher, le Portail, le Petit Village, Picou l’Essert, le Grand Gaillard, le Petit Gaillard, Chambon et Champigny.
4	5	19	453	TRIZAY	0002	Eglise Monthérault	le reste de la commune.
1	4	27	454	TUGÉRAS-SAINT-AURICE	0001	Mairie	Toute la commune
4	5	19	455	LA VALLÉE	0001	Salle Polyvalente 2 rue de l’Église	Toute la commune
2	2	18	457	LA DEVISE	0001	Mairie de La Devise – Vandr� 7 rue Charles Henri Percheron (Bureau centralisateur)	portion du territoire correspondant au territoire de l’ancienne commune de Vandr�
2	3	18	457	LA DEVISE	0002	Salle annexe ancienne mairie Chervettes Rue Aunis et Saintonge	portion du territoire correspondant au territoire de l’ancienne commune de Chervettes
2	3	18	457	LA DEVISE	0003	Ancienne mairie - Saint-Laurent de la Barri�re Le Bourg	portion du territoire correspondant au territoire de l’ancienne commune de Saint-Laurent de la Barri�re
1	4	27	458	VANZAC	0001	Enceinte Mairie Ecole 1 route du Lavoir	Toute la commune
5	3	11	459	VARAIZE	0001	Mairie	Toute la commune
4	3	24	460	VARZAY	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	17	461	VAUX-SUR-MER	0001	Salle Equinoxe - Parc de la Mairie 1 place Maurice Garnier (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune d�limit�e � l’ouest par la commune de ST-PALAIS, (rue des Grillons) par le littoral jusqu’� la rue des Plaines, par le boulevard C�te de Beaut� du n� 225 au n� 123, par l’avenue Fr�d�ric Garnier, ainsi que par les voies ci-apr�s (non comprises) : rue de la Roche, rue Lucien Devaux et portion du boulevard du G�n�ral de Gaulle du n� 1 au n� 14.
2	5	17	461	VAUX-SUR-MER	0002	Mairie - Salle des Mariages 1 place Maurice Garnier	portion du territoire de la commune d�limit�e par le littoral � partir de la rue des Plaines (exlue) par le boulevard de la C�te de Beaut� � partir du n� 121 au n� 2, � l’est par la commune de ROYAN et des voies suivantes (non comprises) rue du P�rigord, rue des Hautes Folies, rue des Fleurs, rue Demange, rue Alexandre Dumas, rue Honor� de Balzac, all�e des Fauvettes, chemin des Batt�res et chemin de la Source.
2	5	17	461	VAUX-SUR-MER	0003	Salle Equinoxe - Parc de la Mairie 1 place Maurice Garnier	portion du territoire de la commune d�limit�e � l’ouest par la commune de ST-PALAIS, par la rue Lucien Devaux, boulevard du G�n�ral de Gaulle � partir du n� 11 au n� 75, � l’est par la commune de ROYAN, au nord par les communes de ST-SULPICE et BREUILLET et des voies ci-apr�s incluses : rue du Moulin de Tessier, rue des Grives, rue de Royan.

CODE ARRONDISSE MENT	CODE CIRCONSCRI PTION	CODE CANTON	CODE COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE	CODE BV	LIEU	PÉRIMÈTRE
2	5	17	461	VAUX-SUR-MER	0004	Groupe Scolaire - Ecole Élémentaire 30 rue de la Clairière	portion du territoire de la commune délimitée par l’avenue Frédérique Garnier (non comprise) jusqu’à la place François Courtot et des voies ci-après incluses : rue du Périgord, rue des Hautes Folies, rue des Fleurs, rue Demange, rue Alexandre Dumas, allée des Fauvettes, chemin des Battières, chemin de la Source, voie séparative de la commune de ROYAN à l’est, et des rues ci-après non comprises : rue du Moulin de Tessier, rue des Grives et rue de Royan.
4	3	02	462	VÉNÉRAND	0001	Salle des Fêtes	Toute la commune
2	2	25	463	VERGEROUX	0001	Salle communale polyvalente 1 allée du petit poste	Toute la commune
5	3	18	464	VERGNÉ	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	465	LA VERGNE	0001	Mairie	Toute la commune
3	2	06	466	VÉRINES	0001	Salle des Fêtes 13 bis rue de la Verrerie (Bureau centralisateur)	Loiré / Vérines
3	2	06	466	VÉRINES	0002	Salle des Fêtes 13 bis rue de la Verrerie	Fontpatour / Vérines - Séparation de Vérines par la Départementale 109.
5	3	11	467	VERVANT	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	468	VIBRAC	0001	Mairie	Toute la commune
4	4	21	469	VILLARS-EN-PONS	0001	Mairie	Toute la commune
4	3	02	470	VILLARS-LES-BOIS	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	471	LA VILLEDIEU	0001	Mairie	Toute la commune
3	2	09	472	VILLEDoux	0001	Salle des Fêtes 5 rue du Fiton (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée à l’est de la rue de la Liberté et comprenant le lieu-dit Les Jards et les n° pairs et impairs de la rue de la Liberté.
3	2	09	472	VILLEDoux	0002	Salle annexe de la mairie 4 rue de la Mairie	portion du territoire de la commune délimitée à l’ouest de la rue de la Liberté et comprenant l’impasse des Frênes et le square de la Pépinière.
5	3	11	473	VILLEMORIN	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	474	VILLENEUVE-LA-COMTESSE	0001	Mairie	Toute la commune
1	4	07	476	VILLEXAVIER	0001	Salle d’Activité	Toute la commune
5	3	11	477	VILLIERS-COUTURE	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	11	478	VINAX	0001	Salle communale 1 rue du 19 mars 1962	Toute la commune
4	4	21	479	VIROLLET	0001	Mairie	Toute la commune
2	2	23	480	VIRSON	0001	Mairie	Toute la commune
5	3	18	481	VOISSAY	0001	Mairie	Toute la commune
2	2	23	482	VOUHÉ	0001	Mairie	Toute la commune
3	2	03	483	YVES	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	25	484	PORT-DES-BARQUES	0001	Salle des Fêtes (Bureau centralisateur)	portion du territoire de la commune délimitée par la Charente, le littoral et l'axe de l'avenue du Général de Gaulle.
2	5	25	484	PORT-DES-BARQUES	0002	Mairie - salle du Conseil Municipal	portion du territoire de la commune délimitée par la commune de ST-NAZAIRE SUR CHARENTE, le littoral, la Charente et l’axe de l’avenue du Général de Gaulle.
2	5	04	485	LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	0001	Mairie	Toute la commune
2	5	04	486	LA BRÉE-LES-BAINS	0001	Salle Polyvalente	Toute la commune
					789		